



Diagnostic milieux naturels, flore, faune et étude des corridors sur la commune de Pimprez (60)



RÉALISATION DE L'ÉTUDE

DIRECTION DE L'ETUDE	Jean-François ASMODE
COORDINATION ET REDACTION	Olivier ROGER
FLORE	Olivier ROGER
FAUNE	Amélie ADAMCZYK Anthony GUERARD Olivier LABBAYE Vincent TANGUY Éric & Eddy BAS, Delphine CARON (chauves-souris)
CARTOGRAPHIE ET COUVERTURE	Léna LI Olivier ROGER

Photographies de couverture :

Paysage :

- Vue générale de la zone d'étude au lieu-dit « la taille du Lustre » © O. ROGER O.G.E.

Bandeau horizontal :

- Vue globale de la mare qui héberge le Triton crêté © O. ROGER O.G.E.
- Vue générale de la zone d'étude au lieu-dit « les Bazentins » © O. ROGER O.G.E.
- Le ru de Saint-Marc © O. LABBAYE O.G.E.

Vignettes gauches (de haut en bas) :

- Cuscute d'Europe *Cuscuta europaea* © O. ROGER O.G.E.
- Salicaire à feuilles d'hyssope *Lythrum hyssopifolia* © O. ROGER O.G.E.
- Triton crêté *Triturus cristatus* © A. ADAMCZYK O.G.E.
- Gorgebleue à miroir *Luscinia svecica* © V. VIGNON O.G.E.

Photographies du rapport : Toutes les photographies ont été faites à Pimprez au cours de notre étude, à l'exception de la plupart des photographies de la faune qui proviennent de la photothèque d'O.G.E. (sauf mention contraire).



TABLE DES MATIERES

1	CONTEXTE ET OBJET DE L'ETUDE	5
2	DELIMITATION DE LA ZONE D'ETUDE	5
3	LE MILIEU PHYSIQUE	7
3.1	LE RELIEF	7
3.2	LA GEOLOGIE	7
4	PERIMETRES DE PROTECTION ET D'INVENTAIRES	9
4.1	PERIMETRES DE PROTECTION	9
4.2	PERIMETRES D'INVENTAIRES	14
5	METHODOLOGIE DES DIAGNOSTICS ECOLOGIQUES	31
5.1	LA FLORE ET LES HABITATS	31
5.2	LA FAUNE	33
6	DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE	35
6.1	PRESENTATION DES FORMATIONS VEGETALES ET DES PLANTES REMARQUABLES ASSOCIEES	35
6.2	LA FAUNE	91
6.1	LES CONTINUITES ECOLOGIQUES	111
7	SYNTHESE DES ENJEUX	112
8	BIBLIOGRAPHIE	120
9	ANNEXES	124
9.1	DESCRIPTIF DU CALCUL DE L'INDICE DE RARETE DES ESPECES VEGETALES	124
9.2	LISTE DES PLANTES NOTEES	125
9.3	LISTE DES ESPECES ANIMALES OBSERVEES	139

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Carte 1 : Localisation des zones d'étude	6
Carte 2 : Carte géologique	8
Carte 3 : Localisation des périmètres de protection	13
Carte 4 : Carte des Paysages emblématiques	14
Carte 5 : Localisation des ZNIEFF	28
Carte 6 : Localisation des corridors biologiques.....	30
Carte 7 : Localisation des formations végétales	80
Carte 8 : Localisation des formations végétales – zoom 1.....	81
Carte 9 : Localisation des formations végétales – zoom 2.....	82
Carte 10 : Localisation des formations végétales – zoom 3.....	83
Carte 11 : Localisation des formations végétales – zoom 4.....	84
Carte 12 : Localisation des plantes remarquables	86
Carte 13 : Localisation des plantes remarquables – zoom 1	87
Carte 14 : Localisation des plantes remarquables – zoom 2	88
Carte 15 : Localisation des plantes remarquables – zoom 3	89
Carte 16 : Localisation des plantes remarquables – zoom 4	90
Carte 17 : Localisation des espèces faunistiques remarquables	109
Carte 18 : Localisation des chauves-souris.....	110
Carte 19 : Localisation des enjeux écologiques	119

1 CONTEXTE ET OBJET DE L'ETUDE

Dans le cadre d'un projet d'extraction de sablon, la société Lafarge Granulats Seine nord (LGSN) souhaite créer une carrière sur la commune de Pimprez, dans une boucle de l'Oise. A ce jour, le schéma d'implantation du projet n'est pas fixé. La localisation sera définie en fonction de la valeur écologique du site.

A cet effet, la société Lafarge Granulats Seine nord (LGSN) a demandé la réalisation d'un diagnostic écologique sur un périmètre relativement large (plus de 300 ha) afin de pouvoir apprécier au mieux la valeur écologique du site. Cette zone d'étude regroupe principalement des espaces de grandes cultures, des boisements, des bosquets et des pâtures.

La zone d'étude est divisée en deux entités :

- Une zone d'étude restreinte ;
- Une zone d'étude étendue.

La première zone est le secteur pressentie pour accueillir la carrière et les aménagements connexes. Le second secteur a pour objet de relativiser la valeur écologique de la première zone.

La richesse biologique (faune et flore originales et parfois rares) de la zone est reconnue au sein de plusieurs périmètres de protection (ZPS) et d'inventaires (ZICO, ZNIEFF de type 1 et 2, corridors...), qui se localisent sur les marges sud et est de la zone d'étude.

Les inventaires de la faune et la flore permettront d'évaluer les enjeux du site. Au vu de cette évaluation, la société Lafarge Granulats Seine nord définira le périmètre précis de carrière. Ce dernier, de surface nettement plus restreinte que la zone d'étude actuelle, sera calé de manière à préserver au mieux les espèces et espaces remarquables du site.

Dans un second temps, lorsque le périmètre précis de la carrière sera déterminé, la société Lafarge Granulats Seine nord engagera une mission destinée à réaliser le volet écologique de l'étude d'impact et de l'étude d'incidence.

2 DELIMITATION DE LA ZONE D'ETUDE

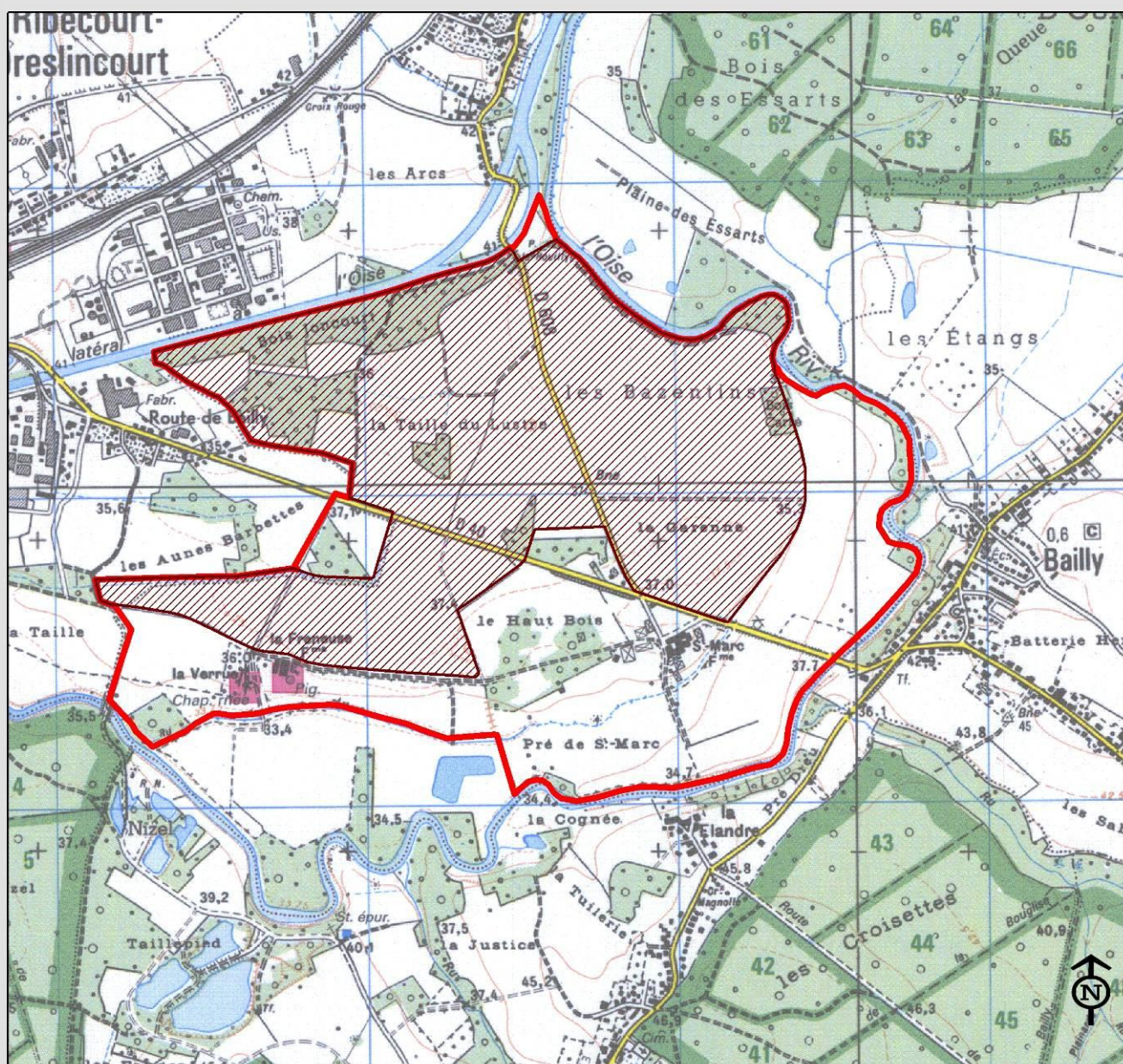
La zone d'étude se situe dans le département de l'Oise (60), à 23 km au nord-est de Compiègne et à 10 km au sud de Noyon. Elle se localise essentiellement sur la commune de Pimprez et pour une faible part sur la commune de Ribécourt-Dreslincourt.

La zone d'étude couvre une superficie totale de **304,33 ha**. Elle est délimitée au nord par le canal latéral de l'Oise, à l'est et au sud par la rivière Oise. Au sud-ouest, le périmètre est calé sur le cours du Ru de Saint-Marc. A l'ouest, elle s'appuie sur la limite communale.

La zone d'étude, qui s'inscrit dans une boucle de l'Oise, regroupe deux entités : une **zone d'étude restreinte** et une **zone d'étude étendue**, dont les surfaces respectives sont de **174,93 ha** et **129,40 ha**. Ces secteurs concernent principalement des plaines de cultures, des boisements, des bosquets et des prairies.

Toutefois, afin d'apprécier au mieux le rôle de ces entités, notamment vis-à-vis de la faune et des axes migratoires, ce périmètre pourra être localement élargi.

Localisation des zones d'études



Echelle : 1:18 000



 Zone d'étude restreinte

 Zone d'étude étendue

Sources : Ortho IGN 2006; O.G.E. 2011



3 LE MILIEU PHYSIQUE

3.1 LE RELIEF

D'une superficie de 304,33 ha, la zone d'étude présente **un relief peu marqué**. Les altitudes naturelles sont comprises entre **33,75 m** et **37,5 m**. La majeure partie de la zone d'étude se situe à une altitude comprise entre 36 et 37 m. Les zones topographiquement les plus basses se localisent le long du Ru de Saint-Marc (33,75 m) et au niveau du cours de l'Oise (34,4 m). Les secteurs culminants se localisent au centre de la zone d'étude, aux lieux-dits « le Haut Bois » et « la Garenne » (37,5 m).

Cette faible déclivité s'explique par la situation de la zone d'étude dans une boucle de l'Oise.

3.2 LA GEOLOGIE

Les contextes géologiques, hydrologiques et hydrogéologiques ont une influence prépondérante sur l'évolution naturelle du site et de sa végétation.

La zone d'étude figure sur les cartes au 1/50 000^e de Chauny (au nord) et d'Attichy (au sud).

La zone d'étude restreinte repose pour l'essentiel sur des alluvions anciennes (Fy), alors que la zone d'étude étendue repose plus fréquemment sur des alluvions modernes (Fz).

Les **alluvions anciennes** montrent principalement des sables (50 cm à 3 m) reposant sur des grèves caillouteuses et graveleuses à passées sableuses. Ces grèves sont formées principalement d'éclats de silex de la craie, de granules calcaires, de débris de Cyrènes et Huîtres ainsi que de quelques fragments de grès sparnaciens. Les alluvions anciennes peuvent atteindre 6 m en bordure de l'Oise, mais dans la forêt de Laigue, leur épaisseur semble rarement dépasser 2 m. Elles reposent alors directement sur les argiles sparnaciennes (carrière au nord-est de Saint-Léger-aux-Bois, carrefour d'Orléans en forêt de Laigue). Ces alluvions forment en général une basse terrasse d'altitude relative, 0 à 5 m.

Les **alluvions modernes** (Fz) sont ici à dominante sableuse et d'épaisseur variable. Elles atteignent 3 m à Tracy-le-Val et 6 m à Thourotte.

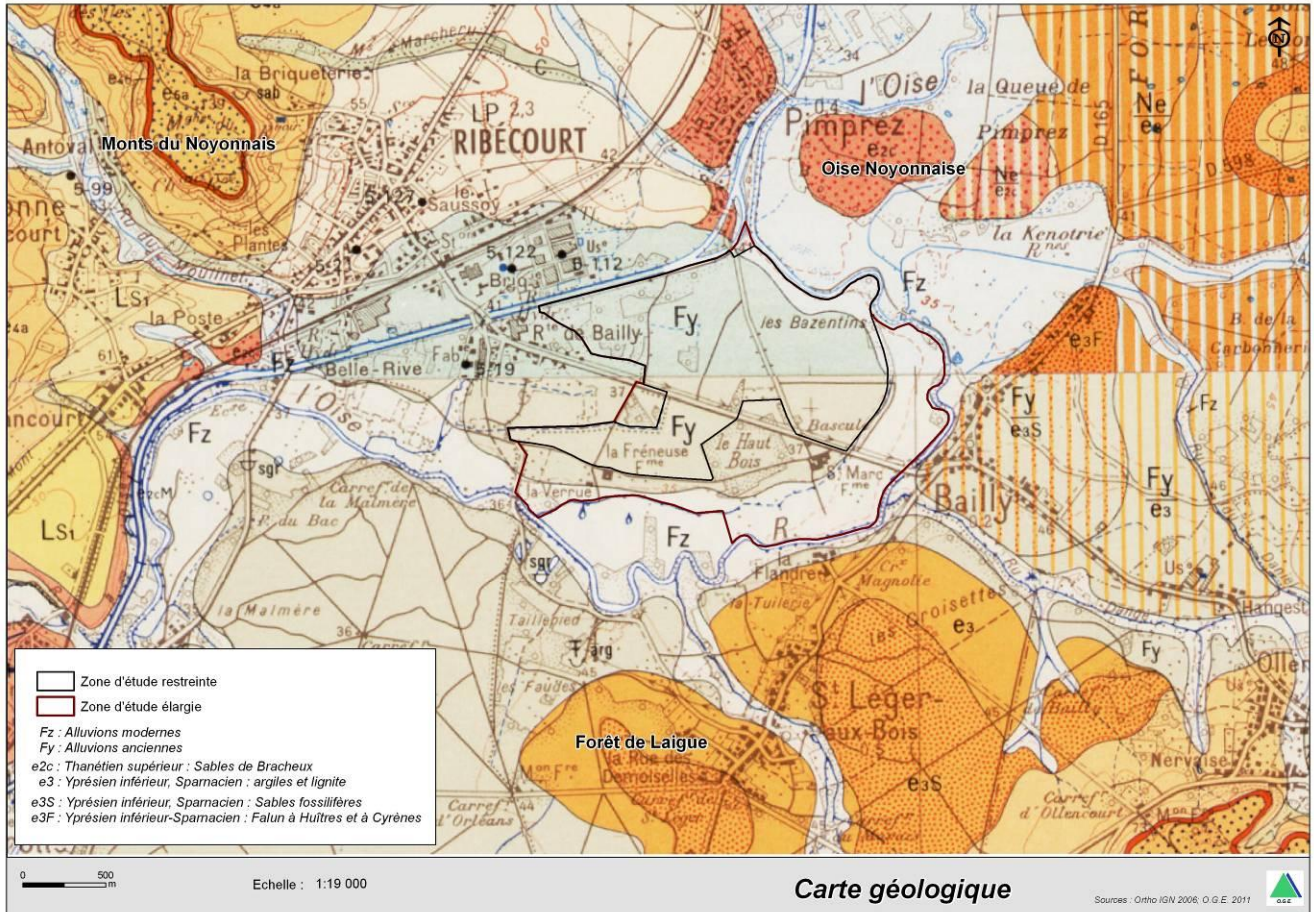
Ces alluvions modernes et anciennes reposent sur les argiles du Sparnacien (argiles plastiques ou marnes argileuses) et sur des sables fins Thanétiens sous-jacents (sables de Bracheux).

A une trentaine de mètres de profondeur, sous les sables du Thanétien, on trouve la craie qui forme le substratum de la région.

Dans l'ordre chronologique des terrains géologiques, on rencontre successivement de bas en haut **trois réservoirs aquifères** :

- Le réservoir libre profond de la craie ;
- Le réservoir des sables du Thanétien (Bracheux) ;
- Un réservoir superficiel alluvial dans les sables et les graviers.

Cette nappe alluviale est alimentée par l'impluvium local, par le ruissellement des terrains qui affleurent en dehors de la vallée (Cuisien) et par les crues de la rivière. Cette nappe est également en contact avec le réservoir Thanétien malgré la couche d'argile discontinue située entre les deux (Sparnacien).



4 PERIMETRES DE PROTECTION ET D'INVENTAIRES

4.1 PERIMETRES DE PROTECTION

➤ Site Natura 2000 FR2210104

Les pourtours sud et est de la zone d'étude sont inclus dans le Site Natura 2000 FR2210104.

Même si l'ensemble de la **zone d'étude** n'est pas directement concernée par le périmètre de ce site, elle **peut être visitée en prospection alimentaire, voire en reproduction, par certaines espèces qui figurent sur la liste de désignation des zones Natura 2000.**

Le site Natura 2000 FR2210104 est une Zone de Protection Spéciale (ZPS)¹ dénommée « Moyenne vallée de l'Oise ». Classé en octobre 1996, ce site multi-nodal est constitué de 2 sous-sites éclatés, dont un se localise exclusivement dans l'Aisne. Le second se répartit sur les départements de l'Oise et de l'Aisne. Un seul de ces sous-sites concerne le projet.

La Zone de Protection Spéciale a été définie entre Thourotte (60) et La Fère (02), par le Ministère de l'Environnement, afin de préserver les secteurs les plus remarquables où nichent les Râles des genêts et les autres espèces de la directive « Oiseaux » de l'Union Européenne, tout en maintenant (voire en favorisant) les activités économiques traditionnelles de cette zone humide, orientées vers l'élevage notamment.

Ce classement n'autorise plus l'exploitation de nouvelles carrières de granulats alluvionnaires. Cette disposition a été reprise dans les Schémas Départementaux des Carrières de l'Oise et de l'Aisne.

La ZPS couvre une surface totale de 5 626 ha, dont 60% sont localisés dans l'Aisne et 40% dans l'Oise.

Le site de la « Moyenne vallée de l'Oise » est un système alluvial qui héberge de grandes étendues de prés de fauche ponctués de nombreuses dépressions, mares et fragments de bois alluviaux. Les habitats essentiels sont les prés de fauche peu fertilisés et inondables (*Bromion racemosi*) et les prés de fauche plus rarement inondés et très faiblement fertilisés (*Arrhenatherion elatioris*). Les végétations aquatiques et amphibies satellites (dépressions humides, mares...) comprennent plusieurs habitats d'intérêt patrimonial pour la Picardie (*Potamion pectinati*, *Nymphaeion albae*, *Isoeto-Nato-Junceta bufonii*). Plus ponctuellement, les bois alluviaux à Orme lisse, les prés tourbeux relictuels à Molinies (prés à Selin à feuilles de Carvin et Jonc à tépales obtus) confèrent un grand intérêt à certaines entités de la vallée. Au total, près de 200 espèces d'oiseaux ont été recensées en Moyenne vallée de l'Oise. Parmi les espèces de la directive « Oiseaux », douze y sont nicheuses dont le Râle des genêts, menacé au niveau mondial.

Le site est désigné pour la présence de **33 espèces d'oiseaux** figurant à l'**annexe I de la directive « Oiseaux »**. Ce site héberge aussi **44 oiseaux migrateurs** régulièrement présents sur le site non visés à l'annexe I de la directive « Oiseaux ».

¹ Les ZPS sont créées en application de la directive européenne 79/409/CEE relative à la conservation des oiseaux sauvages. La détermination de ces ZPS s'appuie sur l'inventaire scientifique des ZICO. Leur désignation doit s'accompagner de mesures effectives de gestion et de protection pour répondre aux objectifs de conservation qui sont ceux de la directive. Ces mesures peuvent être de type réglementaire ou contractuel.

Le tableau ci-dessous regroupe l'ensemble des espèces qui ont désignées le site.

Nom français	Nom latin	Population				Évaluation du site			
		Résidente	Migr. Nidific.	Migr. Hivern.	Migr. Etape	Population	Conservation	Isolement	Globale
Aigle botté	<i>Hieraaetus pennatus</i>				0-1 individu(s)	Non significative			
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>				0-2 individu(s)	Non significative			
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>			0-5 individu(s)	Présente	Non significative			
Avocette élégante	<i>Recurvirostra avosetta</i>				0-15 individu(s)	Non significative			
Balbusard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>				1-3 individu(s)	Non significative			
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>		8-10 couple(s)		Présente	Non significative			
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>		0-1 couple(s)		0-1 individu(s)	Non significative			
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>		2-4 couple(s)		Présente	Non significative			
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>			1-5 individu(s)	Présente	Non significative			
Butor étoilé	<i>Botaurus stellaris</i>	0-1 couple(s)		0-1 individu(s)	Présente	Non significative			
Chevalier combattant	<i>Philomachus pugnax</i>				40-100 individu(s)	Non significative			
Chevalier sylvain	<i>Tringa glareola</i>				Présente	Non significative			
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>		0-2 couple(s)		0-5 individu(s)	Non significative			
Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>				0-5 individu(s)	Non significative			
Échasse blanche	<i>Himantopus himantopus</i>				0-3 individu(s)	Non significative			
Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>			0-1 individu(s)	1-2 individu(s)	Non significative			
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>				0-1 individu(s)	Non significative			
Gorgebleue à miroir	<i>Luscinia svecica</i>		30-50 couple(s)		Présente	2%≥p>0%	Bonne	Marginale	Bonne
Grande Aigrette	<i>Ardea alba</i>				0-1 individu(s)	Non significative			
Grue cendrée	<i>Grus grus</i>				0-100 individu(s)	Non significative			
Guifette noire	<i>Chlidonias niger</i>				30-50 individu(s)	Non significative			
Héron bihoreau	<i>Nycticorax nycticorax</i>				0-1 individu(s)	Non significative			
Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	0-1 couple(s)			Présente	15%≥p>2%	Bonne	Isolée	Moyenne
Marouette ponctuée	<i>Porzana porzana</i>		0-2 male(s)		0-2 individu(s)	15%≥p>2%	Moyenne	Isolée	Moyenne
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	15-20 couple(s)			0-20 individu(s)	2%≥p>0%	Excellente	Non-isolée	Moyenne
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>		0-1 couple(s)		0-5 individu(s)	Non significative			
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>				0-2 individu(s)	Non significative			
Oedicnème criard	<i>Burhinus oedicnemus</i>				0-1 individu(s)	Non significative			
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>		70-100 couple(s)		Présente	2%≥p>0%	Bonne	Marginale	Bonne

Nom français	Nom latin	Population				Évaluation du site			
		Résidente	Migr. Nidific.	Migr. Hivern.	Migr. Etape	Population	Conservation	Isolement	Globale
Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>			Présente	Présente	<i>Non significative</i>			
Râle des genêts	<i>Crex crex</i>		3-26 male(s)		Présente	15% \geq p>2%	Bonne	Non-isolée	Excellente
Spatule blanche	<i>Platalea leucorodia</i>				0-2 individu(s)	<i>Non significative</i>			
Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>		Présente		Présente	<i>Non significative</i>			

➤ Site Natura 2000 FR2212001

La zone d'étude se localise à proximité du Site Natura 2000 FR2212001. Même si la **zone d'étude** n'est pas directement concernée par le périmètre de ce site, elle **peut être visitée en prospection alimentaire, voire en reproduction, par certaines espèces qui figurent sur la liste de désignation des zones Natura 2000.**

Le site Natura 2000 FR2212001 est une Zone de Protection Spéciale (ZPS) dénommée « Forêts picardes : Compiègne, Laigue, Ourscamps ». Classé en janvier 2006, ce site multi-nodal est constitué de **2 sous-sites éclatés**, exclusivement localisés dans l'Oise. Ce site couvre une superficie totale de 24 647 ha dont 19 812 ha concernent de la Forêt domaniale.

Ce massif forestier s'étale sur une succession de cuvettes situées entre la cuesta qui frange le massif à l'est et au sud et les terrasses alluviales qui font transition avec les rivières Oise et Aisne. Bordé à l'ouest par la vallée de l'Oise, ce vaste massif s'étire de la vallée de l'Automne jusqu'au Noyonnais, où il est en contact avec la ZPS « Moyenne vallée de l'Oise ».

Le massif forestier de Compiègne Laigue Ourscamps constitue un **ensemble écologique exceptionnel** du fait de ses dimensions et notamment de la **diversité de son avifaune nicheuse.**

L'histoire de l'utilisation et de la protection des forêts royales de chasse explique la conservation d'un tel ensemble forestier de plus de 25 000 ha non morcelé. Une des marques historiques les plus évidentes est le réseau rayonnant de chemins. Les clairières et les étangs sont issus notamment des implantations médiévales d'abbayes. Seule la vallée de l'Aisne et, plus au nord, les villages et cultures entre Bailly et Tracy-le-Mont interrompent l'unité du massif.

Le massif intègre l'essentiel des potentialités forestières, intraforestières et de lisières du nord du Tertiaire parisien. La variété des substrats associée à la morphologie tortueuse de la cuesta de l'Île-de-France avec des buttes témoin isolées, la confluence des cortèges biogéographiques subatlantiques, précontinentaux et méridionaux induisent une quasi-exhaustivité dans la représentation des types forestiers du Tertiaire parisien septentrional. La palette des habitats forestiers est rehaussée par une sylviculture de qualité et de tradition historique qui a maintenu le massif dans un état d'exemplarité et de représentativité à la fois écologique, biologique, sylvicole et cynégétique.

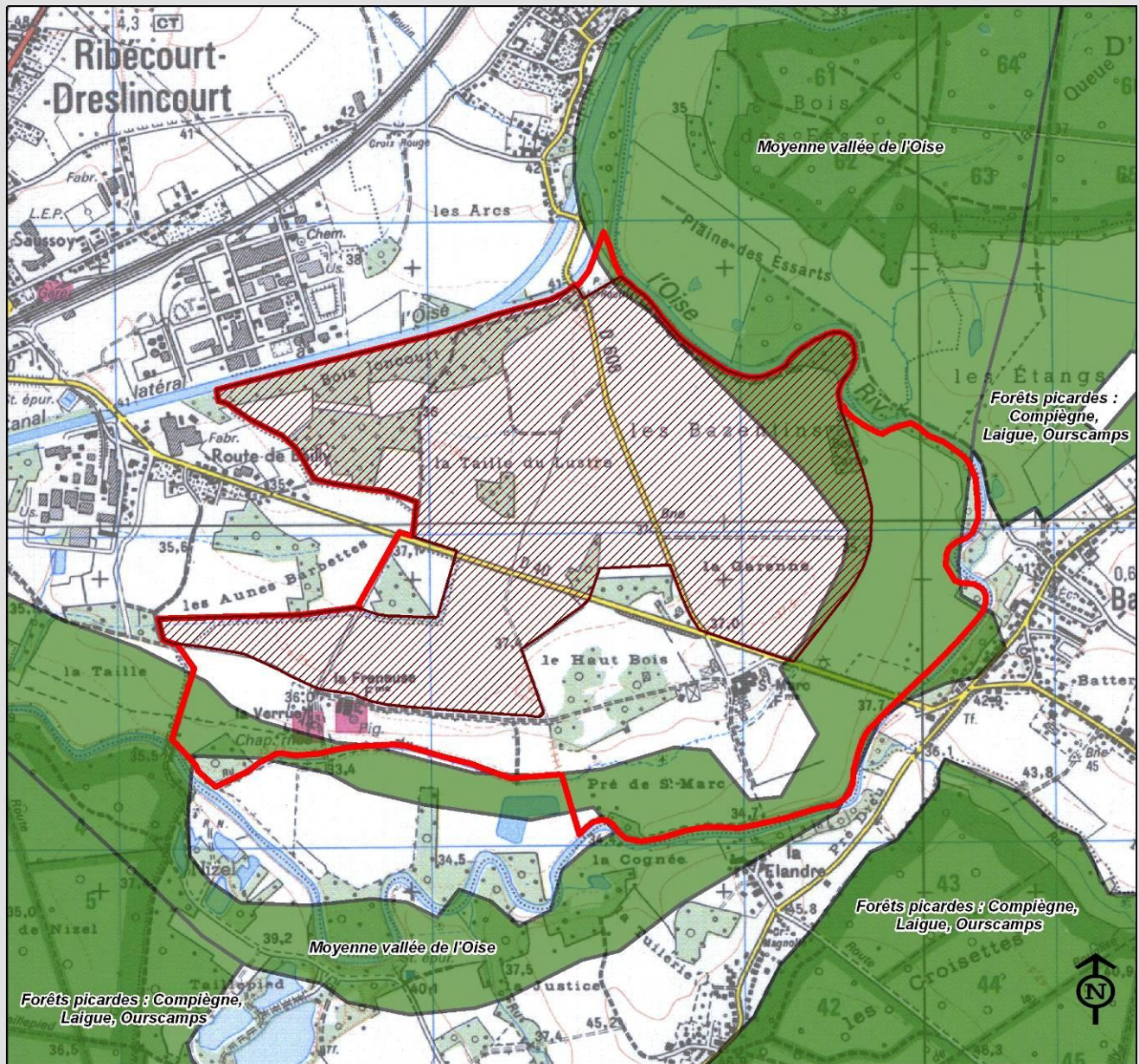
L'état de conservation global du massif peut être qualifié de bon au regard des espaces forestiers semi-naturels ayant conservé une bonne structuration écologique et sylvicole.

Le site est désigné pour la présence de **17 espèces d'oiseaux** figurant à l'**annexe I de la directive « Oiseaux »**. Ce site héberge aussi **3 oiseaux migrateurs** régulièrement présents sur le site non visés à l'annexe I de la directive « Oiseaux ».

Le tableau ci-dessous regroupe l'ensemble des espèces qui ont désignées le site.




Nom français	Nom latin	Population				Évaluation du site			
		Résidente	Migr. Nidific.	Migr. Hivern.	Migr. Étape	Population	Conservation	Isolement	Globale
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>		2-3 couple(s)			Non significative			
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>		2 mâle(s)			Non significative			
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>					Non significative			
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>		5 couple(s)			Non significative			
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>				1-2 individu(s)	Non significative			
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	350 couple(s)				2%≥p>0%	Excellente	Non-isolée	Excellente
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	30 couple(s)				2%≥p>0%	Excellente	Non-isolée	Excellente
Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>				2-6 individu(s)	Non significative			
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>				1-3 individu(s)	Non significative			
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>		10 couple(s)			Non significative			
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>			0-7 individu(s)		Non significative			
Gorgebleue à miroir	<i>Luscinia svecica</i>		1-2 couple(s)			Non significative			
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>				0-2 individu(s)	Non significative			
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>				1-7 individu(s)	Non significative			
Balbusard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>				0-1 individu(s)	Non significative			
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>		20 couple(s)			2%≥p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne
Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>				1-8 individu(s)	Non significative			

Localisation des périmètres de protection



Echelle : 1:18 000



-  Zone d'étude restreinte
-  Zone d'étude étendue
-  ZPS

Sources : Ortho IGN 2006; O.G.E. 2011



4.2 PERIMETRES D'INVENTAIRES

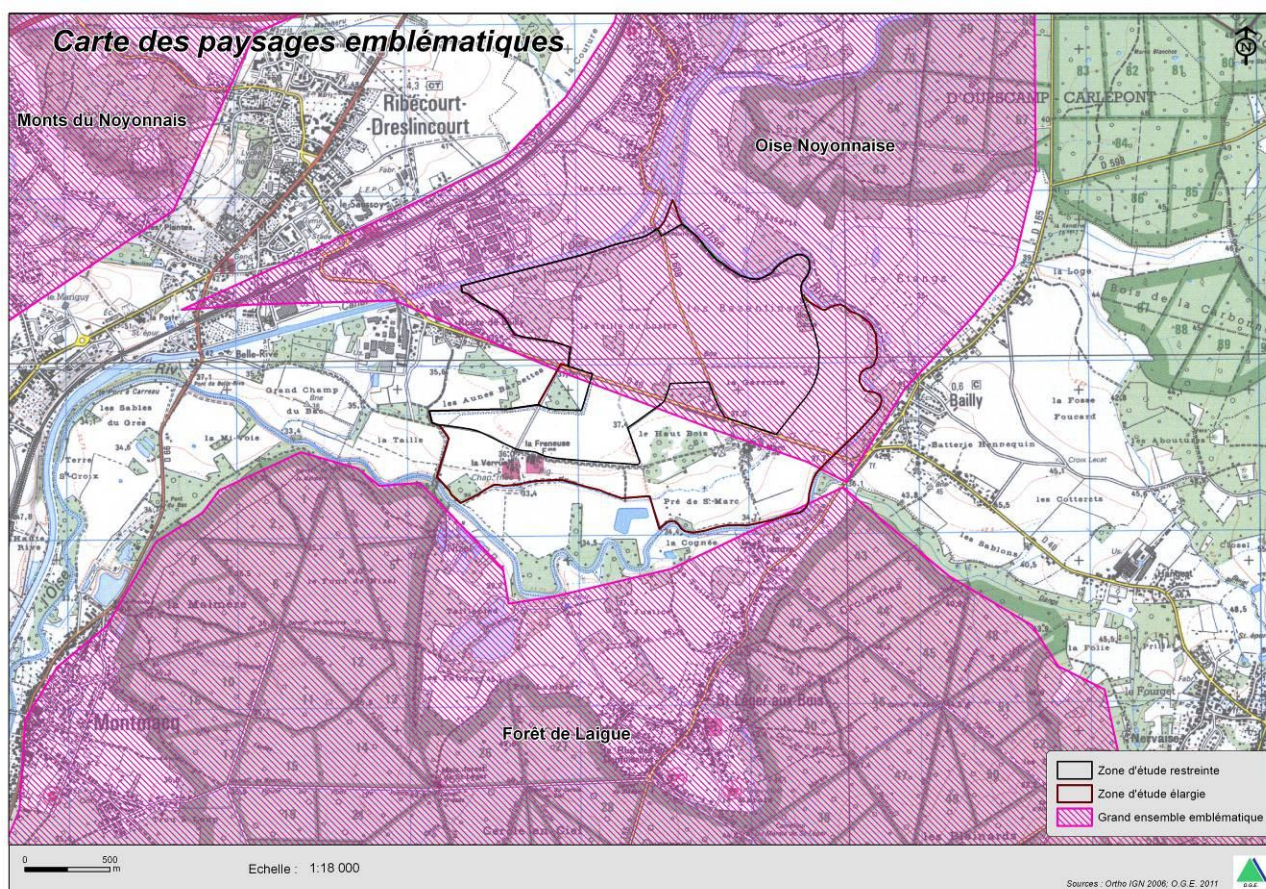
Le site étudié se localise au sein ou à proximité de plusieurs périmètres d'inventaires, qui témoignent d'un contexte de grande valeur patrimoniale, aussi bien sur le plan paysager et naturel, qu'architectural et bâti.

4.2.1 Atlas paysage : Grands ensembles emblématiques

Une large part de l'aire d'étude est incluse dans le périmètre dénommé « **Grands ensembles emblématiques n°15 - Oise Noyonnaise** ». La zone d'étude jouxte au sud le périmètre dénommé « **Grands ensembles emblématiques n°16 - Forêt de Laigue** ».

Les paysages emblématiques correspondent à des territoires de différentes échelles particulièrement évocateurs de l'entité à laquelle ils appartiennent. Ils concentrent les grandes caractéristiques naturelles, architecturales, urbaines et agricoles de l'entité et témoignent d'une histoire commune ou d'une activité. Il peut s'agir également de paysages faisant l'objet d'une reconnaissance sociale, culturelle, historique, voire institutionnelle.

Ces paysages emblématiques sont cartographiés sur deux niveaux d'échelles : « les Grands ensembles emblématiques » et « les Sites d'intérêt ponctuel ».



4.2.2 ZNIEFF

La zone d'étude est partiellement incluse dans une ZNIEFF de type 1 et une ZNIEFF de type 2. Ces entités se prolongent dans la vallée de l'Oise.

➤ **ZNIEFF n°02NOY102 « Prairies inondables de l'Oise de Brissy-Hamégicourt à Thourotte » (6 849 ha)**

Cette ZNIEFF de type 1 concerne 46 communes dont 19 sont localisées dans l'Oise et 27 dans l'Aisne.

Elle englobe les **milieux alluviaux inondables** les plus remarquables pour l'intérêt de leurs habitats et de leurs populations végétales et animales. Ainsi, le site héberge **122 espèces déterminantes** pour la création de ZNIEFF (5 mammifères, 28 oiseaux, 6 amphibiens, 6 poissons, 19 insectes, 57 phanérogames, 1 ptéridophytes).

Inscrit dans des affleurements de craies sénonienne et turonienne, en amont de La Fère puis dans les terrains tertiaires sableux (sables thanétiens et cuisien) et argileux (argiles sparnaciennes), le fond de vallée de l'Oise, entre Thourotte et Brissy-Hamégicourt, est recouvert d'alluvions anciennes et récentes (matériaux déposés par les crues inondantes au fil des millénaires). Un secteur tourbeux est individualisé vers Marest-Dampcourt et Abbécourt.

La rivière Oise est alimentée par un vaste bassin-versant, s'étendant jusqu'aux Ardennes belges où l'Oise prend sa source, ainsi que par la nappe de la craie et la nappe alluviale, qui sont toutes deux en interaction. Son profil en long présente une pente relativement faible dans ce tronçon, avec une rupture de pente notable au niveau de La Fère. A l'aval, s'ouvre ainsi la plus vaste plaine alluviale inondable de Picardie, large de plusieurs kilomètres, entre La Fère et Tergnier.

Le fond de vallée est occupé par une mosaïque de milieux prairiaux plus ou moins inondables, mêlés de bois, de haies et de cultures, et traversée par les cours de l'Oise, de la Serre aval et de l'Ailette aval. Ces cours d'eau sont localement bordés par des lambeaux de ripisylve (saulaies, frênaies-chênaies à Orme lisse...).

Les pratiques pastorales de fauche et de pâturage, relativement extensives, ont façonné ces milieux depuis des siècles et sont un exemple d'adaptation de l'agriculture à une zone humide et au fonctionnement hydraulique capricieux du fait des inondations. La majorité des prairies sont valorisées par le biais d'un système mixte, combinant une première intervention de fauche, souvent en juin, et une mise à l'herbe des animaux à partir de l'été.

Les inondations régulières, outre leur fonction essentielle d'écrêtement des crues par étalement dans un large lit majeur, génèrent une fertilisation des sols, par dépôts des sels biogènes dissous dans l'eau et par sédimentation des matières fines en suspension. De plus, la proximité de la nappe et le caractère argilo-limoneux des sols favorisent la croissance de la végétation prairiale, même en plein été, quand les prairies des plateaux souffrent plus nettement d'un déficit de précipitations.

Les caractéristiques physiques et agricoles, uniques dans le nord de la France, de cet ultime système bien conservé de prairies de fauche inondables permettent la présence d'habitats, ainsi que d'une flore et d'une faune caractéristiques, menacés et d'intérêt international.

A la suite des difficultés de l'élevage, les prairies de fauche inondables sont aujourd'hui relictuelles et en voie de disparition à l'échelle des plaines du nord de l'Europe. Les systèmes de haies, de fossés et de mares sont également des témoins de systèmes agraires adaptés aux contraintes du milieu.

La vallée inondable de l'Oise constitue une entité, à la fois géomorphologique et hydrologique, fonctionnelle et de grande étendue, unique en Picardie.

La proximité de grands massifs forestiers favorise les échanges, grâce à la faune notamment, permettant une complémentarité importante forêts/zones humides pour les mammifères, les batraciens, l'avifaune...

La rivière et les milieux aquatiques annexes, de bonne qualité (dépressions humides, mares, bras-morts...), autorisent la reproduction de nombreuses espèces de poissons, de batraciens, d'insectes et d'oiseaux de grand intérêt.

L'intérêt floristique du site se perçoit par la présence de nombreuses espèces protégées, inféodées aux milieux alluviaux et aux habitats tourbeux. Certaines d'entre elles, comme la Pulicaire vulgaire ou l'Inule des fleuves, présentent ici les ultimes stations de Picardie

De nombreuses espèces inscrites en annexe I de la directive « Oiseaux » fréquentent le site, en migration ou en hivernage. A noter que la population de Râle des genêts (plus de 20 couples) atteint ici un seuil d'importance internationale.

Les secteurs inondés accueillent d'importantes populations d'oiseaux d'eau en halte migratoire, dont le Courlis cendré qui présente ici la seule population stable en Picardie.

Pour ce qui est des insectes, on rencontre des lépidoptères rares et menacés en France et en Europe (annexe II de la directive « Habitats » de l'Union Européenne), comme le Cuivré des marais qui est particulièrement abondant dans les prairies humides, ou l'Azuré des mouillères à Marest-Dampcourt. Le site héberge tous les Lestidés remarquables de Picardie.

Le site accueille trois amphibiens remarquables : le Triton crêté (annexe II de la directive « Habitats »), la Rainette verte et le Pélodyte ponctué, tous deux rares et menacés en France et en Picardie.

La faune piscicole présente plusieurs espèces d'un grand intérêt dont le Brochet, qui trouve ici parmi les plus importantes zones de reproduction de Picardie.

Parmi les mammifères, notons la présence du Cerf élaphe en provenance des massifs forestiers proches, de la Martre des pins et du rare Chat forestier. Les rares Noctules commune et de Leisler fréquentent la zone inondable comme terrain de chasse, à proximité des massifs forestiers.

La mise en place de mesures agri-environnementales (opération locale agriculture-environnement), à partir de 1994, favorise les adhésions volontaires des agriculteurs désireux de conserver et de développer des pratiques plus extensives (maintien des surfaces en herbe, réduction des intrants, retard des dates de fauche pour l'avifaune nichant au sol...) dans la zone inondable, à la fois pour la conservation des biotopes et des espèces sensibles et pour la préservation de la qualité de l'eau.

Le maintien d'une inondabilité acceptable de cette zone, tout en prenant les mesures adéquates visant à éviter toute dégradation des installations humaines (habitations, entreprises...) est une

condition fondamentale à la préservation de la qualité des milieux, de la flore et de la faune, ainsi qu'à la qualité de l'eau.

Liste des espèces déterminantes recensées sur la ZNIEFF :

Taxon	Statut	Abond	Apparue	Disparue	Effectif		Pér. d'obs.	
					Min	Max	Min	Max
Animalia Amphibia (Batraciens)								
<i>Hyla arborea</i> Linnaeus, 1758		Moyen						
<i>Ichthyosaura alpestris</i> Laurenti, 1768		Faible						
<i>Lissotriton vulgaris</i> Linnaeus, 1758		Faible						
<i>Pelodytes punctatus</i> Daudin, 1802		Faible						
<i>Rana dalmatina</i> Fitzinger, 1838		Moyen						
<i>Triturus cristatus</i> Laurenti, 1768		Faible						
Animalia Insecta (Insectes)								
<i>Aeshna affinis</i> Vander Linden, 1820		Faible						
<i>Aeshna isoceles</i> Müller, 1767		Faible						
<i>Anthaxia salicis</i> Fabricius, 1776		Faible						
<i>Cercion lindenii</i> Selys, 1840		Faible						
<i>Coenagrion scitulum</i> Rambur, 1842		Faible						
<i>Cordulegaster boltonii</i> Donovan, 1807		Faible						
<i>Epitheca bimaculata</i> Charpentier, 1825		Faible						
<i>Gomphus vulgatissimus</i> Linnaeus, 1758		Faible						
<i>Lestes barbarus</i> Fabricius, 1798		Faible						
<i>Lestes dryas</i> Kirby, 1890		Faible						
<i>Lestes sponsa</i> Hansemann, 1823		Faible						
<i>Lestes virens</i> Charpentier, 1825		Faible						
<i>Lycaena dispar</i> Haworth, 1802		Moyen						
<i>Maculinea alcon alcon</i> Denis & Schiffermüller, 1775		Faible						
<i>Orthetrum brunneum</i> Fonscolombe, 1837		Faible						
<i>Sedina buettneri</i> E. Hering, 1858		Faible						
<i>Sympecma fusca</i> Vander Linden, 1820		Faible						
<i>Sympetrum danae</i> Sulzer, 1776)		Faible						
Animalia Mammalia (Mammifères)								
<i>Apodemus flavicollis</i> Melchior, 1834								
<i>Cervus elaphus</i> Linnaeus, 1758	Passage ou migration	Faible						1905
<i>Neomys fodiens</i> Pennant, 1771	Reproduction	Faible						1905
<i>Nyctalus leisleri</i> Kuhl, 1817	Passage ou migration	Faible						1905
<i>Nyctalus noctula</i> Schreber, 1774	Passage ou migration	Faible						1905
Animalia Aves (Oiseaux)								
<i>Alcedo atthis</i> Linnaeus, 1758	Reproduction	Moyen						1905
<i>Anas crecca</i> Linnaeus, 1758	Reproduction	Faible						1905

Taxon	Statut	Abond	Apparue	Disparue	Effectif		Pér. d'obs.	
					Min	Max	Min	Max
<i>Anas querquedula</i> Linnaeus, 1758	Reproduction	Faible						1905
<i>Asio flammeus</i> Pontoppidan, 1763	Reproduction	Faible / espèce occasionnelle						1905
<i>Athene noctua</i> Scopoli, 1769	Reproduction	Faible						1905
<i>Charadrius dubius</i> Scopoli, 1786	Reproduction	Faible						1905
<i>Ciconia ciconia</i> Linnaeus, 1758	Reproduction	Faible						1905
<i>Circus aeruginosus</i> Linnaeus, 1758	Reproduction	Faible						1905
<i>Circus pygargus</i> Linnaeus, 1758	Reproduction	Faible / espèce occasionnelle						1905
<i>Crex crex</i> Linnaeus, 1758	Reproduction	Faible						1905
<i>Cygnus columbianus</i> Ord, 1815	Hivernant	Faible						1905
<i>Cygnus cygnus</i> Linnaeus, 1758	Hivernant	Faible						1905
<i>Cygnus olor</i> Gmelin, 1803	Reproduction	Faible						1905
<i>Falco subbuteo</i> Linnaeus, 1758	Reproduction	Faible						1905
<i>Gallinago gallinago</i> Linnaeus, 1758	Reproduction	Faible						1905
<i>Grus grus</i> Linnaeus, 1758	Passage ou migration	Faible						1905
<i>Hippolais icterina</i> Vieillot, 1817	Reproduction	Faible						1905
<i>Lanius collurio</i> Linnaeus, 1758	Reproduction	Moyen						1905
<i>Lanius excubitor</i> Linnaeus, 1758	Reproduction	Faible						1905
<i>Luscinia svecica</i> Linnaeus, 1758	Reproduction	Moyen						1905
<i>Milvus migrans</i> Boddaert, 1783	Passage ou migration	Faible						1905
<i>Numenius arquata</i> Linnaeus, 1758	Reproduction	Faible						1905
<i>Pernis apivorus</i> Linnaeus, 1758	Reproduction	Faible						1905
<i>Phoenicurus phoenicurus</i> Linnaeus, 1758	Reproduction	Faible						1905
<i>Porzana porzana</i> Linnaeus, 1766	Reproduction	Faible / espèce occasionnelle						1905
<i>Rallus aquaticus</i> Linnaeus, 1758	Reproduction	Faible						1905
<i>Saxicola rubetra</i> Linnaeus, 1758	Reproduction	Faible						1905
<i>Vanellus vanellus</i> Linnaeus, 1758	Reproduction	Faible						1905
Animalia Actinopterygii (Poissons : Actinopterygiens)								
<i>Anguilla anguilla</i> Linnaeus, 1758								
<i>Cobitis taenia</i> Linnaeus, 1758								
<i>Cottus gobio</i> Linnaeus, 1758								
<i>Esox lucius</i> Linnaeus, 1758		Moyen						
<i>Lota lota</i> Linnaeus, 1758								
Animalia Cephalaspidomorphi								
<i>Lampetra planeri</i> Bloch, 1784								
Plantae Equisetopsida								
<i>Achillea ptarmica</i> L., 1753								
<i>Alisma gramineum</i> Lej., 1811								
<i>Alisma lanceolatum</i> With., 1796								

Taxon	Statut	Abond	Apparue	Disparue	Effectif		Pér. d'obs.	
					Min	Max	Min	Max
<i>Althaea officinalis</i> L., 1753								
<i>Anacamptis palustris</i> (Jacq.) R. M. Bateman, Pridgeon & M. W. Chase, 1997								
<i>Bolboschoenus maritimus</i> (L.) Palla, 1905								
<i>Butomus umbellatus</i> L., 1753		Moyen						
<i>Carex muricata</i> L., 1753								
<i>Carex nigra</i> (L.) Reichard, 1778		Faible						
<i>Carex panicea</i> L., 1753		Faible						
<i>Carex vesicaria</i> L., 1753		Faible						
<i>Carex vulpina</i> L., 1753		Moyen						
<i>Cirsium dissectum</i> (L.) Hill, 1768								
<i>Cuscuta europaea</i> L., 1753								
<i>Dactylorhiza incarnata</i> (L.) Soó, 1962		Faible						
<i>Dactylorhiza praetermissa</i> (Druce) Soó, 1962								
<i>Dactylorhiza viridis</i> (L.) R.M.Bateman, Pridgeon & M.W.Chase, 1997		Faible						
<i>Eleocharis uniglumis</i> (Link) Schult., 1824								
<i>Epipactis palustris</i> (L.) Crantz, 1769		Faible						
<i>Equisetum fluviatile</i> L., 1753		Faible						
<i>Galium boreale</i> L., 1753								
<i>Gentiana pneumonanthe</i> L., 1753								
<i>Hordeum secalinum</i> Schreb., 1771								
<i>Hydrocharis morsus-ranae</i> L., 1753								
<i>Inula britannica</i> L., 1753								
<i>Inula salicina</i> L., 1753								
<i>Jacobaea aquatica</i> (Hill) P. Gaertn., B. Mey. & Scherb., 1801								
<i>Jacobaea paludosa</i> (L.) P. Gaertn., B. Mey. & Scherb., 1801								
<i>Laphangium luteoalbum</i> (L.) Tzvelev, 1993								
<i>Lathyrus palustris</i> L., 1753								
<i>Limosella aquatica</i> L., 1753								
<i>Lythrum hyssopifolia</i> L., 1753								
<i>Myosurus minimus</i> L., 1753								
<i>Oenanthe fistulosa</i> L., 1753								
<i>Oenanthe silaifolia</i> M. Bieb., 1819								
<i>Persicaria minor</i> (Huds.) Opiz, 1852								
<i>Persicaria mitis</i> (Schrank) Assenov, 1966								
<i>Potamogeton coloratus</i> Hornem., 1813								
<i>Pulicaria vulgaris</i> Gaertn., 1791								
<i>Ranunculus aquatilis</i> L., 1753								
<i>Ranunculus lingua</i> L., 1753								

Taxon	Statut	Abond	Apparue	Disparue	Effectif		Pér. d'obs.	
					Min	Max	Min	Max
<i>Ranunculus trichophyllus</i> Chaix, 1785								
<i>Ribes nigrum</i> L., 1753								
<i>Rorippa sylvestris</i> (L.) Besser, 1821								
<i>Rumex maritimus</i> L., 1753								
<i>Rumex palustris</i> Sm., 1800								
<i>Scorzonera humilis</i> L., 1753								
<i>Selinum carvifolia</i> (L.) L., 1762								
<i>Silaum silaus</i> (L.) Schinz & Thell., 1915								
<i>Silene flos-cuculi</i> (L.) Clairv. subsp. <i>flos-cuculi</i>								
<i>Sium latifolium</i> L., 1753								
<i>Stellaria palustris</i> Retz., 1795								
<i>Teucrium scordium</i> L., 1753								
<i>Thalictrum flavum</i> L., 1753								
<i>Ulmus laevis</i> Pall., 1784								
<i>Valeriana dioica</i> L., 1753								
<i>Veronica scutellata</i> L., 1753								

➤ **ZNIEFF n°02NOY201 « Vallée de l'Oise de Hirson à Thourotte » (23 962 ha)**

Cette ZNIEFF de type 2 concerne 96 communes dont 19 sont localisées dans l'Oise et 77 dans l'Aisne.

Elle englobe l'ensemble de l'unité géomorphologique valléenne (système alluvial avec lit mineur et lit majeur ainsi que les coteaux adjacents) depuis le débouché des forêts ardennaises jusqu'à la limite des zones régulièrement inondables (secteurs en amont de Thourotte). Cet ensemble héberge **222 espèces déterminantes** pour la création de ZNIEFF (5 mammifères, 35 oiseaux, 6 amphibiens, 8 poissons, 27 insectes, 135 phanérogames, 4 ptéridophytes, 2 bryophytes).

A l'aval de son débouché français, l'Oise traverse des terrains primaires en Thiérache, puis des affleurements de craies sénonienne et turonienne et, enfin, des terrains tertiaires sableux et argileux. Le fond de vallée est recouvert d'alluvions anciennes et récentes, déposées notamment par les crues inondantes au fil des millénaires. Un secteur tourbeux alcalin s'individualise vers Marest-Dampcourt et Abbécourt. La rivière Oise est alimentée par un bassin-versant très vaste, remontant jusqu'aux Ardennes belges, où l'Oise prend sa source, par la nappe de la craie et la nappe alluviale. Ces dernières sont en interaction.

Le fond de vallée est occupé par une mosaïque de milieux prairiaux plus ou moins inondables, de bois, de haies et de cultures, traversée par les cours de l'Oise et de ses affluents. Ces cours d'eau sont bordés par des lambeaux de ripisylve. Les inondations régulières génèrent une fertilisation des sols, par dépôts des sels biogènes dissous dans l'eau et des matières fines en suspension. De plus, la proximité de la nappe et le caractère argilo-limoneux des sols favorisent la croissance de la végétation prairiale.

Les pratiques pastorales de fauche et de pâturage, relativement extensives, ont façonné ces milieux depuis des siècles et sont un bel exemple d'adaptation de l'agriculture à une zone humide. Bon

nombre de prairies sont valorisées au travers d'un système mixte, combinant une première intervention de fauche, en juin, et une mise à l'herbe des animaux à partir de l'été. A la suite des difficultés de l'élevage, les prairies de fauche inondables extensives sont aujourd'hui relictuelles et en voie de disparition à l'échelle des plaines du nord de l'Europe. Les systèmes de haies, de fossés et de mares sont également des témoins de systèmes agraires adaptés aux contraintes du milieu.

La proximité de grands massifs forestiers favorise les échanges faunistiques notamment, permettant une complémentarité importante forêts/zones humides pour les mammifères, les batraciens, l'avifaune... La rivière et les milieux aquatiques annexes, de bonne qualité (dépressions humides, mares, bras-morts...), permettent la reproduction de nombreuses espèces de poissons, de batraciens, d'insectes et d'oiseaux de grand intérêt.

La vallée inondable de l'Oise constitue une entité, à la fois géomorphologique et hydrologique, fonctionnelle et de grande étendue, unique en Picardie. Les caractéristiques physiques et agricoles, uniques dans le nord de la France, de cet ultime système bien conservé de prairies de fauche inondables permettent la présence d'habitats, ainsi que d'une flore et d'une faune caractéristiques, menacés et d'intérêt international dans sa portion médiane.

La mosaïque d'habitats favorise le développement de nombreuses plantes remarquables dont plusieurs sont protégées. Ces habitats concernent les bras-morts, les dépressions humides et les bois alluviaux, les milieux tourbeux, les fonds de vallée inondable (prairies, cariçaias, bord des eaux...).

De nombreuses espèces inscrites en annexe I de la directive « Oiseaux » fréquentent le site, en migration ou en hivernage. A noter que la population de Râle des genêts (plus de 20 couples) atteint ici un seuil d'importance internationale.

Les secteurs inondés accueillent d'importantes populations d'oiseaux d'eau en halte migratoire, dont le Courlis cendré qui présente ici la seule population stable en Picardie.

Pour ce qui est des insectes, on rencontre des lépidoptères rares et menacés en France et en Europe (annexe II de la directive « Habitats » de l'Union Européenne), comme le Cuivré des marais qui est particulièrement abondant dans les prairies inondables entre Thourotte et Vendeuil, ou l'Azuré des mouillères à Marest-Dampcourt. Le site héberge tous les Lestidés remarquables de Picardie.

Le site accueille trois amphibiens remarquables : le Triton crêté (annexe II de la directive « Habitats »), la Rainette verte et le Pélodyte ponctué, tous deux rares et menacés en France et en Picardie.

La faune piscicole présente plusieurs espèces d'un grand intérêt dont le Brochet, qui trouve ici d'importantes zones de reproduction.

Parmi les mammifères, notons la présence du Cerf élaphe en provenance des massifs forestiers proches, de la Martre des pins et du rare Chat forestier. Les rares Noctules commune et de Leisler fréquentent la zone inondable comme terrain de chasse, à proximité des massifs forestiers. Le Grand Murin, pour sa part, est présent en hiver aux environs de Guise. La Loutre a été signalée ces dernières années dans la partie la plus haute de la vallée, qui constituerait alors son ultime bastion régional.

La liste des espèces déterminantes recensées sur la ZNIEFF est reportée en page suivante.

Taxon	Statut	Abond	Apparue	Disparue	Effectif		Pér. d'obs.	
					Min	Max	Min	Max
Animalia Amphibia (Batraciens)								
<i>Hyla arborea</i> Linnaeus, 1758								
<i>Ichthyosaura alpestris</i> Laurenti, 1768								
<i>Lissotriton vulgaris</i> Linnaeus, 1758								
<i>Pelodytes punctatus</i> Daudin, 1802								
<i>Rana dalmatina</i> Fitzinger, 1838								
<i>Triturus cristatus</i> Laurenti, 1768								
Animalia Insecta (Insectes)								
<i>Aeshna isocetes</i> Müller, 1767								
<i>Archana dissoluta</i> Treitschke, 1825								
<i>Aspitates gilvaria</i> Denis & Schiffermüller, 1775								
<i>Calopteryx virgo</i> Linnaeus, 1758								
<i>Cercion lindenii</i> Selys, 1840								
<i>Coenagrion scitulum</i> Rambur, 1842								
<i>Cordulegaster boltonii</i> Donovan, 1807								
<i>Epithea bimaculata</i> Charpentier, 1825								
<i>Gomphus vulgatissimus</i> Linnaeus, 1758								
<i>Harpyia milhauseri</i> Fabricius, 1775								
<i>Ischnura pumilio</i> Charpentier, 1825								
<i>Lestes barbarus</i> Fabricius, 1798								
<i>Lestes dryas</i> Kirby, 1890								
<i>Lestes sponsa</i> Hansemann, 1823								
<i>Lestes virens</i> Charpentier, 1825								
<i>Lycaena dispar</i> Haworth, 1802								
<i>Lycaena tityrus</i> Poda, 1761								
<i>Maculinea alcon alcon</i> Denis & Schiffermüller, 1775								
<i>Phragmatiphila nexa</i> Hübner, 1808								
<i>Platycleis albopunctata</i> Goeze, 1778								
<i>Satyrium ilicis</i> Esper, 1779								
<i>Scopula ornata</i> Scopoli, 1763								
<i>Sedina buettneri</i> E. Hering, 1858								
<i>Somatochlora metallica</i> Vander Linden, 1825								
<i>Stenobothrus lineatus</i> Panzer, 1796								
<i>Sympecma fusca</i> Vander Linden, 1820								
Animalia Mammalia (Mammifères)								
<i>Cervus elaphus</i> Linnaeus, 1758								
<i>Apodemus flavicollis</i> Melchior, 1834								
<i>Martes martes</i> Linnaeus, 1758								
<i>Myotis myotis</i> Borkhausen, 1797	Hivernant							1905
<i>Neomys fodiens</i> Pennant, 1771								

Taxon	Statut	Abond	Apparue	Disparue	Effectif		Pér. d'obs.	
					Min	Max	Min	Max
Animalia Aves (Oiseaux)								
<i>Actitis hypoleucos</i> Linnaeus, 1758	Reproduction							1905
<i>Alcedo atthis</i> Linnaeus, 1758	Reproduction							1905
<i>Anas clypeata</i> Linnaeus, 1758	Reproduction							1905
<i>Anas crecca</i> Linnaeus, 1758	Reproduction							1905
<i>Anas querquedula</i> Linnaeus, 1758	Reproduction							1905
<i>Asio flammeus</i> Pontoppidan, 1763	Reproduction	espèce occasionnelle						1905
<i>Athene noctua</i> Scopoli, 1769	Reproduction							1905
<i>Aythya ferina</i> Linnaeus, 1758	Reproduction							1905
<i>Aythya fuligula</i> Linnaeus, 1758	Reproduction							1905
<i>Charadrius dubius</i> Scopoli, 1786	Reproduction							1905
<i>Ciconia ciconia</i> Linnaeus, 1758	Reproduction	espèce occasionnelle						1905
<i>Cinclus cinclus</i> Linnaeus, 1758	Reproduction							1905
<i>Circus aeruginosus</i> Linnaeus, 1758	Reproduction							1905
<i>Circus pygargus</i> Linnaeus, 1758	Reproduction	espèce occasionnelle						1905
<i>Crex crex</i> Linnaeus, 1758	Reproduction							1905
<i>Cygnus olor</i> Gmelin, 1803	Reproduction							1905
<i>Dendrocygna media</i> Linnaeus, 1758	Reproduction							1905
<i>Falco subbuteo</i> Linnaeus, 1758	Reproduction							1905
<i>Gallinago gallinago</i> Linnaeus, 1758	Reproduction	espèce occasionnelle						1905
<i>Hippolais icterina</i> Vieillot, 1817	Reproduction							1905
<i>Lanius collurio</i> Linnaeus, 1758	Reproduction							1905
<i>Lanius excubitor</i> Linnaeus, 1758	Reproduction							1905
<i>Luscinia svecica</i> Linnaeus, 1758	Reproduction							1905
<i>Numenius arquata</i> Linnaeus, 1758	Reproduction							1905
<i>Pernis apivorus</i> Linnaeus, 1758	Reproduction							1905
<i>Phoenicurus phoenicurus</i> Linnaeus, 1758	Reproduction							1905
<i>Porzana porzana</i> Linnaeus, 1766	Reproduction	espèce occasionnelle						1905
<i>Rallus aquaticus</i> Linnaeus, 1758								
<i>Saxicola rubetra</i> Linnaeus, 1758								
<i>Sterna albifrons</i> Pallas, 1764								
<i>Sterna hirundo</i> Linnaeus, 1758								
<i>Tadorna tadorna</i> Linnaeus, 1758								
<i>Turdus pilaris</i> Linnaeus, 1758								
<i>Upupa epops</i> Linnaeus, 1758	Reproduction							1905
<i>Vanellus vanellus</i> Linnaeus, 1758								
Animalia Actinopterygii (Poissons : Actinoptérogiiens)								
<i>Anguilla anguilla</i> Linnaeus, 1758								
<i>Barbus barbus</i> Linnaeus, 1758								
<i>Cobitis taenia</i> Linnaeus, 1758								
<i>Cottus gobio</i> Linnaeus, 1758								

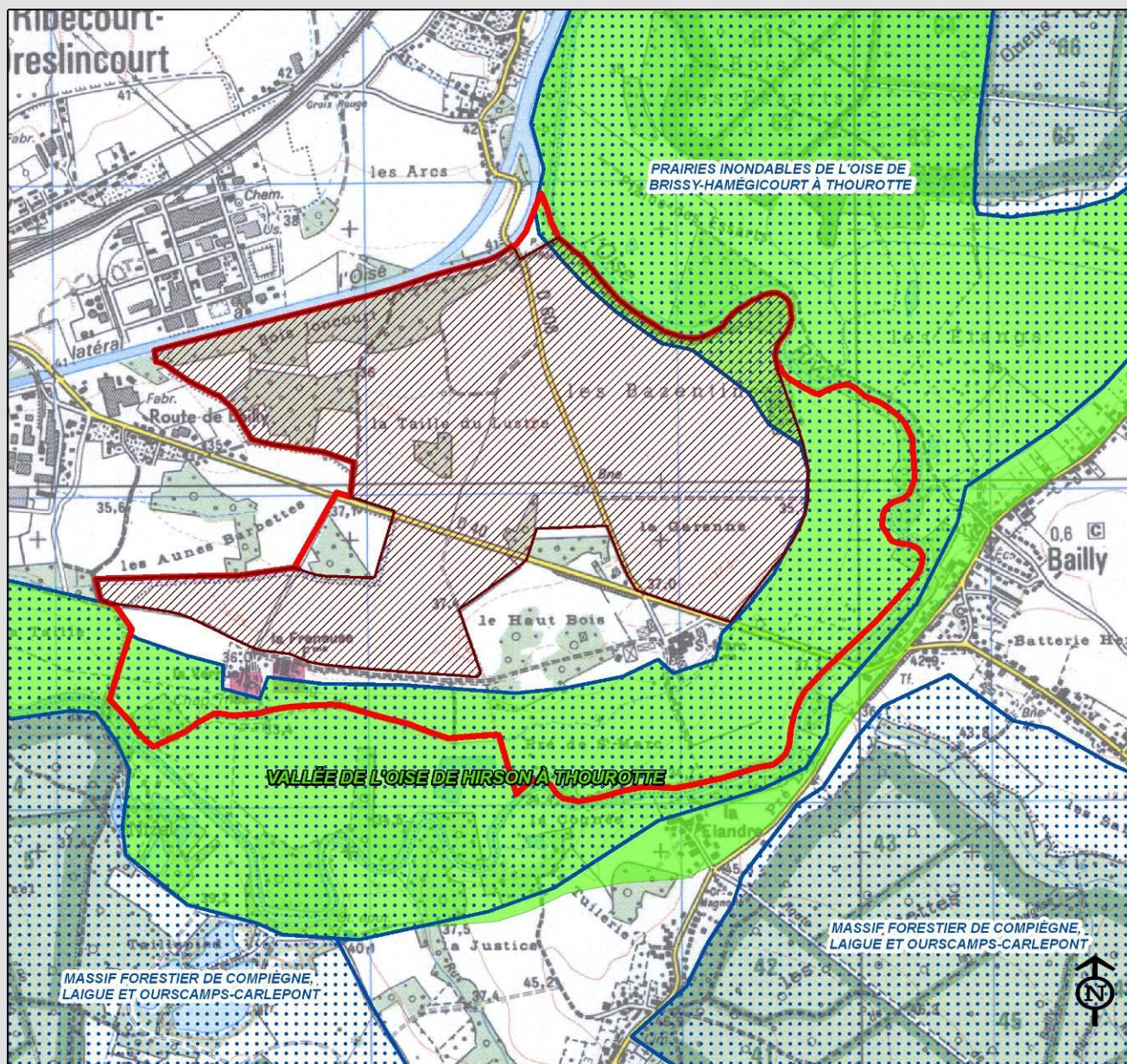
Taxon	Statut	Abond	Apparue	Disparue	Effectif		Pér. d'obs.	
					Min	Max	Min	Max
<i>Esox lucius</i> Linnaeus, 1758								
<i>Lota lota</i> Linnaeus, 1758								
<i>Salmo trutta fario</i> Linnaeus, 1758								
Animalia Cephalaspidomorphi								
<i>Lampetra planeri</i> Bloch, 1784								
Plantae Equisetopsida								
<i>Achillea ptarmica</i> L., 1753								
<i>Alchemilla xanthochlora</i> Rothm., 1937								
<i>Alisma lanceolatum</i> With., 1796								
<i>Allium ursinum</i> L., 1753								
<i>Alopecurus aequalis</i> Sobol., 1799								
<i>Althaea officinalis</i> L., 1753								
<i>Anacamptis morio</i> (L.) R. M. Bateman, Pridgeon & M. W. Chase, 1997								
<i>Anacamptis pyramidalis</i> (L.) Rich., 1817								
<i>Anemone ranunculoides</i> L., 1753								
<i>Bolboschoenus maritimus</i> (L.) Palla, 1905								
<i>Bromus commutatus</i> Schrad., 1806								
<i>Bromus racemosus</i> L., 1762								
<i>Butomus umbellatus</i> L., 1753								
<i>Buxus sempervirens</i> L., 1753								
<i>Cardamine amara</i> L., 1753								
<i>Carex digitata</i> L., 1753								
<i>Carex hostiana</i> DC., 1813								
<i>Carex nigra</i> (L.) Reichard, 1778								
<i>Carex ovalis</i> Gooden., 1794								
<i>Carex panicea</i> L., 1753								
<i>Carex strigosa</i> Huds., 1778								
<i>Carex tomentosa</i> L., 1767								
<i>Carex vesicaria</i> L., 1753								
<i>Carex viridula</i> var. <i>elatior</i> (Schltdl.) Crins, 1989								
<i>Carex vulpina</i> L., 1753								
<i>Cephalanthera damasonium</i> (Mill.) Druce, 1906								
<i>Chenopodium glaucum</i> L., 1753								
<i>Chrysosplenium alternifolium</i> L., 1753								
<i>Chrysosplenium oppositifolium</i> L., 1753								
<i>Cirsium dissectum</i> (L.) Hill, 1768								
<i>Cladium mariscus</i> (L.) Pohl, 1809								
<i>Corydalis solida</i> (L.) Clairv., 1811								
<i>Cuscuta europaea</i> L., 1753								
<i>Cyanus segetum</i> Hill, 1762								




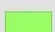
Taxon	Statut	Abond	Apparue	Disparue	Effectif		Pér. d'obs.	
					Min	Max	Min	Max
<i>Cyperus fuscus</i> L., 1753								
<i>Dactylorhiza incarnata</i> (L.) Soó, 1962								
<i>Dactylorhiza majalis</i> (Rchb.) P. F. Hunt & Summerh., 1965								
<i>Dactylorhiza praetermissa</i> (Druce) Soó, 1962								
<i>Dactylorhiza viridis</i> (L.) R. M. Bateman, Pridgeon & M. W. Chase, 1997								
<i>Digitalis purpurea</i> L., 1753								
<i>Dipsacus pilosus</i> L., 1753								
<i>Dryopteris affinis</i> (Lowe) Fraser-Jenk. subsp. <i>affinis</i>								
<i>Eleocharis uniglumis</i> (Link) Schult., 1824								
<i>Elodea nuttallii</i> (Planch.) H. St. John, 1920								
<i>Epipactis palustris</i> (L.) Crantz, 1769								
<i>Equisetum fluviatile</i> L., 1753								
<i>Erigeron acris</i> L., 1753								
<i>Festuca altissima</i> All., 1789								
<i>Gagea lutea</i> (L.) Ker Gawl., 1809								
<i>Gentiana pneumonanthe</i> L., 1753								
<i>Gentianella germanica</i> (Willd.) Börner, 1912								
<i>Geranium pratense</i> L., 1753								
<i>Helleborus foetidus</i> L., 1753								
<i>Helleborus viridis</i> L., 1753								
<i>Helosciadium inundatum</i> (L.) W. D. J. Koch, 1824								
<i>Hieracium maculatum</i> Schrank, 1789								
<i>Hookeria lucens</i> (Hedw.) Sm.								
<i>Hordeum secalinum</i> Schreb., 1771								
<i>Hydrocharis morsus-ranae</i> L., 1753								
<i>Impatiens noli-tangere</i> L., 1753								
<i>Inula britannica</i> L., 1753								
<i>Inula salicina</i> L., 1753								
<i>Jacobaea aquatica</i> (Hill) P. Gaertn., B. Mey. & Scherb., 1801								
<i>Jacobaea paludosa</i> (L.) P. Gaertn., B. Mey. & Scherb., 1801								
<i>Juncus acutiflorus</i> Ehrh. ex Hoffm., 1791								
<i>Laphangium luteoalbum</i> (L.) Tzvelev, 1993								
<i>Lathraea squamaria</i> L., 1753								
<i>Lathyrus hirsutus</i> L., 1753								
<i>Lemna gibba</i> L., 1753								
<i>Leontodon hispidus</i> var. <i>pseudocrispus</i> (Sch. Bip. ex Bisch.) Lambinon, 2004								

Taxon	Statut	Abond	Apparue	Disparue	Effectif		Pér. d'obs.	
					Min	Max	Min	Max
<i>Leucojum vernum</i> L., 1753								
<i>Libanotis pyrenaica</i> (L.) O.Schwarz, 1949								
<i>Lotus corniculatus</i> subsp. <i>tenuis</i> (Waldst. & Kit. ex Willd.) Berher, 1887								
<i>Luzula luzuloides</i> (Lam.) Dandy & Wilmott, 1938								
<i>Luzula sylvatica</i> (Huds.) Gaudin, 1811								
<i>Lythrum hyssopifolia</i> L., 1753								
<i>Myosotis laxa</i> subsp. <i>cespitosa</i> (Schultz) Hyl. ex Nordh., 1940								
<i>Myosotis nemorosa</i> Besser, 1821								
<i>Myosurus minimus</i> L., 1753								
<i>Najas marina</i> L., 1753								
<i>Neckera crispa</i> Hedw.								
<i>Oenanthe aquatica</i> (L.) Poir., 1798								
<i>Oenanthe fistulosa</i> L., 1753								
<i>Oenanthe lachenalii</i> C. C. Gmel., 1805								
<i>Oenanthe silaifolia</i> M. Bieb., 1819								
<i>Ophrys insectifera</i> L., 1753								
<i>Orchis anthropophora</i> (L.) All., 1785								
<i>Orchis militaris</i> L., 1753								
<i>Orchis simia</i> Lam., 1779								
<i>Persicaria bistorta</i> (L.) Samp., 1913								
<i>Persicaria minor</i> (Huds.) Opiz, 1852								
<i>Persicaria mitis</i> (Schrank) Assenov, 1966								
<i>Phyteuma nigrum</i> F. W. Schmidt, 1793								
<i>Phyteuma spicatum</i> L., 1753								
<i>Platanthera bifolia</i> (L.) Rich., 1817								
<i>Polygala amarella</i> Crantz, 1769								
<i>Polystichum aculeatum</i> (L.) Roth, 1799								
<i>Polystichum setiferum</i> (Forssk.) T. Moore ex Woyn., 1913								
<i>Potamogeton coloratus</i> Hornem., 1813								
<i>Potamogeton lucens</i> L., 1753								
<i>Potamogeton perfoliatus</i> L., 1753								
<i>Potamogeton pusillus</i> L., 1753								
<i>Potamogeton trichoides</i> Cham. & Schltld., 1827								
<i>Prunus padus</i> L., 1753								
<i>Pulicaria vulgaris</i> Gaertn., 1791								
<i>Ranunculus circinatus</i> Sibth., 1794								
<i>Ranunculus fluitans</i> Lam., 1779								
<i>Ranunculus lingua</i> L., 1753								

Taxon	Statut	Abond	Apparue	Disparue	Effectif		Pér. d'obs.	
					Min	Max	Min	Max
<i>Rhinanthus alectorolophus</i> (Scop.) Pollich, 1777								
<i>Ribes nigrum</i> L., 1753								
<i>Rorippa palustris</i> (L.) Besser, 1821								
<i>Rorippa sylvestris</i> (L.) Besser, 1821								
<i>Rumex maritimus</i> L., 1753								
<i>Rumex palustris</i> Sm., 1800								
<i>Sambucus racemosa</i> L., 1753								
<i>Samolus valerandi</i> L., 1753								
<i>Schoenoplectus lacustris</i> (L.) Palla, 1888								
<i>Scorzonera humilis</i> L., 1753								
<i>Selinum carvifolia</i> (L.) L., 1762								
<i>Senecio ovatus</i> (G. Gaertn., B. Mey. & Scherb.) Willd. subsp. <i>ovatus</i>								
<i>Sesleria caerulea</i> (L.) Ard., 1763								
<i>Silaum silaus</i> (L.) Schinz & Thell., 1915								
<i>Silene flos-cuculi</i> (L.) Clairv. subsp. <i>flos-cuculi</i>								
<i>Silene vulgaris</i> subsp. <i>glareosa</i> (Jord.) Marsden-Jones & Turrill, 1957								
<i>Sium latifolium</i> L., 1753								
<i>Sonchus palustris</i> L., 1753								
<i>Sparganium emersum</i> Rehmman, 1871								
<i>Stellaria nemorum</i> L., 1753								
<i>Stellaria palustris</i> Retz., 1795								
<i>Teucrium botrys</i> L., 1753								
<i>Teucrium scordium</i> L., 1753								
<i>Thalictrum flavum</i> L., 1753								
<i>Typha angustifolia</i> L., 1753								
<i>Ulmus laevis</i> Pall., 1784								
<i>Utricularia australis</i> R.Br., 1810								
<i>Vaccinium myrtillus</i> L., 1753								
<i>Valeriana dioica</i> L., 1753								
<i>Verbascum blattaria</i> L., 1753								
<i>Veronica scutellata</i> L., 1753								
<i>Vincetoxicum hirundinaria</i> Medik., 1790								
<i>Zannichellia palustris</i> L., 1753								

Localisation des ZNIEFF



-  Zone d'étude restreinte
-  Zone d'étude étendue
-  ZNIEFF de type I
-  ZNIEFF de type II

Echelle : 1:18 000



Sources : Ortho IGN 2006; O.G.E. 2011



4.2.3 Corridors biologiques

4.2.3.1 Biocorridors

Un **corridor alluvial** a été identifié à l'est et au sud de la zone d'étude. Il concerne la vallée de l'Oise. Un **corridor intra ou inter forestier** traverse les boisements localisés dans la partie nord de la zone d'étude. Il relie deux vastes massifs forestiers : la forêt domaniale d'Ourscamp-Carlepont à la forêt domaniale de Laigue. D'autres corridors intra ou inter forestier ont été définis sur le pourtour de la zone d'étude.

Le travail d'identification de corridors biologiques a été conduit sous la maîtrise d'ouvrage du Conservatoire des sites naturels de Picardie et réalisé en association avec l'Université Picardie Jules Verne, le Conservatoire National Botanique de Bailleul, Picardie-Nature et les Chambres d'agriculture de Picardie.

L'objectif est de proposer un réseau fonctionnel de sites à l'échelle de la Picardie qui prend en compte le fonctionnement des populations d'espèces d'enjeu patrimonial, les connexions entre les sites et la matrice qui les environne.

On entend par réseau fonctionnel l'ensemble des sites abritant les espèces et les habitats pour la préservation desquels la Picardie a une responsabilité de conservation, sites reliés entre eux par des connexions biologiques existantes ou à restaurer. Ce réseau n'a pas vocation à se substituer aux schémas départementaux ENS ni aux inventaires ZNIEFF ou aux protections réglementaires et contractuelles (Réserves Naturelles, Natura 2000...).

Il s'agit d'une référence scientifique complémentaire devant permettre de répondre aux préoccupations suivantes :

- Orienter les politiques de protection de la nature et d'aménagement du territoire ;
- Aider l'État et les collectivités territoriales à effectuer les diagnostics de territoire dans le cadre des documents de planification (SCOT, PLU, Schéma départementaux et régionaux...);
- Aider les porteurs de projet d'aménagements, nécessitant ou non des études d'impacts ou d'incidences, afin de mieux analyser les enjeux existants et identifier les mesures de réductions ou de compensation d'impacts ;
- Guider les interventions des acteurs/opérateurs de la protection de la nature et de la gestion des territoires ;
- Compléter l'information destinée aux élus locaux en insistant sur les possibilités d'intégration de la gestion du patrimoine naturel à des dynamiques locales et territoriales.

L'identification des corridors écologiques n'a **pas de portée juridique**. Il s'agit d'un **élément de connaissance du patrimoine naturel de Picardie destiné à éviter autant que possible que certains enjeux environnementaux ne soient révélés trop tardivement**. Il permet ainsi une meilleure prévision des incidences lorsque des aménagements sont à réaliser mais également de mettre en œuvre localement des stratégies de maintien ou de restauration de connexions écologiques.

4.2.3.2 Biocorridors grande faune

Il s'agit d'un inventaire et d'une localisation des zones sensibles dites « voies préférentielles de déplacement de la grande faune sauvage » en Picardie, réalisés par le bureau d'études AERU. Il s'agit d'une **zone à préserver sous peine de rupture du couloir de migration**.

Pour chaque zone sensible une fiche individuelle comprend :

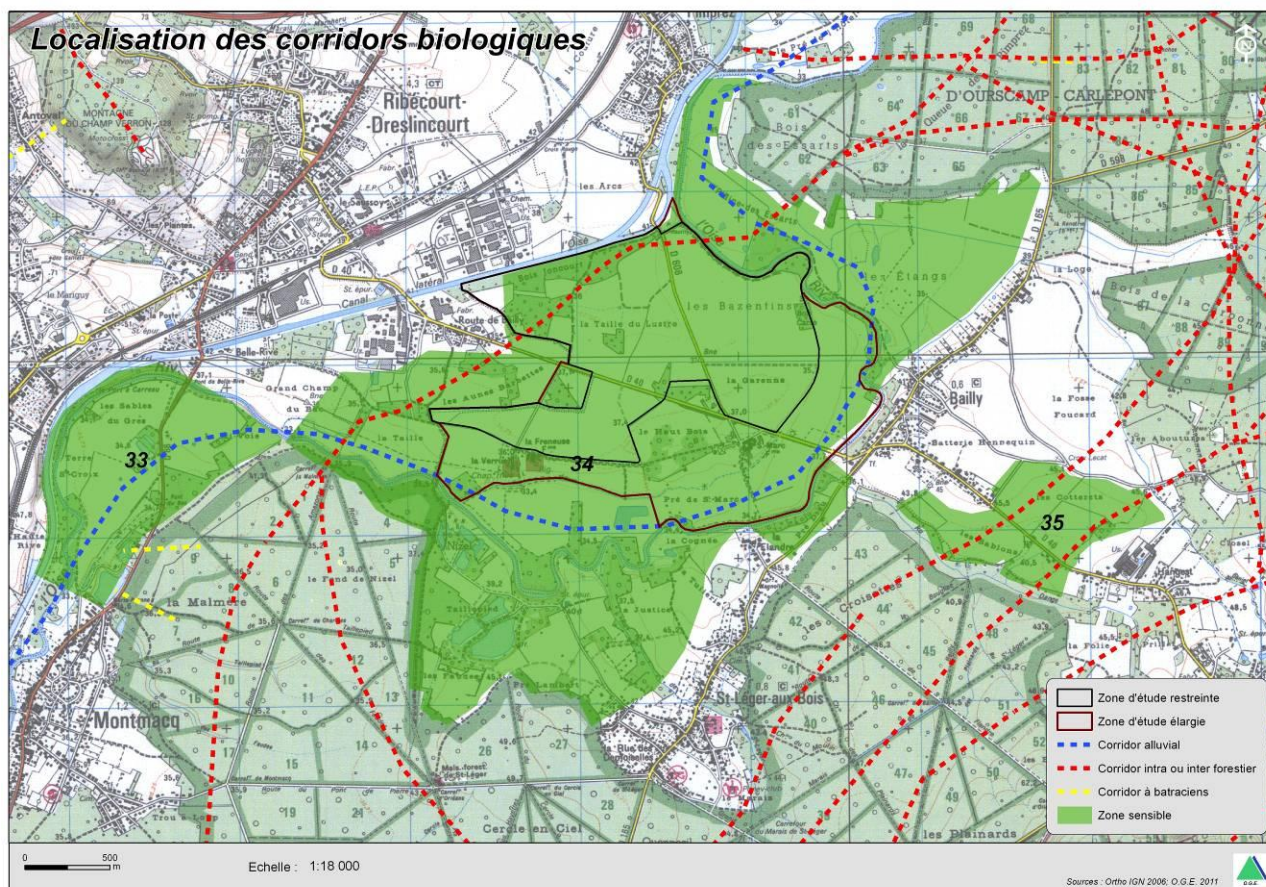
- Une délimitation précise du secteur sur un extrait de la carte IGN au 1/25000 ;
- Une description succincte des enjeux et problèmes rencontrés ;
- Les solutions préconisées.

La zone d'étude est incluse dans la « Zone Sensible n°34 » de l'inventaire de la Grande Faune en Picardie.

Cette zone concerne les communes de Bailly, Cambronne-lès-Ribécourt, Chiry-Ourscamp, Montmacq, Pimprez, Ribécourt-Dreslincourt, Saint-Léger-aux-Bois.

Pour la grande faune, 3 espèces sont concernées : le Cerf élaphe (*Cervus elaphus*), le Chevreuil (*Capreolus capreolus*) et le Sanglier (*Sus scrofa*).

Ce site s'inscrit dans un réseau d'échange puisqu'il jouxte la « Zone Sensible n°33 », à l'ouest, et qu'il est à proximité de la « Zone Sensible n°35 » localisée à l'est.



5 METHODOLOGIE DES DIAGNOSTICS ECOLOGIQUES

5.1 LA FLORE ET LES HABITATS

L'inventaire de la flore repose sur des prospections de terrain qui ont complété l'analyse bibliographique. L'analyse bibliographique s'est essentiellement basée sur les données de la base « DIGITALE » du Conservatoire botanique national de Bailleul (CBNBI). Le tableau Excel transmis par le CBNBI comporte 86 lignes correspondant à 58 espèces végétales dont 44 se localisent dans ou à proximité de la zone d'étude. Nous regrettons l'absence de données supplémentaires provenant d'associations ou d'organismes privés.

L'analyse bibliographique permet de dresser une liste d'espèces remarquables à rechercher, car observées sur la commune et susceptibles d'y être retrouvées.

Les visites de terrain ont été effectuées les 20 janvier, 06 et 13 avril, 10, 11 et 18 mai, 30 juin, 05 juillet et 31 août 2011.

La flore et les groupements végétaux sont analysés dans chacun des milieux identifiés sur le terrain que sont les mares, le Ru de Saint-Marc, les fossés, les pelouses, les prairies, les friches, les milieux rudéraux, les chemins, les lisières, les haies et les boisements.

Les relevés qui servent de base aux analyses ont été effectués dans des milieux homogènes. Ceux-ci sont définis par le type de strate (arborée ou herbacée), par le faciès (herbe haute ou rase) ou encore par le relief (zone plane, talus ou dépression).

Les relevés sont réalisés en suivant un **cheminement aléatoire au sein des milieux homogènes** afin de recenser les espèces végétales. Lors des prospections, parmi les plantes communes, nous recensons celles qui sont caractéristiques des habitats ou qui nous renseignent sur l'état de conservation des habitats. Ainsi, les relevés de végétation ne constituent pas **un inventaire exhaustif de la flore**, mais un **inventaire ciblé** qui permet de **caractériser l'habitat**, d'en **apprécier l'état de conservation** et **ses potentialités floristiques**. Par contre, **toutes les espèces d'intérêt patrimonial** (plantes protégées au niveau national ou régional et espèces de la Directive européenne Natura 2000, espèces rares ou menacées, espèces déterminantes ZNIEFF) **sont recherchées** en tenant compte des potentialités des habitats rencontrés. Chaque espèce remarquable inventoriée sur le site a été géolocalisée au GPS (Garmin - eTrex Vista HCx, précision de l'ordre de 3 m après correction). Les mesures ont été réalisées dans les limites techniques de l'appareil (contrainte topographique, couvert arboré...).

Pour juger de l'intérêt des différentes espèces observées, nous nous basons sur les degrés de rareté donnés dans *l'Inventaire de la flore vasculaire de Picardie (ptéridophytes et spermatophytes) : raretés, protections, menaces et statuts* du Centre régional de phytosociologie / Conservatoire botanique national de Bailleul (2005).

La détermination de la plupart des espèces a été réalisée sur le terrain. Seuls quelques échantillons (plante non caractéristique ou appartenant à des groupes à détermination délicate) ont été déterminés au laboratoire.

Au sein de la zone d'étude, la végétation est rattachée à des groupements végétaux², en analysant, pour chaque relevé, la physionomie de la végétation et les espèces recensées. La présence d'espèces caractéristiques et la dominance de certaines plantes déterminent le groupement végétal. Un même groupement rassemble souvent plusieurs relevés (ou faciès). En effet, la végétation d'un même groupement peut varier (aspect différent, abondance de telle ou telle espèce) en fonction des conditions stationnelles et des influences anthropiques sur le site.

Lorsque les activités humaines ont été très importantes, il est parfois difficile de rattacher la végétation à un groupement précis. L'absence ou le nombre réduit de plantes spécifiques nécessitent alors une interprétation plus délicate des relevés de végétation. De même, bien que la nature du sol influence la répartition de la végétation, les limites entre deux groupements ne sont pas toujours franches et il est ainsi parfois difficile de les délimiter ou de les caractériser précisément. En effet, au sein de ces secteurs, cohabitent des espèces qui appartiennent à plusieurs groupements végétaux.

En ce qui concerne la valeur patrimoniale des habitats, nous nous reportons au guide EUR 15 et aux cahiers d'habitats (pour les habitats remarquables d'intérêt communautaire).

La cartographie des formations végétales (les habitats) est réalisée sur la photographie aérienne en couleur du site (orthophoto IGN 2006) à partir des visites sur le terrain. Pour les entités de petites surfaces, les éléments peu ou non discernables sur la photo aérienne le périmètre a été établi au GPS.

Limites méthodologiques

Les prospections pour la flore se sont déroulées à **une période très favorable** à l'observation des plantes. Réparties sur **une année complète de végétation** (avril, mai, juin, juillet et août), les nombreuses visites ont permis de réaliser **un inventaire relativement complet de la flore**. Chaque secteur de la zone d'étude a fait l'objet d'au moins deux visites (dont une à l'optimum de végétation). Les visites de chaque type d'habitats présents (mares, ru, fossés, pelouses, prairies, friches, milieux rudéraux, chemins, lisières, haies, boisements...), dans la limite de leur accessibilité, permettent de caractériser les différentes formations végétales de façon relativement correcte.

L'**inventaire** de la flore peut donc être considéré comme **relativement satisfaisant**, même s'il **n'est pas exhaustif**. Toutefois, l'exhaustivité des inventaires est également à nuancer avec les conditions météorologiques de l'année 2011 qui ont été singulières.

Nous avons eu une **sécheresse précoce** due à un printemps 2011 particulièrement chaud et sec. Ce printemps est le plus sec des cinquante dernières années. Les conditions de temps sec et chaud se sont poursuivies globalement tout au long des mois d'avril, de mai et de juin.

Les **faibles pluies associées aux températures élevées** ont entraîné un assèchement précoce des sols superficiels. **Les sols ont connu un niveau de sécheresse jamais atteint à la fin du printemps au cours des cinquante dernières années**. Cet **assèchement a limité** (appareil végétatif chétif ou effectifs restreints), **retardé** ou **empêché** le **développement de certaines plantes**. Ainsi, cette année, peu d'espèces d'orchidées se sont exprimées.

² Groupement végétal : fraction de végétation qui se distingue par un aspect et une structure particulière de la végétation, dus à la prédominance de certaines espèces (composition floristique spécifique). L'existence des groupements est souvent déterminée par des conditions écologiques propres (climat, géologie, sol, biotope...).

Les mois de **juillet et août** se sont révélés globalement maussades, avec des températures particulièrement fraîches et des **précipitations abondantes**. Ce mois de juillet pluvieux se positionne parmi les plus humides des cinquante dernières années.

Ces précipitations ont cependant été beaucoup **trop tardives** pour contribuer significativement à la **recharge des aquifères et des déficits de précipitation**.

Une **autre limite** méthodologique est l'**immensité de certains boisements** qu'il n'a pas toujours été possible de prospector systématiquement (il subsiste quelques secteurs peu ou pas accessibles), mais ceci n'apporterait probablement que peu d'espèces supplémentaires.

5.2 LA FAUNE

Les prospections pour la faune ont eu lieu en 2011 les 30 mars, 21 avril, 10 mai (pour les chauves-souris), 26 mai, 30 juin, 20 juillet et 3 août (pour les chauves-souris), 10 août, 17 août, 7 septembre, 14 et 26 septembre (pour les chauves-souris). A toutes ces dates, les conditions météorologiques étaient favorables à la recherche des groupes faunistiques concernés par cette étude.

La méthode utilisée consistait à prospector de manière aléatoire et systématique les différents milieux étudiés, en augmentant le temps de prospection sur les habitats les plus remarquables.

Les différentes espèces animales ont été identifiées par contacts visuels ou sonores.

Les groupes faunistiques inventoriés sont les chiroptères (chauves-souris), les mammifères terrestres, les oiseaux, les reptiles, les amphibiens et, parmi les insectes, les lépidoptères diurnes, les orthoptères (sauterelles, grillons et criquets), les odonates (libellules) ainsi que quelques coléoptères.

L'intérêt de la zone d'étude pour les mammifères terrestres a été établi à partir des observations visuelles et des indices relevés sur le terrain (traces et fèces principalement).

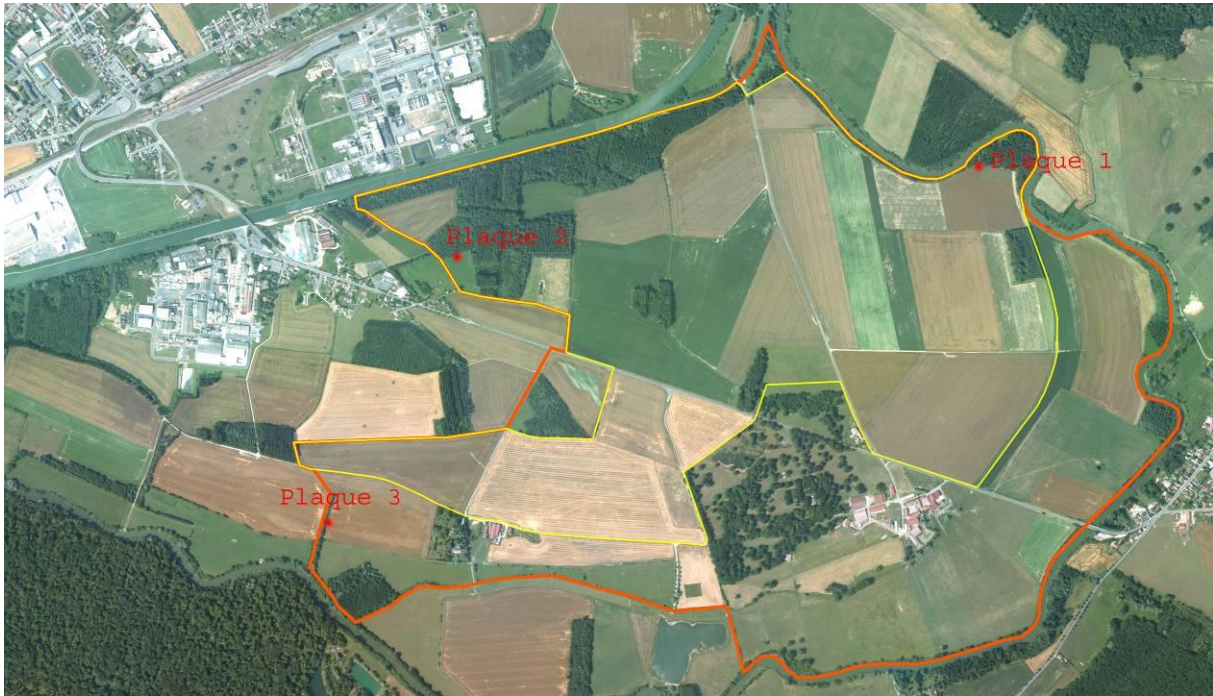
L'inventaire des chauves-souris concerne les espèces qui fréquentent la zone d'étude comme secteur d'alimentation et/ou de reproduction. Elles ont été recherchées essentiellement par détection acoustique nocturne, à l'aide d'un détecteur d'ultrasons Pettersson D240X et D 1000 en expansion de temps relié à un enregistreur numérique Roland R09HR. Si la détermination n'a pas pu être faite sur le terrain, les séquences enregistrées sont analysées ultérieurement avec le logiciel Batsound. Dans la quasi-totalité des cas, le nombre d'individus n'a logiquement pas pu être déterminé. Cependant, le nombre de contacts par espèce a été noté. Celui-ci reflète l'intensité de l'activité de chasse dans un secteur donné.

Les oiseaux sont recensés lors de nos sorties sur le terrain. L'identification est effectuée soit par observation visuelle soit par l'écoute des cris et des chants.

Les populations d'amphibiens présentes ont été recensées par plusieurs méthodes. La recherche a été effectuée par repérage d'indices comme la présence de pontes. Les individus ont également été repérés et identifiés à vue ou à l'écoute pour certaines espèces. Les sites de pontes avérés ou potentiels ont été recherchés de jours, puis visités en soirée, plusieurs espèces n'étant actives qu'à la nuit tombée.

Les reptiles ont été recherchés aux périodes favorables selon deux méthodes : la prospection à vue dans les milieux favorables et la vérification de plaques. Ces dernières, sombres et mats, chauffent

facilement au soleil et sont ainsi attractives pour les reptiles, qui ont besoin d'élever leur température interne pour être en activité. Dans le cas présent, 3 plaques ont été disposées au démarrage de l'étude (carte ci-dessous), sur des sites identifiés comme étant potentiellement intéressants pour les reptiles, puis retirées à la fin de l'étude. Elles ont été vérifiées lors de chaque visite (tant faunistique que floristique). Leur emplacement est précisé sur la carte de localisation des espèces faunistiques remarquables.



En ce qui concerne les insectes, les individus ont été déterminés, selon les cas :

- A vue à l'œil nu, avec ou sans manipulation et après capture au filet en ce qui concerne les papillons et les libellules, les individus capturés sont relâchés juste après l'identification ;
- Aux jumelles, pour certaines libellules de grande taille et à détermination aisée ;
- A l'écoute, dans le cas de plusieurs espèces d'orthoptères.

Limites méthodologiques

La méthode d'inventaire utilisée ne nous permet pas d'obtenir des relevés exhaustifs, mais elle nous procure des données qualitatives essentielles pour évaluer la richesse en espèces du secteur étudié.

6 DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

6.1 PRESENTATION DES FORMATIONS VEGETALES ET DES PLANTES REMARQUABLES ASSOCIEES

La zone d'étude s'inscrit dans la boucle de l'Oise, sur la commune de Pimprez. Relativement plane (3,75 m de dénivelé entre la hauteur minimale et maximale), elle regroupe de nombreux habitats liés à la présence d'un sol humide à engorgé. La répartition de ces entités en mosaïque, parfois complexe, s'explique par la topographie, la teneur en eau du sol et par les actions anthropiques.

Au sein de la zone d'étude, nous avons recensé **5 habitats d'intérêt communautaire** :

- Les mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes (6430-1) ;
- Les mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces (6430-4) ;
- Les pelouses maigres de fauche de basse altitude (6510) ;
- Les frênaies-ormaies atlantiques à Aegopode des rivières à cours lent (91E0*-9) ;
- Les frênaies-ormaies continentales à Cerisier à grappes des rivières à cours lent (91E0*-10).

Au vu du contexte de la mission, l'inventaire floristique ne consiste pas à réaliser une liste exhaustive de la flore (notamment les plantes les plus communes) mais à réaliser un **inventaire ciblé** qui permet de **caractériser les habitats**, d'en **apprécier l'état de conservation** et **leurs potentialités floristiques**. Ainsi, **295 espèces** (reportées en annexe p. 125) ont été notées lors de l'inventaire.

Par contre, une attention toute particulière est portée aux espèces **d'intérêt patrimonial** (liste page suivante). Ainsi, nous avons observé **25 espèces remarquables**³ :

- 1 espèce exceptionnelle, liste rouge, d'intérêt patrimonial, déterminante ZNIEFF ;
- 3 espèces très rares, liste rouge, d'intérêt patrimonial, déterminantes ZNIEFF ;
- 1 espèce rare, liste rouge, d'intérêt patrimonial, déterminante ZNIEFF ;
- 4 espèces rares, d'intérêt patrimonial, déterminantes ZNIEFF ;
- 5 espèces assez rares, d'intérêt patrimonial, déterminantes ZNIEFF ;
- 2 espèces peu communes, d'intérêt patrimonial, déterminantes ZNIEFF ;
- 1 espèce assez rare, d'intérêt patrimonial ;
- 1 espèce rare, déterminante ZNIEFF ;
- 3 espèces assez rares, déterminantes ZNIEFF ;
- 2 espèces peu communes, déterminantes ZNIEFF ;
- 2 espèces assez rares.

³ Une **espèce** est dite **remarquable** lorsqu'elle possède un indice de rareté compris entre assez rare et exceptionnel. Cet indice de rareté de l'espèce est déterminé par la présence relative de cette dernière au niveau régional. De ce fait, plus une espèce sera rare au niveau régional, plus son indice de rareté sera élevé. Cette notion « d'espèce remarquable » est indépendante de toute mention de protection légale.

La notion de **milieu remarquable** est relative à la région et au type de milieu prospecté. Nous considérons qu'un milieu est remarquable lorsque la présence d'espèces remarquables y est avérée ou soupçonnée.

Taxon	Nom commun	Stat. Pic	Rar. Pic	L. rouges	Men. Pic	Patrim. Pic	Dét. ZNIEFF	Zone restreinte	Zone étendue
<i>Lythrum hyssopifolia</i> L.	Salicaire à feuilles d'hyssope	I	E	R	EN	oui	oui	X	
<i>Cuscuta europaea</i> L.	Cuscute d'Europe [Grande cuscute]	I	RR	R	VU	oui	oui	X	X
<i>Oenanthe silaifolia</i> Bieb.	Oenanthe à feuilles de silaüs	I	RR	R	VU	oui	oui		?
<i>Vicia lathyroides</i> L.	Vesce fausse-gesse	I	RR	R	VU	oui	oui		X
<i>Ornithopus perpusillus</i> L.	Ornithope délicat [Pied-d'oiseau]	I	R	R	VU	oui	oui		X
<i>Althaea officinalis</i> L.	Guimauve officinale [Guimauve]	I (SC)	R		NT	oui	oui		X
<i>Bolboschoenus maritimus</i> (L.) Palla	[Scirpe maritime]	I	R		NT	oui	oui	X	
<i>Carex ovalis</i> Good.	Laîche des lièvres	I	R		NT	oui	oui		X
<i>Cyperus fuscus</i> L.	Souchet brun	I	R		NT	oui	oui		X
<i>Achillea ptarmica</i> L.	Achillée sternutatoire [Herbe à éternuer]	I	AR		NT	oui	oui		X
<i>Equisetum fluviatile</i> L.	Prêle des boursiers	I	AR		NT	oui	oui		X
<i>Oenanthe aquatica</i> (L.) Poiret	Oenanthe aquatique	I	AR		NT	oui	oui		?
<i>Ribes nigrum</i> L.	Groseillier noir [Cassissier]	IC (NS)	AR		NT	oui	oui		X
<i>Thalictrum flavum</i> L.	Pigamon jaune	I	AR		NT	oui	oui	X	X
<i>Lychnis flos-cuculi</i> L.	Lychnide fleur-de-coucou [Fleur de coucou]	I	PC		NT	oui	oui	X	X
<i>Narcissus pseudonarcissus</i> L.	Narcisse faux-narcisse (s.l.)	IC (NS)	PC		NT	oui	oui	X	
<i>Trifolium arvense</i> L.	Trèfle des champs [Pied-de-lièvre]	I	AR		NT	oui		X	
<i>Salix purpurea</i> L. var. <i>lambertiana</i> (Smith) Koch	Saule pourpre (var.) [Saule de Lambert]	I? N (C)	R		NE		oui	X	
<i>Allium ursinum</i> L.	Ail des ours	I	AR		LC		oui	X	
<i>Brassica nigra</i> (L.) Koch	Chou noir [Moutarde noire]	I	AR		LC		oui		X
<i>Prunus padus</i> L.	Prunier à grappes [Cerisier à grappes]	I (NC)	AR		LC		oui	X	X
<i>Carex pseudocyperus</i> L.	Laîche faux-souchet	I	PC		LC		oui		X
<i>Ulmus glabra</i> Huds.	Orme des montagnes	I (C)	PC		LC		oui	X	
<i>Anagallis arvensis</i> L. subsp. <i>foemina</i> (Mill.) Schinz et Thell.	Mouron bleu	I	AR?		DD			X	
<i>Digitaria sanguinalis</i> (L.) Scop.	Digitaire sanguine	I	AR		LC			X	

Statut : I : espèce indigène, S : espèce subspontanée, N : espèce naturalisée, C : espèce cultivée

Rareté : E : exceptionnel, RR : très rare, R : rare, AR : assez rare, PC : peu commun

Menace : EN : espèce menacée d'extinction, VU : espèce vulnérable, NT : espèce quasi-menacée, LC : espèce de préoccupation mineure, DD : espèce insuffisamment documentée, NE : non évalué

Les espèces végétales remarquables recensées au sein de la zone d'étude sont figurées sur les cartes p. 86 à 90. L'ensemble des plantes notées lors de l'inventaire floristique sur le site est reporté en annexe (p. 125).

L'analyse des données bibliographiques montre la présence de 3 plantes d'intérêt patrimonial qui n'ont pas été observées en 2011 :

- La **Patience maritime** *Rumex maritimus*, **rare et vulnérable** en Picardie, inscrite sur la **liste rouge régionale** et sur les listes des **plantes d'intérêt patrimonial en Picardie** et des espèces **déterminantes pour la création de ZNIEFF** ;
- L'**Orge faux-seigle** *Hordeum secalinum*, **assez rare et quasi-menacé** en Picardie, inscrit sur les listes des **plantes d'intérêt patrimonial en Picardie** et des espèces **déterminantes pour la création de ZNIEFF** ;
- L'**Élyme des chiens** *Elymus caninus*, **assez rare et quasi-menacé** en Picardie, inscrit sur les listes des **plantes d'intérêt patrimonial en Picardie** et des espèces **déterminantes pour la création de ZNIEFF**.

L'intérêt floristique de la zone d'étude peut être apprécié en considérant la **diversité des plantes** recensées (plantes à fleurs, fougères et plantes alliées) sur le site. Ainsi, **295 espèces** ont été notées au cours de l'ensemble des prospections floristiques. **Ce chiffre est relativement important**, si l'on considère que les **milieux** sont **peu diversifiés et homogènes** (cultures intensives et boisements notamment) et que la plupart des habitats a été **modifiée** par les activités humaines.

Même si nous pouvons considérer que l'inventaire de la flore est **relativement satisfaisant**, il **n'est** toutefois **pas exhaustif** (inventaire ciblé). De plus, les conditions météorologiques de l'année 2011 ont été singulières (sécheresse précoce au printemps et précipitations abondantes en été). **Il est fort probable que certaines espèces ne se soient pas développées cette année**. Il s'agit alors de plantes dont les effectifs sont restreints ou dont les stations restent localisées. Il n'est toutefois pas exclu que certaines de ces espèces possèdent un intérêt patrimonial.

La zone d'étude fait l'objet d'activités anthropiques passées ou présentes (culture intensive, pâturage, plantations de peupliers, travaux sylvicoles, ensemencement...), plus ou moins prolongées et régulières. Ce qui n'est pas sans conséquence sur la végétation. Les faciès de végétation (différentes compositions et hauteurs) et sa répartition (mosaïque de groupements) sont directement liés à ces activités.

A l'exception des cultures, la **majeure partie des habitats** recensés sur le site (carte p. 80) **correspond à des milieux dits « fermés », c'est-à-dire boisés**. Il s'agit des boisements (humides et mésophiles), des peupleraies, des lisières, des haies arbustives et arborées, des bosquets, des ripisylves.

A l'inverse de ces espaces, nous avons des **milieux dits « ouverts »**. A l'exception des cultures et des prairies, ces milieux **couvrent des surfaces restreintes**. La flore recensée regroupe des plantes liées aux milieux aquatiques, aux berges, aux roselières, aux cariçaies, aux pelouses, aux zones rudérales, aux chemins. Ces entités se caractérisent par une **végétation basse** (herbacée le plus souvent) et par l'absence ou par un nombre réduit d'arbres ou d'arbustes.

La répartition de ces habitats (« ouverts » et « fermés »), parfois de petite surface, est influencée par la teneur en eau du sol, la nature du substrat, la topographie (déclivité...), la structure des berges.

Les aménagements et les activités anthropiques jouent un rôle prépondérant dans l'agencement des entités végétales. Ces facteurs favorisent, en effet, l'imbrication des formations végétales. De ce fait, il a parfois été délicat de rattacher une entité végétale à un groupement bien défini, en raison de la présence de mosaïques végétales et de l'appauvrissement du cortège floristique. Ainsi, nous n'avons pas systématiquement rattaché la flore à des groupements précis. Ils sont évoqués lorsque la présence de plantes caractéristiques le permet.

Afin de simplifier la description des milieux et la cartographie, les formations intermédiaires (transitions plus ou moins nettes entre deux formations) ou celles couvrant de faibles surfaces n'ont pas été considérées.

Dans les paragraphes suivants, les habitats sont présentés en soulignant leur intérêt patrimonial et en citant les plantes remarquables qui y ont été observées. Les cartes de localisation des habitats et des espèces sont reportées en pages 80 à 84 et 86 à 90.

6.1.1 Zone d'étude restreinte

La **zone d'étude restreinte** couvre une surface de **174,93 ha**. Ce secteur concerne principalement des cultures et des boisements.

Sur l'ensemble de cette zone, les prospections ont permis de recenser les entités suivantes :

- Les boisements ;
- Les mares ;
- Les fossés ;
- Les chemins et accotements ;
- Les prairies et bandes enherbées ;
- Les cultures.

La description des habitats s'attardera sur ceux d'intérêt écologique ou ceux qui hébergent des plantes remarquables. Les autres habitats seront simplement évoqués.

6.1.1.1 Les boisements

La plupart des boisements présents au sein de la zone d'étude sont **ancestralement des boisements alluviaux**.

La **physionomie actuelle** (composition, structuration), la **naturalité** et l'**état de conservation** de ces boisements découlent directement des **activités anthropiques passées** : plantations de peupliers, travaux sylvicoles, drainage, comblement (remblai), maintien d'une régénération spontanée...

La **physionomie** et la **composition** des boisements **dépendent également des conditions stationnelles**, proximité de nappe notamment. Au sein de certains boisements, la microtopographie du sol favorise localement l'apparition d'autres formations végétales. Ces dernières ont été

cartographiées lorsqu'elles couvrent des surfaces significatives. Parmi les bois humides, on peut différencier plusieurs formations végétales qui sont parfois difficiles à délimiter du fait d'un passage progressif d'une formation à l'autre.

✓ Le **Bois Joncourt**

Ce boisement se localise au nord-ouest de la zone d'étude restreinte. Il s'agit du boisement qui **couvre la plus grande superficie** (environ 18 ha).

Au niveau de ce boisement plusieurs habitats ont été différenciés. Toutefois, certains milieux **n'ont pas pu être rattachés à une formation précise** du fait des **modifications anthropiques** et de **l'appauvrissement du cortège végétal**. Ce boisement est en effet **planté de peupliers** de longue date puisque les plantations apparaissent déjà sur le cliché aérien de **1937**.

✧ Au nord, sur une vaste surface (environ 6,7 ha), le boisement présente la physionomie des « **frênaies à Prunier à grappes** ». Cet habitat est inscrit à **l'annexe I de la directive « Habitats »** sous l'intitulé : « **forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Pandion, Alnion incanae, Salicion albae*) » (91E0*) ». Il se rattache plus précisément aux « **Frênaies-ormaises continentales à Cerisier à grappes des rivières à cours lent** » (91E0*-10). Il s'agit d'un **habitat prioritaire**.**

Cet habitat se rencontre dans les **plaines alluviales** plus ou moins larges sur des matériaux alluviaux limono-argileux, sablo-limoneux, limono-sableux. Ces sols alluviaux sont peu évolués, assez riches en nutriments, acidoclines à neutroclines. La nappe permanente circulante est souvent présente en profondeur. En dehors des crues, l'eau est en dessous de 30-50 cm de profondeur.

Malgré des plantations de peupliers successives et des travaux sylvicoles (coupe d'éclaircie notamment), ce boisement garde une **physionomie caractéristique**. Il est globalement en **bon état de conservation**.

Le couvert arboré est dominé par le Frêne élevé et l'Aulne glutineux. A l'ouest de cette formation, le boisement est parcouru par quelques dépressions et fossés en eau au niveau desquels l'Aulne glutineux est prépondérant. Au sein de la strate arborée, le Peuplier du Canada est présent sur la majeure partie de ce boisement. Il s'agit le plus souvent de sujets mûres.

La strate arbustive est relativement lâche. Le Noisetier est l'essence la plus fréquemment inventoriée. Il s'accompagne d'essences spécifiques des bois humides comme l'Orme champêtre (fréquemment) et plus localement de la Viorne obier et de Frêne élevé.

Au sein de cette strate, nous avons également recensé le **Prunier à grappes** *Prunus padus* qui est considéré comme **assez rare** et inscrit sur la liste des espèces **déterminantes pour la création de ZNIEFF**. **Omniprésent** sur l'ensemble de la zone, il forme parfois des **stations denses**. Il s'observe de manière éparse dans les secteurs plus dégradés. Il s'agit d'une **espèce**



post-pionnière nomade, de demi-ombre, méso-hygrophile, des forêts alluviales, surtout sur sols siliceux.

Localement, cette essence s'accompagne de l'**Orme des montagnes** *Ulmus glabra*, qui est considéré comme **peu commun** et inscrit sur la liste des espèces **déterminantes pour la création de ZNIEFF**. A l'est de ce boisement, cette espèce regroupe de **nombreux individus**. Il est présent de manière plus éparse à l'ouest. Il s'agit d'une **espèce pionnière** qui recherche les boisements fermés (ombrage important) et une forte humidité atmosphérique.



Le sol est couvert par une végétation herbacée dense. Le Lierre grimpant forme de vastes tapis. Il alterne avec des plages de litière. Il est surmonté par la Ronce bleuâtre, qui est omniprésente et qui forme localement des tapis denses.

Cette strate herbacée regroupe de nombreuses espèces caractéristiques des boisements humides. La Circée de Paris est la plante la plus fréquemment observée. La Parisette à quatre feuilles, le Groseillier rouge, le Gouet tacheté, l'Ortie dioïque, la Benoîte commune couvrent des surfaces moindres. Les autres espèces s'observent en effectifs restreints.

Localement, cet habitat est perturbé par des chablis (chute de peupliers) qui favorisent la présence de taillis et de ronciers plus denses.

Au sud, cet habitat a fait l'objet d'une coupe d'éclaircie. Seuls quelques frênes ont été laissés sur pieds. La strate arbustive se compose pour l'essentiel de rejet de Noisetier. **Un pied de Prunier à grappes** a été observé. La végétation herbacée regroupe de nombreuses plantes liées aux végétations des milieux forestiers et des coupes.

Cet habitat s'observe de manière fragmentaire et sur de petites surfaces sur le reste du boisement. Il subsiste çà et là **quelques pieds de Prunier à grappes**.



✧ A l'ouest, cet habitat se prolonge par un jeune boisement dont la physionomie est celle d'une **aulnaie**. Les **conditions stationnelles** et les **activités anthropiques** ne nous permettent pas de définir s'il s'agit d'une aulnaie en tant que telle ou d'un faciès modifié et appauvri de la « *frênaie à Prunier à grappes* ». En effet, cette formation est relativement étroite. Ce boisement est relativement jeune. La présence de fossés régulièrement alimentés en eau favorise une prépondérance de l'Aulne glutineux au sein de la strate arboré. Le Saule blanc, également favorisé par ces conditions, se développe en quantité moindre. Outre ces deux essences, cette strate héberge quelques frênes et peupliers. La strate arbustive est assez dense. Le Noisetier et l'Orme champêtre sont prépondérants. Le sol est couvert par le Lierre grimpant et le Gléchome lierre-terrestre, tous deux surmontés par de vastes plages de ronce (omniprésente et dense). La végétation

herbacée est peu diversifiée. La Circée de Paris, le Groseillier rouge, le Gouet tacheté, l'Angélique sauvage, le Gaillet gratteron et le Houblon grimpant sont les espèces les plus fréquemment observées.

Sur la marge sud, cette formation a fait l'objet d'une coupe d'éclaircie récente (2009).

✧ Au sud du boisement, plusieurs secteurs hébergent une végétation liée aux « **frênaies à *Aegopode podagraire*** ». Cet habitat est inscrit à l'annexe I de la directive « Habitats » sous l'intitulé : « **forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Pandion, Alnion incanae, Salicion albae*)** » (91E0*). Il se rattache plus précisément aux « **Frênaies-ormaises atlantiques à *Aegopode des rivières à cours lent*** » (91E0*-9). Il s'agit d'un **habitat prioritaire**. Au vu du cortège floristique recensé, nous pouvons considérer que nous sommes dans une **variante sèche** des banquettes alluviales surélevées ou des zones mieux drainées.

Cet habitat se rencontre dans les **plaines alluviales** plus ou moins larges sur des alluvions limoneuses, sablo-limoneuses ou calcaro-limoneuses. Il s'agit de sols alluviaux peu évolués, très riches en nutriments. La **nappe circulante** permanente est présente **en profondeur**. Ce boisement est soumis à des **crues hivernales et printanières**. Les inondations estivales sont rares. En dehors des crues, l'eau est en dessous de 40-80 cm de profondeur. Ces boisements sont fréquemment plantés de peupliers.

Les plantations de peupliers et les travaux sylvicoles ont appauvri le cortège floristique de cet habitat qui garde toutefois plusieurs espèces spécifiques et une physionomie relativement caractéristique. Il est globalement en **état de conservation moyen**.

La strate arborée est dominée par le Frêne élevé auquel s'ajoute l'Aulne glutineux. Le Peuplier du Canada (mâture) est présent au sein de deux parcelles.

La strate arbustive est peu diversifiée (prépondérance du Noisetier). Les plantations de Peuplier du Canada appauvrissent souvent cette strate. Les travaux sylvicoles favorisent localement l'installation du Peuplier tremble (essence pionnière). Localement, se développent quelques essences plus hygrophiles comme la Viorne obier.

La lumière incidente assez abondante au niveau du sous-bois permet l'installation d'espèces héliophiles, en particulier sous peupleraie. La strate herbacée est relativement dense (70-100 %). Hormis les floraisons des plantes vernales, l'essentiel de la biomasse herbacée se développe à la fin du printemps, avec la croissance des espèces nitrophiles.

Au sein de cette strate la Parisette à quatre feuilles, la Circée de Paris, le Gouet tacheté sont les espèces les plus fréquemment observées. Quelques plantes (Angélique sauvage, Renoncule tête-d'or, Adoxe moscatelline, Filipendule ulmaire) s'observent en quantité moindre. Les autres espèces se développent en effectifs restreints. Localement, la végétation herbacée est dominée par des plages d'ortie. Dans certaines zones, la Ronce bleuâtre est omniprésente, mais elle constitue un voile lâche.



Un seul pied d'**Ail des ours** *Allium ursinum* a été recensé dans la partie est de cet habitat. Cette espèce est plus spécifique de la « chenaie-charmaie mésohygrophile » (voir paragraphe suivant). Cette présence s'expliquerait par des modifications très locales du substrat ou par une propagation accidentelle de la plante.

Localement cette formation est remplacée par de **jeunes plantations d'aulnes**. Plusieurs ronciers rendent ce secteur peu pénétrable. Toutefois, il subsiste plusieurs plantes caractéristiques des « **frênaies à *Aegopode podagraire*** ».

✧ Dans la partie centrale du boisement, à la faveur d'un niveau topographique légèrement plus élevé, le boisement regroupe une flore liée aux « **chênaies-charmaies mésohygrophiles** ».



Il s'agit d'un boisement dense qui repose sur un substrat d'acidité modérée à très légèrement basique, dans ce cas un peu calcaire. Le substrat reste frais ou légèrement humide, mais **jamais engorgé en surface** (nappe plus ou moins profonde).

La strate arborée reste dominée par le Frêne élevé. L'Aulne glutineux a disparu de cette strate. Le Charme se développe en quantité moindre (favorisé par la coupe d'éclaircie). Le Chêne pédonculé, le Merisier et le Bouleau verruqueux s'observent en faible quantité.

La strate arbustive est lâche. On y retrouve principalement le Noisetier et l'Orme champêtre.

Au sein de la végétation herbacée, le Lierre grimpeur forme de vastes tapis continus. La flore herbacée regroupe plusieurs espèces caractéristiques des chênaies-charmaies (humide ou non) : Sceau-de-Salomon multiflore, Endymion penché, Lamier jaune, Laîche des bois... L'humidité du sol permet l'installation de plantes liées aux « **chênaies-charmaies mésohygrophiles** » comme l'Ornithogale en ombelle (peu commune) ou l'**Ail des ours** *Allium ursinum*, qui est considéré comme **assez rare** en Picardie. Il est inscrit sur la liste des espèces **déterminantes pour la création de ZNIEFF**. Plusieurs centaines de pieds se répartissent sur une surface d'environ 18,5 m². Quelques pieds épars se localisent sur le pourtour de cette station dense. Cette plante se développe dans les boisements en milieu ombragé, sur des sols humides riches en azotes.



Cette végétation s'enrichit localement de plantes liées aux boisements humides. Ainsi, nous avons recensé **un pied de Prunier à grappes (assez rare, déterminant ZNIEFF)** et **deux pieds d'Orme des montagnes (peu commun, déterminant ZNIEFF)**.

Au sud de la zone des travaux sylvicoles (coupe) ont favorisé le développement de ronciers et de petits taillis.

✧ Au sud et à l'est de la formation précédente, nous avons des milieux que nous n'avons pas pu rattacher à un habitat précis. Nous les avons dénommés : « **frênaie sous peupleraie** ». Il s'agit de secteurs qui regroupent une flore liée à plusieurs formations végétales (zones de transition), sans en privilégier une en particulier (appauvrissement des cortèges).

Ces habitats se localisent sous un couvert mûre de Peuplier du Canada.

Dans la partie sud, l'habitat regroupe des plantes liées aux « **frênaies à *Aegopode podagraire*** » et aux « **chênaies-charmaies mésohygrophiles** ».

Le Frêne élevé est prépondérant au sein de la strate arborée. La strate arbustive est relativement dense. Elle est dominée par le Noisetier, auquel s'ajoutent en faibles effectifs plusieurs essences liées aux chênaies-charmaies (Charme, Merisier, Cornouiller sanguin) ou aux frênaies (Orme champêtre).

Le sol est fréquemment couvert par le Lierre grimpant. Le Sceau-de-Salomon multiflore, la Parisette à quatre feuilles et la Circée de Paris abondent au sein de la strate herbacée. Les autres plantes (spécifiques de l'un ou l'autre des habitats) s'observent en effectifs restreints.

A l'est, le couvert arboré est plus lâche. La strate arborée est dominée par le Frêne élevé. Elle s'enrichit de Charme et de Bouleau verruqueux. La strate arbustive est également diffuse. Elle est dominée par le Noisetier, auquel s'ajoutent l'Aubépine à un style (liée aux chênaies-charmaies) et l'Orme champêtre (frênaies). **Un pied d'Orme des montagnes (peu commun, déterminant ZNIEFF)** a été recensé dans cette zone.

Le sol est fréquemment couvert par le Lierre grimpant qui est surmonté par de vastes et denses tapis de ronce. La Circée de Paris, la Parisette à quatre feuilles et le Gouet tacheté sont les plantes les plus abondantes. Les autres plantes s'observent en effectifs restreints. La proportion de plantes liées aux chênaies-charmaies est toutefois légèrement supérieure

✧ Dans certains secteurs, les plantations de peupliers ont appauvri le cortège floristique ou fortement modifié la physionomie des boisements, si bien que nous n'avons pas pu les rattacher à un habitat précis. Nous les avons alors dénommés : « **plantation de peupliers** ». Cinq secteurs sont concernés par cette dénomination.

Au sud (**pp1**), la strate arborée est dominée par le Peuplier du Canada. Le Frêne élevé y est peu représenté. La forte quantité de bois mort au sol indique la présence passée de chablis. La strate arbustive dense est dominée par le Noisetier. Le sol est couvert par la litière ou le Lierre grimpant. La végétation herbacée est restreinte.



A l'ouest (**pp2**), il s'agit d'une très jeune plantation de peupliers. Ce secteur fait l'objet d'une régénération spontanée. Les rejets et le développement des arbustives constituent un taillis quasi-impénétrable. Les ronciers sont localement denses. Il se développe çà et là, quelques plantes herbacées liées aux milieux humides, aux végétations des bords des fossés ou des milieux forestiers.

Au nord-ouest (**pp3**), nous avons une peupleraie qui a fait l'objet d'une coupe d'éclaircie récente. La strate arborée (frênes et peupliers) est très lâche et la strate arbustive très dense. Le sol est couvert par de vastes ronciers. La diversité floristique est faible. Il subsiste çà et là, des plantes liées aux boisements humides, parfois aux chênaies-charmaies.

Au nord-ouest (**pp4**), nous avons une peupleraie lâche au sein de laquelle subsiste des Peuplier du Canada matures. Ce secteur a fait l'objet d'une coupe d'éclaircie il y a peu. Cette strate est en cours de recolonisation par le Frêne élevé et l'Aulne glutineux. La strate arbustive dense est dominée par l'Orme champêtre. Les autres essences (Noisetier, Aubépine à un style, Cornouiller sanguin) sont moins abondantes. Le sol est couvert par le Lierre grimpant, l'Ortie dioïque et la ronce. Outre la Circée de Paris, les plantes à fleurs sont peu nombreuses.

A l'est du boisement (**pp5**), la strate arborée se compose de Peuplier du Canada mûres et de rares Érable sycomore. La strate arbustive dense est constituée d'Orme champêtre. La végétation herbacée regroupe de nombreuses espèces nitrophiles. Le sol est couvert par le Gléchome lierre-terrestre surmonté par de vastes plages denses d'Ortie dioïque et de ronce. Les autres plantes s'observent en effectifs restreints. La zone est parcourue par un fossé dont les berges sont colonisées par une végétation liée aux milieux forestiers.



✧ A l'ouest du boisement, nous avons une peupleraie qui a fait l'objet d'une **coupe d'éclaircie récente**. La strate arborée très lâche ne regroupe que des Peuplier du Canada mûres. La strate arbustive très lâche concerne quelques rejets et jeunes ligneux (Noisetier, Orme champêtre, Cornouiller sanguin, Saule marsault, Peuplier tremble...). La mise en lumière de la zone favorise le développement de la végétation herbacée. Très couvrante, elle héberge une flore liée à **plusieurs formations végétales** dont la répartition est induite par l'humidité du sol et par les perturbations superficielles

du sol lors des travaux sylvicoles. Cette coupe a favorisé le développement de nombreuses **plantes nitrophiles** ou liées aux **friches**. Ainsi, l'ensemble de la zone est couvert par de très vastes tapis denses d'Ortie dioïque, de ronce, de Clématite des haies, de Cirse des champs. Il subsiste des plantes liées aux **milieux forestiers humides**. Le Lierre grimpant et la Circée de Paris en sont les plantes les plus abondantes (vastes plages réparties sur l'ensemble de la zone). Le long de la culture, à la faveur d'un substrat moins humide, se développe une flore liée aux **friches herbeuses** et **friches à Tanaisie**. C'est au niveau de ces formations que la proportion de graminées est la plus importante.

Dans la partie centrale, cette parcelle présente une dépression qui est en eau en début de saison puis qui s'assèche en été. Ce secteur regroupe plusieurs plantes liées aux **végétations des bords des eaux** et aux **prairies humides**, dont le Jonc glauque, l'Eupatoire chanvrine, l'Épilobe hérissé, l'Épilobe à petites fleurs, mais également le **Lychnide fleur-de-coucou** *Lychnis flos-cuculi*. Cette plante, considérée comme **peu commune** et **quasi-menacée** en Picardie, est inscrite sur les listes des **plantes d'intérêt patrimonial en Picardie** et des espèces **déterminantes pour la création de ZNIEFF**. Nous avons dénombré **14 pieds** au sein de la station.



✓ Le **boisement au lieu-dit « la Taille du Lustre »**

Il s'agit d'un bois clair, de surface relativement restreinte, qui a fait l'objet de travaux sylvicoles réguliers, notamment des coupes d'éclaircie (les dernières ont été réalisées en 2009 au nord du boisement).

Sur la majeure partie du site, ce boisement héberge une flore liée aux **frênaies-aulnaies**. La strate arborée se compose de Frêne élevé et d'Aulne glutineux (en quantité moindre). Cette strate regroupe également quelques Peuplier de Canada mûres, témoins de plantations anciennes.

La strate arbustive dense se compose pour l'essentiel de Noisetier. Les autres essences (Orme champêtre, Frêne élevé, Aubépine à un style, Sureau noir) s'observent en quantité moindre. Nous

avons également recensé **une station** (environ 5 m²) de **Prunier à grappes** (assez rare, déterminant ZNIEFF).

Le sol est couvert par de vastes tapis de Lierre grim pant et de Glé chome lierre-terrestre, surmontés par de grandes plages d'Ortie dioïque ou de Ronce bleuâtre (favorisée par la mise en lumière).

La végétation regroupe plusieurs plantes liées aux **boisements humides**. La Circée de Paris est la plante la plus fréquemment observée. Les autres plantes (Brachypode des bois, Gouet tacheté, Parisette à quatre feuilles, Groseillier rouge, Benoîte commune, Houblon grim pant...) se développent en faibles effectifs. Ce boisement présente également quelques **dépressions**. Ces secteurs, au substrat plus longuement engorgé, hébergent quelques plantes liées aux **végétations des bords des eaux** ou aux **mégaphorbiaies** dont la Filipendule ulmaire, l'Iris faux-acore, la Laïche des rives.

Dans la partie centrale du boisement, l'Aulne glutineux est prépondérant (recolonisation spontanée). Il est favorisé par la présence d'un sol plus longuement engorgé. Il subsiste quelques Peuplier de Canada mûres. La strate arbustive (plus lâche) regroupe les mêmes essences que précédemment, dans les mêmes proportions. Le sol est couvert par de vastes tapis de Lierre grim pant et de Glé chome lierre-terrestre, surmontés par de grandes plages d'Ortie dioïque ou de Ronce bleuâtre (favorisée par la mise en lumière). La Circée de Paris reste prépondérante. Les dépressions et les fossés sont plus nombreux dans ce secteur. La diversité des plantes liées aux **végétations des bords des eaux** ou aux **mégaphorbiaies** est similaire au secteur précédent. Toutefois les effectifs sont plus nombreux. La Laïche des rives forme localement de petites cariçai es.



Le **cortège floristique de ce boisement est appauvri** suite aux divers travaux sylvicoles. De ce fait, il ne nous a pas été possible de rattacher ce boisement à une association végétale précise. Toutefois, au vu de la physionomie et de la flore encore en place, ce boisement pourrait se rattacher aux « **frênai es à Prunier à grappes** » ou aux « **frênai es à Aegopode podagraire** ».

✓ Le boisement au nord du lieu-dit « les Bazentins »



Il s'agit d'une « **plantation de peupliers** » (pp6) qui est **inondée durant la période hivernale**.

✧ La strate arborée, assez lâche, regroupe pour l'essentiel des Peuplier du Canada mûres, et quelques rares Frêne élevé et Saule blanc. La strate arbustive est restreinte. Les arbustes se répartissent de manière éparse et forment plus rarement de petits taillis. Le Saule blanc, le Saule marsault, le Sureau noir et le Frêne élevé sont les essences les plus fréquentes. Ces essences sont liées à un **substrat humide à engorgé**.



Au sein d'une zone topographiquement plus basse (donc plus longuement engorgée), nous avons recensé un pied de **Saule pourpre** *Salix purpurea* var. *lambertiana*. Cette **essence pionnière**, considérée comme **rare** en Picardie, est inscrite sur la liste des espèces **déterminantes pour la création de ZNIEFF**. Le Saule pourpre est une plante héliophile qui se développe sur des alluvions argileuses ou sableuses, **inondées chaque année**.

Le sol est couvert par un vaste tapis dense d'Ortie dioïque et de Ronce bleuâtre. Le Gléchome lierre-terrestre et le Gaillet gratteron s'observent en quantité moindre. Ces espèces se développent couramment sur des sols enrichis en matières nutritives (apport des crues). Outre la Renoncule ficaire (relativement abondante au printemps), les plantes à fleurs sont peu nombreuses et peu diversifiées. Les plantes observées sont liées aux **pairies humides** et aux **mégaphorbiaies** (Cardamine des prés, Épilobe hérissé, Iris faux-acore, Angélique sauvage, Filipendule ulmaire, Consoude officinale, Phragmite commun...).

✧ A l'ouest du boisement, le tapis d'Ortie dioïque et de Ronce bleuâtre est moins dense, ce qui favorise le développement de plusieurs plantes liées aux **carîçaiies** et aux **roselières basses**. Ces formations hébergent également plusieurs plantes liées aux **mégaphorbiaies** dont le **Pigamon jaune** *Thalictrum flavum*. Cette plante, considérée comme **assez rare** et **quasi-menacée** en Picardie, est inscrite sur les listes des **plantes d'intérêt patrimonial en Picardie** et des espèces **déterminantes pour la création de ZNIEFF**. Cette espèce croît essentiellement dans les secteurs marécageux à tourbeux au sein des « **mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes** » (6430-1), habitat d'intérêt communautaire. De **nombreux pieds** constituent ici une **station** d'environ **115 m²**. Plusieurs pieds épars se développent également dans ce secteur.

✧ Au sud du boisement, nous avons un secteur dépourvu de couverts arboré et arbustif. Ceci favorise le maintien d'une carîçaiie lâche au niveau de laquelle se développent l'Ortie dioïque et la Calystégie des haies (toutes deux abondantes). Ce secteur héberge également le **Pigamon jaune**. De **nombreux pieds** constituent ici une **station** d'environ **57 m²**.



✧ A l'est de la peupleraie, non loin des berges de l'Oise, les massifs denses d'Ortie dioïque hébergent la **Cuscute d'Europe** *Cuscuta europaea*. Cette plante, considérée comme **très rare** en Picardie, est inscrite sur la **liste rouge régionale**, la liste des **plantes d'intérêt patrimonial en Picardie** et la liste des **espèces déterminantes pour la création de ZNIEFF**. Elle est également considérée comme **vulnérable** au niveau régional. L'espèce est **en régression dans toute la France**. Elle ne se rencontre plus qu'en bord



de cours d'eau dont les **berges sont naturelles**. Elle souffre de l'artificialisation des berges.

Cette **plante annuelle** parasite le plus souvent l'Ortie dioïque, mais aussi parfois les genres *Humulus* (houblon), *Calystegia* (liseron), *Salix* (saule), *Artemisia* (armoise), *Galium* (gaillet). C'est une **espèce parasite** dont la **dissémination est aléatoire** (nécessité de présence de la plante hôte, autonomie faible de la plantule). Elle peut cependant se développer rapidement sur une localité. Elle forme de longs filaments enchevêtrés portant des glomérules de fleurs. Elle se présente ainsi sous forme de « grappes ».

Au sein de ce secteur, nous avons recensé plus d'une **15^e de « grappes »** dont les surfaces varient de **0,5 m² à 40 m²**, sur une **superficie totale d'environ 460 m²**.

Cette espèce n'a pas été observée sur le pourtour du boisement (le long des berges). Toutefois, au vu des conditions stationnelles et de la biologie particulière de cette espèce (plante « à éclipse »), nous pouvons considérer qu'elle est **potentiellement présente sur tout le pourtour de cette peupleraie**.

La Cuscute d'Europe se rattache aux « **mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin** » (6430), et plus précisément aux « **mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces** » (6430-4). Cet habitat est inscrit en **annexe I de la directive « Habitats »**. Cette formation est en **bon état de conservation**. Ces mégaphorbiaies sont souvent soumises à des crues périodiques d'intensité variable. Les sols sont eutrophisés lors de ces inondations qui apportent des éléments organiques en abondance (espaces enrichis en azote).

✓ Le **Bois Carré**

Ce boisement localisé en limite de la zone d'étude restreinte couvre une petite surface. Au sein de ce dernier nous avons recensé deux habitats.

✧ A l'est, nous avons une « **plantation de peupliers** » qui a fait l'objet d'une coupe d'éclaircie récente. La strate arborée, très lâche, regroupe des Peuplier du Canada matures. La strate arbustive est éparse et se compose essentiellement de Sureau noir. Le sol est couvert par un vaste tapis dense d'Ortie dioïque surmonté de Gaillet gratteron. Les autres plantes s'observent en effectifs restreints. La diversité floristique est faible. Au printemps, la Renoncule ficaire forme quelques plages denses.



Au nord du boisement, nous avons recensé **5 pieds de Prunier à grappes (assez rare, déterminant ZNIEFF)**. Cette essence témoigne ici de la **présence passée de forêts alluviales**. Le Prunier à grappes se rattache aux « *Frênaies-ormaises continentales à Cerisier à grappes des rivières à cours lent* » (91E0*-10), habitat d'intérêt communautaire prioritaire. Toutefois, au vu de la forte dégradation de l'habitat, nous ne pouvons pas considérer ce secteur comme éligible au titre de la directive.

✧ A l'ouest, le boisement héberge une flore qui se rattache à celle des « **chênaies-charmaies** ». Cet habitat, **en très bon état de conservation**, présente une **physionomie typique**. La strate arborée est dominée par le Chêne pédonculé et le Charme, dont certains **sujets de gros diamètre** (pour ces deux espèces). Les autres essences s'observent en quantité moindre. La strate arbustive reste diffuse. La flore herbacée, diversifiée et indicatrice d'un substrat frais à humide, regroupe de nombreuses plantes caractéristiques de cet habitat : Renoncule ficaire, Anémone sylvie, Sceau-de-Salomon multiflore, Endymion penché, Muguet, Pâturin des bois, Ornithogale en ombelle (peu commune en Picardie)...



Ce boisement héberge également la **Narcisse faux-narcisse** (ou Jonquille) *Narcissus pseudonarcissus*. Cette plante, considérée comme **peu commune et quasi-menacée** en Picardie, est inscrite sur les listes des **plantes d'intérêt patrimonial en Picardie** et des espèces **déterminantes pour la création de ZNIEFF**. Cette plante s'observe au sein d'une **station** qui couvre environ **1 m²**. Quelques pieds épars s'observent çà et là. Cette plante se développe à la faveur d'un substrat **sableux**, légèrement **calcaireux**.

✓ Le boisement au nord de la RD 40

✧ A l'ouest, ce boisement héberge également une flore liée à celle des « **chênaies-charmaies** ».

Il s'agit d'un boisement lâche et peu diversifié. La strate arborée est dominée par le Chêne pédonculé (favorisé par les travaux sylvicoles). Le Charme s'observe en quantité moindre. Les autres essences sont peu nombreuses. Deux arbres creux (favorables à la faune) ont été recensés dans ce boisement.

La strate arbustive est quasi-inexistante. Le sous-bois est parcouru par le bétail, notamment en été (ombrage). Ainsi, la végétation herbacée est peu diversifiée et dominée par les plantes liées à un sol frais, enrichi en matières azotées. La Renoncule ficaire, l'Ortie dioïque et l'Alliaire officinale sont les espèces prépondérantes. Au sud, cette végétation s'enrichit de quelques plantes liées à un substrat plus humide, notamment aux abords du fossé.



✧ Au sud-est, cette chênaie-charmaie se prolonge par un boisement au sein duquel le Chêne pédonculé a été favorisé. Il constitue une strate arborée très lâche. La strate herbacée est essentiellement composée de graminées (Agrostide capillaire, Pâturin commun, Ivraie vivace...). Cette végétation regroupe aussi de nombreuses espèces observées dans la prairie attenante.

✧ A l'est, le boisement concerne une plantation d'Aulne glutineux. Il est accompagné de rares Bouleau verruqueux et Chêne pédonculé.

La strate arbustive est absente. Le sol est couvert par de vastes tapis d'Ortie dioïque. La flore herbacée, peu diversifiée (concurrence de l'ortie), regroupe des plantes liées aux milieux forestiers frais à humides et indicatrices d'un sol enrichi en matières azotées.



6.1.1.2 Les mares

Au sein de la zone d'étude restreinte, nous avons dénombré **4 mares** localisées au sein de pâtures ou de boisements. Trois de ces mares se localisent au nord-ouest de la zone. La dernière se situe à l'est de la zone.



✓ La **mare M1** se localise au sud-est de la pâture P1. D'origine anthropique, la majeure partie des berges sont abruptes. Ces dernières sont colonisées par une flore liée aux végétations des prairies mésohygrophiles à hydrophiles (Renoncule rampante, Potentille rampante, Potentille ansérine...) et faiblement par la Ronce bleuâtre. Seul un secteur présente une berge en pente douce (accès pour le bétail). En fin de saison, le fond de la mare est colonisé par **une station** (environ 3-4 m²)

de **renoncule du sous-genre *Batrachium*** (groupe des renoncules aquatiques). En l'absence de fleur et de fruit, il ne nous a pas été possible d'identifier précisément cette renoncule. Toutefois, **toutes les renoncules aquatiques de l'Oise** présentent un intérêt écologique puisqu'elles sont toutes inscrites sur la liste des **plantes d'intérêt patrimonial en Picardie**. Certaines d'entre elles sont inscrites sur la **liste rouge régional** et/ou la liste des **espèces déterminantes pour la création de ZNIEFF**.



Cette renoncule s'accompagne de plantes liées aux **herbiers aquatiques** des eaux douces stagnantes, peu profondes, comme l'Éléocharide des marais (environ 1 m²) et le callitriche (espèce non déterminée par absence de fruits).

✓ La **mare M2** se localise dans la pâture P2. Elle possède des berges abruptes qui sont dépourvues de végétation spécifique des végétations des bords des eaux. Elles sont colonisées par la végétation prairiale (colonisation depuis la pâture) sur la majeure partie du linéaire. A l'ouest, la berge est bordée par une haie arbustive au sein de laquelle se développent quelques arbres (Aulne glutineux, Saule blanc). La végétation aquatique se restreint à quelques plages de **renoncule du sous-genre *Batrachium***. Il s'agit probablement de la même espèce que celle observée sur la mare M1. En l'absence de fleur et de fruit, il ne nous a pas été possible d'identifier cette renoncule qui, toutefois, possède un **intérêt écologique certain**.



✓ La **mare M3** se localise au nord-ouest de la précédente. Cette mare forestière temporaire est en eau au printemps pour s'assécher complètement en été. La végétation aquatique est absente. A l'exception de quelques pieds d'Iris faux-acore et de Laïche des rives, les berges sont dépourvues de végétation spécifique des végétations des bords des eaux. Ces berges sont régulièrement colonisées par une flore liée aux milieux forestiers. Quelques branches et petits troncs s'observent ponctuellement au sein de cette mare.

✓ La **mare M4** se localise à l'est de la zone d'étude restreinte, sur la marge est de la peupleraie, non loin des berges de l'Oise. Cette mare temporaire, aux berges relativement abruptes, s'assèche en été. Elle regroupe plusieurs plantes rivulaires spécifiques. Le fond est tapissé par une large plage d'Épilobe hérissé et de Rorippe amphibie (peu commun en Picardie). Les autres plantes (Iris faux-acore, Salicaire commune, Lysimaque commune, Menthe aquatique) s'observent en effectifs restreints. Les berges sont fréquemment colonisées par la ronce, la Calystégie des haies et l'Ortie dioïque, qui forment de vastes tapis. Le Saule des vanniers (peu commun en Picardie) est bien présent sur le site.



6.1.1.3 Les fossés

Nous avons recensé **9 fossés** qui se localisent essentiellement au centre et sur la marge est de la zone d'étude restreinte. Ces derniers correspondent à des **fossés de drainage implantés dans le cadre des activités agricoles**. Tous ces fossés sont **étroits**. Ils possèdent des berges abruptes et une profondeur comprise entre 1,0 et 1,5 m. Relativement anciens, ils apparaissent déjà sur les clichés photographiques aériens de **1937**.

Dans la partie centrale de la zone d'étude, **5** de ces fossés sont **connectés en réseau**. Le tiers supérieur des berges de ces fossés est régulièrement colonisé par une flore liée aux végétations prairiales mésophiles (prépondérance du Fromental élevé, faible diversité floristique), aux végétations des cultures sarclées, aux milieux rudéraux et aux végétations messicoles. Ces formations **n'hébergent que des plantes communes**. Les deux tiers inférieurs de ces fossés sont colonisés par une flore rivulaire spécifique des zones humides ou par des ligneux.

✓ Sur une part importante de son linéaire, le **fossé f1** est colonisé par la Filipendule ulmaire, la Salicaire commune, la Lysimaque commune, l'Angélique sauvage, la Menthe aquatique, l'Épilobe hérissé, la Calystégie des haies. Ces plantes abondent dans le fossé. La Consoude officinale, la Scrofulaire aquatique, la Morelle douce-amère s'observent en quantité moindre. La flore recensée le long de ce fossé est liée aux végétations des mégaphorbiaies. Cet habitat se rattache aux « **mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin** » (6430), et plus précisément aux « **mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes** » (6430-1). Les mégaphorbiaies sont des habitats inscrits en **annexe I de la directive « Habitats »**.



Cet habitat, qui se rencontre principalement à l'étage collinéen, constitue des **cordons** en bordure des cours d'eau (fossés, rus, des petites rivières aux grands fleuves), des lisières et des clairières de forêts humides. Ces formations sont très développées en situation héliophile mais peuvent subsister en lisières ombragées. On les rencontre généralement dans des **sites très humides des vallées alluviales** présentant un sol engorgé avec une nappe temporaire (pseudogley), sur des **substrats alluviaux** de nature diverse (sables, limons sableux, limons...). Les sols sont bien pourvus en matières organiques, mais relativement pauvres en azote (milieux mésotrophes). Les stations sont soumises aux **crues périodiques** du cours d'eau (sans subir d'immersions prolongées), mais ne subissent aucune action anthropique (fertilisation, fauche, pâturage). Il s'agit donc de prairies naturelles à hautes herbes en relations dynamiques avec les forêts alluviales.

Ces habitats se raréfient au niveau national du fait de la disparition des zones humides. Les menaces sont multiples et d'origines diverses. La dégradation est souvent d'origine anthropique : destruction des habitats, drainage, creusement de plans d'eau, plantations de peupliers, urbanisation croissante, assèchement des milieux...

Au vu de la flore recensée ici, nous pouvons considérer que cet habitat est en **bon état de conservation**.

Au sein du **fossé f1**, en fond de fossé, lorsque le couvert de la mégaphorbiaie est moins dense, se développent des végétations liées aux **milieux aquatiques** (quelques plages de Cresson officinal), et aux **carîçales**. C'est au sein de cette dernière que nous avons recensé le **Scirpe maritime** *Bolboschoenus maritimus*. Cette espèce est considérée comme **rare et quasi-menacée** en Picardie. Elle est inscrite sur la liste des **plantes d'intérêt patrimonial en Picardie** et la liste des espèces **déterminantes pour la création de ZNIEFF**. Cette plante s'observe au sein de



carriçaises développées sur sols minéraux, riches en éléments nutritifs, localisées dans des zones inondables à nappe mobile.

Au sein du fossé, cette plante a été recensée au niveau de **trois belles stations**, puisque les effectifs sont compris entre **30 et 60 pieds**. Au sein de la zone d'étude, cette **plante n'a été observée que dans ce fossé**.

A l'extrémité est du fossé, nous avons une **dépression relativement large** (assimilable à une **mare temporaire**) qui est en eau en mars-avril puis qui s'assèche en cours de saison. En été, cette zone est couverte par une vaste **carriçaise** (prépondérance de la Laïche des rives) qui s'enrichit de quelques plantes liées aux végétations des bords des eaux (Iris faux-acore, Alpiste roseau...), mais également de plusieurs plantes liées aux **végétations des mégaphorbiaies** (Filipendule ulmaire, Salicaire commune, Lysimaque commune, Calystégie des haies, Scrofulaire aquatique, Épilobe hérissé, Morelle douce-amère). Ces dernières se localisent principalement sur le pourtour de la carriçaise. Bien que non observé au sein de cette dépression, la **présence du Scirpe maritime *Bolboschoenus maritimus*** y est **potentielle**.



✓ La partie sud du **fossé f2** héberge une flore liée aux **mégaphorbiaies**. La Filipendule ulmaire, la Salicaire commune, la Morelle douce-amère, la Calystégie des haies et l'Ortie dioïque sont les espèces prépondérantes. Cette végétation se rattache aux « **mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin** » (6430), et plus précisément aux « **mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes** » (6430-1) et aux « **mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces** » (6430-4). Ces deux habitats sont inscrits en **annexe I de la directive « Habitats »**. Ces deux formations sont en **bon état de conservation**.



Les « **mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes** » (6430-1) ont été décrites précédemment. Les « **mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces** » (6430-4) se développent à l'étage collinéen. Elles sont liées aux cours d'eau (fossés, rus, rivières, ruisseaux) éclairés et elles occupent les espaces d'anciennes forêts alluviales détruites. Elles sont souvent soumises à des **crues périodiques** d'intensité variable. Les sols sont eutrophisés lors de ces inondations qui apportent des éléments organiques en abondance (espaces enrichis en azote).

Il s'agit d'une végétation élevée pouvant dépasser un mètre de hauteur et présentant fréquemment des faciès constitués par des espèces sociales très dynamiques : Ortie dioïque, Alpiste roseau, épilobes... Souvent, leur présence entraîne une certaine pauvreté floristique. Ces formations sont marquées par la présence d'espèces lianiformes telle que la Calystégie des haies.

Dans la partie supérieure du fossé, nous avons recensé une station de **Pigamon jaune *Thalictrum flavum***. Cette plante, considérée comme **assez rare** et **quasi-menacée** en Picardie, est inscrite sur les listes des **plantes d'intérêt patrimonial en Picardie** et des espèces **déterminantes pour la création de ZNIEFF**. Cette espèce croît essentiellement dans les secteurs marécageux à tourbeux et

au bord des eaux au sein des « *mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes* » (6430-1). La station regroupe ici plus de **50 pieds**. Plusieurs pieds épars se développent également le long du fossé.

Au nord de ces formations, les berges du fossé f2 sont colonisées par des linéaires arbustifs relativement denses. La végétation herbacée regroupe essentiellement une flore liée aux milieux forestiers et aux milieux rudéraux, au sein de laquelle aucune espèce remarquable n'a été observée.

✓ La partie nord du **fossé f4** regroupe une flore liée aux « *mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces* » (6430-4). L'Ortie dioïque et la Calystégie des haies y sont prépondérantes. Elles s'accompagnent en quantité moindre de Filipendule ulmaire, Salicaire commune, Épilobe hérissé, Angélique sauvage.

Sur le reste du fossé la flore est moins diversifiée. Dominée par l'Ortie dioïque, elle regroupe quelques espèces liées aux végétations des bords des eaux.

✓ A l'est de la zone d'étude restreinte, les **fossés f10 et f11** hébergent également une flore liée aux « *mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes* » (6430-1). La Filipendule ulmaire, l'Épilobe hérissé et l'Angélique sauvage sont prépondérantes au sein de ces fossés. Le cortège floristique est caractéristique et relativement diversifié, même si certaines plantes se développent en faibles effectifs. Cet habitat est en **bon état de conservation**. Le long du fossé f11, nous avons recensé **3 stations de Pigamon jaune (assez rare, quasi-menacé, plante d'intérêt patrimonial en Picardie, déterminant ZNIEFF)** qui regroupent respectivement du nord au sud **25, 36 et 16 pieds**.



Cette végétation s'enrichit de plantes spécifiques des bords des eaux et des prairies hygrophiles dont le **Lychnide fleur-de-coucou (peu commun et quasi-menacé, plante d'intérêt patrimonial en Picardie, déterminant ZNIEFF)**. Elle s'observe au sein d'**une station** qui regroupe **8 pieds**.

✓ Pour le reste de la zone, le **fossé f3** est bordé par un **linéaire arboré** (Saule marsault, Saule cendré, Frêne élevé, Orme champêtre). Les berges sont colonisées par de vastes ronciers et plus localement par une flore liée aux milieux forestiers (faible diversité).

Au sein du **fossé f5** la proportion de plantes liées aux **prairies mésophiles**, aux **friches** et aux **végétations messicoles** est plus importante que précédemment. Le fond et le bas des berges sont colonisés par des plantes nitrophiles (Calystégie des haies, Gaillet gratteron, Gaillet élevé) qui témoignent de l'eutrophisation du milieu. Quelques plantes liées aux végétations des bords des eaux et des mégaphorbiaies se développent également, mais en effectifs restreints.



Les berges des **fossés f8** (photo ci-contre) et **f9** sont totalement colonisées par un **vaste tapis d'Ortie dioïque**. La diversité floristique y est réduite (quelques rares plantes liées aux végétations des bords des eaux, aux friches et aux végétations des cultures sarclées).

Les berges des **fossés f6 et f7** sont moins profonds que les autres fossés. Les berges sont fréquemment colonisées par des plantes liées aux **milieux rudéraux** et aux **friches**. L'Ortie dioïque, l'Armoise commune, la Berce commune sont prépondérantes. La Picride fausse-épervière et la Patience crépue se développent en quantité moindre. Ces espèces s'accompagnent de plantes liées aux prairies mésophiles (Fromental élevé notamment) et de plantes liées aux végétations des bords des eaux.

6.1.1.4 Les chemins et accotements

Au sein de la zone d'étude restreinte, les chemins correspondent très fréquemment à des voies carrossables. A de rares exceptions, ces chemins n'hébergent **que des plantes communes**.

✓ Sur la majeure partie du site, la partie centrale de ces chemins héberge une flore peu diversifiée qui se rattache pour l'essentiel aux « **végétations des lieux ensoleillés et piétinés, et des pelouses urbaines** ». Les graminées sont prépondérantes notamment l'Ivraie vivace et le Pâturin commun. Les plantes à fleurs se développent de manière sporadique. Il s'agit d'espèces peu sensibles au piétinement (tassement du sol), à la fauche et à cycle de croissance relativement court. Les plantes les plus fréquemment recensées sont le Plantain lancéolé, le Plantain à larges feuilles, l'Achillée millefeuille, la Pâquerette vivace, le Pissenlit, la Capselle bourse-à-pasteur, la Renouée des oiseaux, la Potentille rampante. L'entretien régulier (fauche) favorise peu le développement des plantes à fleurs.



✓ De part et d'autre de la bande de roulement, nous retrouvons parfois cette même formation végétale qui se présente alors sous forme d'une bande étroite. Le plus fréquemment, les chemins sont bordés par une flore liée aux « **friches denses des bermes à Armoise commune et Tanaisie** ». Cette végétation se développe au sein des talus irrégulièrement entretenus. Les espèces recensées sont souvent indicatrices d'un sol argileux ou limoneux, assez riche en azote. Cette végétation, constituée par de nombreuses espèces vivaces, possède une strate haute en été qui domine une strate plus basse. La

proportion de graminée (Fromental élevé, Brome mou, Dactyle aggloméré...) y reste importante. Les espèces caractéristiques sont entre autres : l'Armoise commune, la Potentille des oies, la Saponaire officinale, la Tanaisie commune, la Carotte sauvage, l'Achillée millefeuille, la Linaire commune... Cette végétation s'observe principalement le long des routes et au nord du site (le long du canal, où elle s'enrichit de plantes liées aux zones humides). A l'ouest le long des lisières, cette végétation s'enrichit d'espèces liées aux milieux forestiers et aux friches.

Au nord-est (le long de la ripisylve de l'Oise), cette **végétation est plus diversifiée**. Elle s'enrichit de plusieurs plantes liées aux **prairies mésophiles** (Gaillet jaune, Centaurée jacée, Gesse des prés, Campanule raiponce...), indiquant ainsi un **meilleur état de conservation**.

✓ Le long des cultures peu ou pas traitées, les chemins sont bordés par une flore liée aux **végétations messicoles**. Peu diversifiées, elles regroupent fréquemment le Grand coquelicot, la Violette des champs, le Buglosse des champs (peu commun) et sporadiquement l'Apère jouet-du-vent, le **Mouron bleu** *Anagallis arvensis* subsp. *foemina* qui est considéré comme **assez rare** en

Picardie. Les autres espèces s'observent en faibles effectifs. Cette flore s'enrichit souvent de plantes liées aux **cultures sarclées**.

✓ Localement (au centre de la zone d'étude et au sud de la RD 40), le chemin est bordé par une flore liée aux **friches herbeuses**. Il s'agit d'une végétation prairiale dont la flore appauvrie et dégradée regroupe de nombreuses espèces nitrophiles. Dominé par les graminées, cet habitat regroupe de nombreuses espèces liées aux friches : Brome stérile, Houlque laineuse, Ivraie vivace, Armoise commune, Picride fausse-épervière, Carotte sauvage, Vergerette du Canada, Laitue scariote, Achillée millefeuille... Cette flore s'enrichit localement de plantes liées aux milieux rudéraux : Ortie dioïque, Clématite des haies...



Au sud de la zone d'étude, à la faveur d'un substrat plus sableux, cette végétation héberge le **Trèfle des champs** *Trifolium arvense*. Cette plante, considérée comme **assez rare** et **quasi-menacée** en Picardie, est inscrite sur les listes des **plantes d'intérêt patrimonial en Picardie**. Elle a été recensée au sein de **2 stations** qui couvrent un linéaire d'environ 4 m.

✓ Au sud-ouest de la zone, le long du chemin de la Verrue, l'accotement héberge une flore dont la plupart des plantes sont liées aux **végétations des cultures sarclées** et quelques plantes liées aux prairies et aux friches. Cet accotement héberge **deux vastes stations** de **Digitaire sanguine** *Digitaria sanguinalis*. Cette plante **pionnière**, considérée comme **assez rare** en Picardie, est liée aux végétations des cultures sarclées acidophiles, mésohydriques à mésohygrophiles, des sols sableux.

✓ Au nord de la zone, le long du canal, le chemin de halage est colonisé par une flore liée aux **prairies humides** et aux **roselières**. Ces formations se développent sur des sols méso-eutrophes à eutrophes plus ou moins vaseux, enrichis en azote. Elles se situent dans des secteurs ensoleillés où le sol est pourvu en eau, au moins 6 mois dans l'année. Les berges en palplanche limitent le développement de certaines espèces.



Dans les secteurs les plus entretenus de la partie centrale du chemin (fauche), la végétation se compose de vastes plages de Renoncule rampante, de Potentille des oies, de Laïche hérissée, de Trèfle rampant. Sur la majeure partie du linéaire, la flore est dominée par le Roseau commun qui s'accompagne fréquemment d'Angélique sauvage, de Berce commune, de Salicaire commune, de Filipendule ulmaire, de Consoude officinale et de Pulicaire dysentérique. Les autres plantes s'observent en effectifs moindres. Cette végétation s'enrichit ponctuellement de plantes liées « *friches denses des bermes à Armoise commune et Tanaisie* ».



6.1.1.5 Les prairies et bandes enherbées

✓ **Trois prairies naturelles** ont été recensées au sein de la zone d'étude restreinte. Il s'agit d'espaces pâturés par des bovins dont la flore se rattache à celle des « **prairies pacagées mésohygrophiles à Renoncule rampante** ». De manière générale, il s'agit de prairies pacagées dont la végétation est basse mais dense, interrompue çà et là par une végétation plus haute. Les plantes vivaces y forment l'essentiel de la végétation. L'aspect général est celui d'une prairie à larges plages de végétation rases entrecoupées de zones de refus (riches en herbacées coriaces ou piquantes comme l'ortie ou les chardons). Le tassement et l'imperméabilité relative du sol à la suite du piétinement par les animaux favorisent l'installation et le maintien de certaines espèces. L'enrichissement du sol par les déjections permet le développement de plantes nitrophiles. Nous n'avons recensé dans ces pâtures **que des plantes communes**.

✧ La végétation de la **prairie P1** est dominée par les graminées : Pâturin commun, Ivraie vivace, Vulpin des prés particulièrement, et en quantité moindre le Fromental élevé, la Houlique laineuse et le Brome mou. La diversité de plantes à fleurs y est très réduite. La Renoncule rampante et le Trèfle rampant sont les plantes prépondérantes. Le Pissenlit et la Stellaire intermédiaire sont relativement abondants. La Patience oseille forme quelques plages au nord-est de la pâture. Les autres plantes s'observent en effectifs restreints. Le long des lisières la flore s'enrichit de plantes liées aux ourlets et aux milieux forestiers. En coin de parcelle, cette prairie est bordée par un très **vieux Saule blanc** dont le diamètre est d'environ 1,20 m. Outre son **intérêt pour la faune**, il possède un **intérêt paysager certain**.



✧ La **prairie P2** regroupe le même cortège de graminées. Le Vulpin des prés y est toutefois moins abondant. Les plantes à fleurs sont dominées par les mêmes espèces dans des proportions identiques. La diversité floristique y est légèrement supérieure (les plantes s'observent toujours en effectifs restreints).



✧ Au sein de la **prairie P3**, la prépondérance des graminées est moindre. L'Ivraie vivace, le Pâturin commun, le Pâturin des prés, le Brome mou sont les graminées les plus fréquemment observées.

La diversité des plantes à fleurs reste faible, mais certaines espèces sont très abondantes, notamment l'Achillée millefeuille, le Pissenlit, la Stellaire intermédiaire, la Capselle bourse-à-pasteur, le Trèfle rampant, le Céraiste des fontaines, la Véronique des champs et la Renoncule âcre. A l'est de la prairie se



développent une dizaine de pieds d'Onoporde acanthe (peu commun). Dans la zone centrale, à la faveur d'un substrat plus humide, se développent plusieurs plages de Laîche hérissée et du Vulpin des prés. Dans la partie sud, le cortège s'enrichit en graminées (Houlque laineuse et Agrostide capillaire). La Laîche hérissée est relativement présente dans cette zone.

✓ Au sud-ouest de la zone d'étude, nous avons une **prairie ensemencée**. Il s'agit d'une culture qui en août 2010 été ensemencée afin de convertir cette zone de culture en prairie. Cette parcelle est en conversion BIO. Afin de respecter la réglementation, l'exploitant a utilisé le mélange OH 431 qui se compose de Dactyle précoce, Ray-grass anglais précoce, Fétuque rouge, Pâturin des prés, Trèfle blanc grandes feuilles, Trèfle blanc.



✓ A l'est de la zone d'étude, le long du boisement, nous avons une **bande enherbée** d'environ 13 m de large.



Les graminées sont prépondérantes sur cette zone (Ivraie vivace, le Pâturin commun, Brome mou, Brome stérile, pour l'essentiel). La diversité des plantes à fleurs est réduite. Le Pissenlit couvre de vastes espaces en début de saison. Ce secteur regroupe, en effectifs restreints, plusieurs plantes liées aux **prairies mésophiles** et quelques plantes liées aux **friches**.

Cette zone présente également quelques zones écorchées ou moins densément couvertes par la végétation, laissant alors apparaître le substrat sableux. Ceci favorise le développement de plantes liée aux **pelouses sur sable** comme la Patience petite-

oseille (plante pionnière, peu commune en Picardie, qui forment quelques belles plages le long de la lisière), la Vulpie queue-de-rat ou l'Érophile printanière.

A l'ouest le long de la culture, nous avons un cordon d'Ortie dioïque au sein duquel se développent des liées aux **friches** et aux **milieux rudéraux** (Armoise commune, Conyze du Canada, Lamier blanc...).

✓ Au sud du boisement, en prolongement de l'entité précédente, nous avons une **bande enherbée** qui regroupe **plusieurs formations végétales**.

✧ Dans la partie nord-est de la zone, la végétation, relativement basse, est peu diversifiée. La végétation est dominée par deux plantes dont le développement est lié à la présence d'un **substrat sableux** : La Patience petite-oseille qui couvre la majeure partie de cette surface et le Brome mou (graminée prépondérante). La Flouve odorante et la Vulpie queue-de-rat, autres graminées qui s'installent sur les sols sableux, s'observent en faible proportion.



Les autres plantes sont moins exigeantes quant à la nature du substrat. Parmi les graminées, la Houlique laineuse et le Brome stérile sont relativement présents sur les marges de la zone. Le Pissenlit couvre de vastes espaces en début de saison. La Porcelle enracinée s'observe en quantité moindre. Les autres plantes, liées aux prairies mésophiles ou aux friches, s'observent en effectifs restreints.

Malgré la présence de plusieurs plantes psammophiles (cycle biologique lié au substrat sableux) et la **physionomie d'une pelouse sableuse, nous ne pouvons pas assimiler cette formation végétale à un habitat d'intérêt communautaire.**

✧ Au sud-ouest, la flore est liée aux végétations des **friches herbeuses**. Les plantes à fleurs sont abondantes malgré un cortège peu diversifié. Cette végétation s'enrichit de plantes liées aux cultures sarclées. Les plantes les plus fréquemment observées sont le Brome stérile, le Pâturin commun, le Pissenlit, la Patience oseille, la Patience crépue, la Matricaire camomille.



✧ Au sud-est, la végétation est plus haute et plus dense. La plupart des plantes recensées sont liées aux « **friches denses des bermes à Armoise commune et Tanaisie** ». La diversité floristique est faible. La végétation est dominée par les graminées : Fromental élevé, Brome mou, Dactyle aggloméré, Pâturin commun... Cette végétation s'enrichit de quelques plantes liées aux friches herbeuses (colonisation depuis l'ouest).

6.1.1.6 Les cultures

Les **cultures** sont les espaces qui **couvrent la plus grande superficie** au sein de la zone d'étude. Ces cultures intensives concernent la production de blé, de betterave, de luzerne et de colza.

Le plus fréquemment, les parcelles cultivées sont **dépourvues de végétation** (traitement phytosanitaire). La diversité floristique s'observe sur les marges des parcelles, le long des chemins ou des fossés. Pour les parcelles cultivées en **blé**, la **diversité est très faible** (colonisation de rares graminées). Les parcelles de **betterave** et de **luzerne** hébergent localement quelques **plantes liées aux cultures sarclées**.

Ce sont les parcelles de **colza** qui accueillent la **plus grande diversité floristique** sur leurs marges, notamment celles localisées à l'est de la RD 608. Outre la présence de plantes liées aux **cultures sarclées** (Mercuriale annuelle, Géranium découpé, Morelle noire, Échinochloa pied-de-coq...), elles s'enrichissent de **plantes messicoles** (Grand coquelicot, Érodion à feuilles de ciguë, Buglosse des champs, Violette des champs, Lamier pourpre, Shérardie des champs, Aphone des champs...) dont certaines abondent localement.



Au nord-est de la zone d'étude, nous avons une parcelle de colza dont la marge nord-est était **inondée en janvier**. Dans ce secteur, la flore regroupe des plantes liées aux **cultures sarclées** et aux **végétations messicoles**. La Matricaire camomille, le Mouron rouge, le Grand coquelicot, la Tanaisie commune, le Chénopode blanc sont les espèces prépondérantes.

L'**inondation temporaire de la zone**, favorise le développement de la **Salicaire à feuilles d'hyssope** *Lythrum hyssopifolia*. Cette plante, considérée comme **exceptionnelle** en Picardie, est inscrite sur la **liste rouge régionale**, la liste des **plantes d'intérêt patrimonial en Picardie** et la liste des **espèces déterminantes pour la création de ZNIEFF**. Elle est également considérée comme **menacée d'extinction** au niveau régional. Cette **plante pionnière** est en **régression dans de nombreux départements**. Elle est couramment recensée au sein des végétations de plantes annuelles à développement estival, pionnière sur sols humides riches en azote et phosphore.



Nous avons dénombré plus de **50 pieds répartis sur l'ensemble de la zone**. Au vu de la densité de la végétation et de la discrétion de l'espèce, nous supposons que l'effectif est plus important. Cette **station est la seule recensée sur la zone d'étude**.

Au sein de cette zone, nous avons également recensé quelques pieds de **Mouron bleu** *Anagallis arvensis* subsp. *foemina* qui est considéré comme **assez rare** en Picardie.

6.1.2 Zone d'étude étendue

La **zone d'étude étendue** couvre une surface **129,40 ha**. Elle se localise globalement sur le pourtour sud et est de la zone précédente. Ce secteur concerne principalement des prairies et des cultures.

Lors de notre visite en date du 20 janvier 2011, la **majeure partie de cette zone était couverte par la crue de l'Oise** (à l'exception de la butte située au lieu-dit « le Haut Bois », de la ferme Saint-Marc et des abords proches de « la Verrue » et de la ferme de « la Freneuse »). Ces **inondations régulières** et la **proximité de la nappe** ont un rôle prépondérant dans la **nature** et la **répartition de la végétation**.



Sur l'ensemble de la zone d'étude, les prospections ont permis de recenser les entités suivantes :

- Le ru de Saint-Marc ;
- Les prairies ;
- Les pelouses ;
- Les boisements ;
- Les cultures.

6.1.2.1 Le ru de Saint-Marc

Le ru de Saint-Marc est un petit cours d'eau, d'une **longueur** d'environ **2,6 km**, dont la « source » se localise au lieu-dit « la garenne », à une altitude de 35,3 m.

Ce ru présente un **fonctionnement particulier**. Lorsqu'il est chargé en eau, il s'écoule vers l'Oise dont il est un très petit affluent. En cours de saison, ce ru s'assèche dans sa partie amont (linéaire localisé au nord de la RD 40). Au niveau de la confluence, et plus particulièrement dans le boisement, le lit possède un niveau topographique légèrement plus haut. De ce fait, ce secteur est également en assec aux mêmes périodes.

Entre ces deux zones (depuis la sortie du boisement jusqu'à la RD 40), le **ru reste en eau toute l'année**. Toutefois, il s'agit d'une **eau qui est stagnante** (aucun courant superficiel observé).

✓ La **végétation aquatique**

Au sein de ce ru, la **végétation aquatique** s'observe principalement sur le linéaire localisé au lieu-dit « Pré de Saint-Marc ».

Dans cette zone, le ru est colonisé par de **vastes herbiers** de callitriche. En absence de fruits, il n'a pas été possible de déterminer précisément les espèces de callitriche. Toutefois, en 2002, Philippe LARERE (U.R.C.P.I.E. DES PAYS PICARDS, 2002) mentionne la présence de **3 espèces** dans ce ru : le Callitriche à angles obtus (Peu commun en Picardie), le Callitriche à fruits plats et le Callitriche des étangs. Il est fort probable que les herbiers en place soient toujours composés de ces trois espèces.

Ces **herbiers de callitriche** se développent dans des eaux peu profondes au niveau des ruisseaux, des rus et des fossés. Ils sont souvent indicateurs d'une eau riche en éléments nutritifs (apports par les crues). Ils présentent une tolérance à la pollution d'origine anthropique. Les herbiers de callitriche forment des végétations monostrates très peu diversifiées du fait que les callitriches forment des tapis épais qui gênent l'installation d'autres espèces. Ces herbiers sont dominés par l'Élodée de Nuttall. Cette espèce introduite est en cours d'extension dans les eaux eutrophes où elle se développe au détriment d'autres plantes aquatiques indigènes.



Ce ru est également couvert par de **vastes voiles de Lenticule mineure, qui s'enrichissent ponctuellement de Lenticule à trois lobes** (peu commune en Picardie). Ces espèces forment un voile de végétaux non enracinés, flottants à la surface des eaux calmes. Cette végétation est stratifiée (strate entre deux eaux de Lenticule à trois lobes et strate de surface plus riche en espèces). Les espèces de cette végétation fleurissent exceptionnellement, d'où cet aspect verdâtre. Par contre, le pouvoir multiplicateur élevé leur permet de se développer sur de vastes surfaces. Cette végétation

s'observe fréquemment dans les secteurs ensoleillés, en eaux calmes peu polluées proches d'une nappe permanente.

La faible profondeur du ru, son étroitesse (environ 1,5 à 2 m de large), le fond vaseux et l'eau stagnante (absence de débit) favorisent le développement de cette flore.

Cette végétation regroupe ici un nombre restreint d'espèces. Il est de ce fait délicat de les rattacher à un groupement en particulier. En effet, les herbiers de callitriche peuvent se rattacher aux « *herbiers flottants à Callitriche à angles obtus et Callitriche à fruits plats* ». Cet herbier annuel est structuré par les rosettes flottantes de callitriche. Cette végétation monostrate est peu diversifiée.

La présence d'autres espèces (élodée, lentilles) permettrait également de rapprocher cette végétation aquatique de celle des « **lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition** » (3150), et plus précisément des « **rivières, canaux et fossés eutrophes des marais naturels** » (3150-4). Cet habitat est inscrit à l'**annexe I de la directive « Habitats »**. Au sein de cet habitat, ces espèces s'accompagnent d'autres plantes telles que les myriophylles ou les potamots (parfois très discrets). Bien qu'ils n'aient pas été observés lors de nos inventaires, leur **présence** reste **potentielle**, d'autant plus que certaines espèces (Myriophylle en épi, Potamot à feuilles pectinées, Potamot capillaire) ont été recensées en 2002 non loin de là (plan d'eau réaménagé de « la Freneuse »). L'absence d'observation de ces plantes en 2011, pourrait s'expliquer par les conditions météorologiques particulières et/ou par l'abondance de l'Élodée de Nuttall (plante invasive avérée).

Sur le reste du linéaire du ru, la végétation aquatique s'observe de manière éparse et couvre des surfaces restreintes. Il s'agit essentiellement de petites plages de callitriche. A l'est le ru est surmonté d'un voile relativement dense d'algues, témoins de l'enrichissement des eaux du ru en matières organiques.

Le long les berges, sur les secteurs plus atterris, se développent quelques **cressonnières flottantes** à *Ache nodiflore* ou à *Cresson officinal*. Cette **végétation aquatique à amphibie** se développe dans des eaux calmes peu enrichies en éléments nutritifs. Ces cressonnières s'observent ponctuellement le long du ru. Elles couvrent parfois de petites surfaces.

✓ La **végétation rivulaire**



✧ Au l'ouest de la zone d'étude, au lieu-dit « la Verrue », les berges sont en pente douce, ce qui favorise le développement d'une **flore rivulaire spécifique** et relativement diversifiée.

Ces berges sont fréquemment colonisées par des **cariçaies**. Cette formation linéaire est **dominée par deux espèces rhizomateuses** : la *Laïche des rives* et la *Laïche des marais*. Elles se développent sur des substrats divers : alluvions limoneuses riches en débris organiques et en bases, vases, tourbes minéralisées.

Localement, à la faveur d'un replat assez large, les cariçaies couvrent des surfaces importantes. Elles sont alors **plus diversifiées et bien structurées**. C'est à ce niveau que nous avons recensé la **Laïche faux-souchet** *Carex pseudocyperus*. Cette plante, considérée comme **peu commune** en Picardie, est inscrite sur la liste des plantes **déterminantes pour la création de ZNIEFF**. Elle se

développe sur des sols sablonneux, tourbeux ou argileux, riches en débris organiques et en bases. Cette espèce très hygrophile à amphibie supporte des battements de nappe importants et un assèchement estival. Elle croît dans des secteurs ensoleillés. Sur le site, nous avons recensé une **15^e de pieds** répartis le long de la berge.

Ces cariçaies se développent en mosaïque avec une flore liée aux **roselières basses** dont certaines abondent comme le Rubanier rameux (peu commun en Picardie), l'Alpiste commun (monospécifique localement). Quelques plantes liées aux **roselières hautes** se développent également comme le Phragmite commun ou la **Prêle des bourières** *Equisetum fluviatile*. Cette plante, considérée comme **assez rare** et **quasi-menacée** en Picardie, est inscrite sur les listes des **plantes d'intérêt patrimonial en Picardie** et des espèces **déterminantes pour la création de ZNIEFF**. Aquatique à très hygrophile, cette plante croît au sein des ceintures de rus, de mares et d'étang à eaux stagnantes et parfois dans les prairies inondables. Sur le site, nous avons recensé **2 stations** localisées le long du ru et le long d'un fossé qui regroupent respectivement **15 pieds et une station de 3 m²**.



Ces formations s'enrichissent de plusieurs plantes liées aux **mégaphorbiaies** et aux **prairies humides** dont le **Lychnide fleur-de-coucou** *Lychnis flos-cuculi*. Cette plante, considérée comme **peu commune** et **quasi-menacée** en Picardie, est inscrite sur les listes des **plantes d'intérêt patrimonial en Picardie** et des espèces **déterminantes pour la création de ZNIEFF**. Nous avons recensé **une vaste station** au sein de laquelle nous avons dénombré plus de **150 pieds**. Une **quinzaine de pieds** épars se développent aussi çà et là.

Dans cette zone, nous avons aussi observé **8 pieds d'œnanthe** *Oenanthe sp.* qu'il n'a pas été possible de déterminer avec certitude par absence de fleur et de fruit. Toutes les espèces d'œnanthe sont d'**intérêt patrimonial** (assez rare à très rare, liste rouge pour certaines, déterminante ZNIEFF). Au vu de l'écologie et de la morphologie de la plante, nous pouvons supposer qu'il s'agisse de l'**œnanthe aquatique** *Oenanthe aquatica*. Cette espèce avait été signalée en 1997 par Philippe LARERE (DIGITALE, date d'extraction : 22/06/2011) dans ce secteur. Cette espèce, considérée comme **assez rare** et **quasi-menacée** en Picardie, est inscrite sur les listes des **plantes d'intérêt patrimonial en Picardie** et des espèces **déterminantes pour la création de ZNIEFF**. Cette plante aquatique à amphibie s'installe au bord des rus, des mares ou des plans d'eau stagnants à niveaux d'eau très variables.



Une partie du linéaire est utilisé par le bétail pour accéder au ru. C'est au niveau des zones piétinées que nous avons noté le **Souchet brun** *Cyperus fuscus*. Cette espèce typique des **berges exondées** est considérée comme **rare** et **quasi-menacée** en Picardie. Elle est inscrite sur les listes des **plantes d'intérêt patrimonial en Picardie** et des espèces **déterminantes pour la création de ZNIEFF**. Cette plante s'observe au sein de **2 stations denses (0,25 et 0,5 m²)** et sous forme de **pieds épars (3 stations de 2 à 10 pieds)**. Au vu de la discrétion de l'espèce, il est fort probable que les effectifs soient plus importants.



✧ Au l'est de ce site, au lieu-dit « la Freneuse », les berges en pente douce sont colonisées par une ripisylve discontinue localement dense. En absence de ripisylve, les rives hébergent une flore rivulaire spécifique liée aux **carriçaiies**, aux **mégaphorbiaies**, aux **roselières** et aux **prairies humides**. Ces formations végétales accueillent entre autres le **Pigamon jaune (assez rare, quasi-menacé, plante d'intérêt patrimonial en Picardie, déterminant ZNIEFF)** dont la station regroupe une **80° de pieds sur un linéaire d'environ 8 m**. Cette plante est liée aux « **mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes** » (6430-1). La faible diversité de plantes spécifiques de ce cortège floristique ne nous permet pas de considérer ce linéaire comme éligible au titre de la directive.

Ces berges hébergent aussi plusieurs stations de **Lychnide fleur-de-coucou (peu commun, quasi-menacé, plante d'intérêt patrimonial en Picardie, déterminant ZNIEFF)**.

✧ Les **berges** localisées au lieu-dit « Pré de Saint-Marc » sont **plus abruptes** que précédemment et localement bordées par une ripisylve restreinte. Sur la majeure partie du linéaire, elles sont régulièrement colonisées par une flore liée aux **végétations rivulaires**. La physionomie des rives restreint le développement de ces formations végétales qui forment des **cordons étroits**.

Elles sont le plus fréquemment couvertes par des **carriçaiies** (Laîche des rives et Laîche des marais) et moins souvent par des **roselières basses** (Alpiste commun, Rubanier rameux, Scirpe des bois). Ces formations sont peu diversifiées. Toutefois, elles s'enrichissent localement de plantes liées aux prairies humides, aux mégaphorbiaies et aux friches humides nitrophiles.



Le long de ces berges, nous avons recensé **une petite station (environ 1 m²) de Pigamon jaune (assez rare, quasi-menacé, plante d'intérêt patrimonial en Picardie, déterminant ZNIEFF)**. Malgré la présence d'autres plantes du cortège (Filipendule ulmaire, la Scrofulaire aquatique...), nous ne pouvons pas considérer cette flore liée aux mégaphorbiaies comme éligible au titre de la directive. Le **Lychnide fleur-de-coucou (peu commun, quasi-menacé, plante d'intérêt patrimonial en Picardie, déterminant ZNIEFF)** a été recensé dans deux secteurs (**1 et 2 pieds**).

Les berges sont parfois **surmontées par une ripisylve arborée** (Frêne élevé et Chêne pédonculé essentiellement) **et arbustive** qui se développe en haut des rives. Dans les **zones ombragées** et les secteurs très étroits, ces formations sont **peu diversifiées**. Localement ces cariçaias et roselières sont colonisées par des plantes liées aux milieux forestiers ou aux lisières.

A l'est de la zone, le ru est bordé par plusieurs **Saule blanc de gros diamètre** dont certains présentent des cavités. Outre leur **intérêt pour la faune**, ils possèdent un **intérêt paysager et historique certains** (témoins d'anciennes ripisylves de saules).



6.1.2.2 Les prairies

Au sein de la zone d'étude étendue, nous avons identifié **6 types de prairies**.

✓ Les **prairies de fauche inondables**

Ces prairies, localisées au sud de la zone d'étude, couvrent **plus de 26 ha**. Il s'agit de prairies **régulièrement inondées** lors des crues de l'Oise. Lors de notre visite en date du 20 janvier 2011, la **totalité de cette zone était couverte par la crue de l'Oise**.

La **composition floristique** de ces prairies **découle directement du régime de crue** et des **activités anthropiques**. Les inondations régulières génèrent une fertilisation des sols. Ces prairies sont gérées par le biais d'un système mixte. Elles ont été **fauchées** en mai 2011 puis **pâturées** plus ou moins extensivement par des bovins. Il s'agit de prairies naturelles, non ensemencées et non amendées (com. orale M. BREHON, exploitant du site).



Dans l'Oise, les prairies de fauche inondables caractéristiques sont aujourd'hui **relictuelles**. Elles s'observent fréquemment avec une **physionomie dégradée**.



Au vu du cortège floristique, nous pouvons rattacher ces prairies aux « **prairies pâturées à Orge faux-seigle et Ivraie vivace** ». Les variations floristiques sont liées à la pression de pâturage et au piétinement. Il s'agit d'une prairie d'aspect souvent assez terne dominée par les graminées (Ivraie vivace, Pâturin commun, Fétuque des prés, Brome mou, Vulpin des prés...). La hauteur de végétation est comprise entre 0,2 et 1 m. La floraison commence au début du printemps jusque fin juin, certaines espèces discrètes restant en fleurs une partie de l'été. La diversité des plantes à fleurs est faible. La Renoncule rampante, la

Renoncule âcre, le Trèfle rampant, le Pissenlit sont les espèces prépondérantes.



Au sein de ces prairies, nous avons recensé **3 pieds d'œnanthe** *Oenanthe sp.* qu'il n'a pas été possible de déterminer avec certitude par absence de fruit (observée en mai puis fauchée). Toutes les espèces d'œnanthe sont d'intérêt patrimonial (assez rare à très rare, liste rouge pour certaines, déterminante ZNIEFF). Au vu de l'écologie et de la morphologie de la plante, nous pouvons supposer qu'il s'agisse de l'**Oenanthe à feuilles de silaüs** *Oenanthe silaifolia*. Cette espèce, considérée comme **très rare** et **vulnérable** en Picardie, est inscrite sur la **liste rouge régionale** et sur

les listes des **plantes d'intérêt patrimonial en Picardie** et des espèces **déterminantes pour la création de ZNIEFF**. Cette plante prairiale hygrophile à amphibie constitue **une relique de la flore spécifique des prairies alluvionnaires inondables**.

Sur les axes de déplacement du bétail ou sur les aires de repos, cette végétation s'enrichit de plantes liées aux « **végétations des lieux ensoleillés et piétinés, et des pelouses urbaines** ».

Quelques secteurs de refus favorisent l'Ortie dioïque et le Cirse des champs.

Bien que ces prairies ne soient pas reconnues d'intérêt communautaire, il s'agit d'un **système unique dans le nord de la France** et en voie de disparition à l'échelle des plaines du nord de l'Europe qu'il convient de préserver. Au vu du cortège floristique, nous pouvons considérer que les **prairies de fauche inondables** présentes au sein de la zone d'étude sont dans un **état de conservation moyen à bon**.

✓ Les prairies pacagées mésohygrophiles à hygrophiles

Elles s'observent sur les marges des prairies précédemment décrites. Il s'agit de prairies qui s'installent sur les **marges externes du lit majeur inondable**, dans des zones bien pourvues en eau mais non soumises à inondation.



◇ Les prairies localisées aux lieux-dits « la Verrue » et « la Freneuse » regroupent une flore indicatrice d'un substrat humide à engorgé. Ces prairies, fauchées de manière précoce puis pâturées, regroupent des espèces prairiales à large amplitude. Il nous a de ce fait été difficile de définir précisément un groupement végétal. Il s'agit de « **prairies hygrophiles brièvement inondées** ».

La végétation est dominée par les graminées : Ivraie vivace, Agrostide stolonifère, Pâturin commun notamment. La Laïche hérissée est abondante sur l'ensemble du site. Parmi les plantes à fleurs, le Pissenlit, la Renoncule âcre, le Trèfle rampant sont prépondérants. Le Plantain à larges feuilles et la Pâquerette vivace (tous deux favorisés par le pâturage) s'observent en quantité moindre. Les autres plantes (Cardamine des prés, Laïche cuivrée (peu commune), Patience crépue, Potentille des oies...) se développent en faibles effectifs.

Au sud de « la Verrue », ces prairies hébergent une vaste station d'Éléocharide des marais (peu commune) au sein de laquelle nous avons également recensé la **Laïche des lièvres** *Carex ovalis*. Cette espèce, considérée comme **rare** et **quasi-menacée** en Picardie, est inscrite sur les listes des **plantes d'intérêt patrimonial en Picardie** et des espèces **déterminantes pour la création de ZNIEFF**. La **station** couvre une superficie d'environ **0,15 ha**. Ces plantes sont liées à des prairies hygrophiles à marécageuses. Ces deux espèces s'observent aussi à l'est sur une surface plus restreinte.



Ces prairies sont parcourues par quelques fossés au sein desquels croît le **Lychnide fleur-de-coucou** (**peu commun, quasi-menacé, plante d'intérêt patrimonial en Picardie, déterminant ZNIEFF**) dont **17 pieds** ont été observés au sein de **6 stations** (1 à 6 pieds), photo ci-contre.

Au sud de la propriété privée de « la Verrue », un **fossé** est colonisé par une flore liée aux cariçaies (Laïche des rives), aux roselières (Rubanier rameux, Iris faux-acore), aux cressonnières flottantes (Ache nodiflore, glycérie) et aux mégaphorbiaies (Filipendule ulmaire, Scrofulaire aquatique, Salicaire commune, Épilobe hérissé...). Ce fossé héberge aussi **deux stations** (1 et 4 pieds) de **Pigamon jaune** (**assez rare, quasi-menacé, plante d'intérêt patrimonial en Picardie, déterminant ZNIEFF**). Malgré la présence d'autres plantes du cortège, nous ne pouvons pas considérer cette flore liée aux mégaphorbiaies comme éligible au titre de la directive.

A l'entré de ces prairies, nous avons un **parc de contention** où la présence des bovins a fortement modifiée la physiologie et la composition floristique. Les graminées sont moins couvrantes et moins diversifiées (Brome mou et Pâturin commun pour l'essentiel) que dans les prairies environnantes. Le piétinement intensif favorise les plantes liées aux « **végétations des lieux ensoleillés et piétinés, et des pelouses urbaines** » dont la Renouée des oiseaux et le Plantain à larges feuilles sont les plus abondantes. Ce secteur héberge également de nombreuses **plantes annuelles commensales des cultures**.

✧ Au nord du lieu-dit « Pré de Saint-Marc », les prairies pâturées par des bovins hébergent une flore qui se rattache à celle des « **prairies pacagées mésohygrophiles à Renoncule rampante** ». Elles se localisent dans une **zone moins engorgée que les précédentes**, mais elles sont **occasionnellement inondées** lors de fortes crues. Ces prairies pacagées présentent une végétation basse mais dense, localement interrompue par une végétation plus haute. Les plantes vivaces y forment l'essentiel de la végétation. Le tassement et l'imperméabilité relative du



sol à la suite du piétinement par les animaux favorisent l'installation et le maintien de certaines espèces. La **végétation** de cette prairie est **peu diversifiée**. Elle est dominée par les graminées : Pâturin commun, Ivraie vivace. Le Vulpin des prés et le Brome mou sont plus rares. La diversité de plantes à fleurs y est très réduite. La Renoncule rampante et le Trèfle rampant sont les plantes prépondérantes. Le Pissenlit s'observe en quantité moindre. Les autres plantes s'observent en effectifs restreints.

✧ A l'est de la ferme Saint-Marc, la prairie se rattache aux « **prairies pacagées mésohygrophiles à Renoncule rampante** ». Cette prairie s'inscrit au sein d'une butte ce qui confère un gradient d'humidité au niveau du sol. Au sein de cette prairie la végétation se compose essentiellement de graminées : Ivraie vivace, Pâturin commun, Brome mou. Le Dactyle aggloméré s'observe en faible quantité. La **diversité floristique est très faible**. L'Achillée millefeuille et le Pissenlit sont les plantes les plus abondantes. Cette prairie s'enrichit localement de plantes annuelles commensales des cultures.

✧ A l'est de la butte au lieu-dit « le Haut bois », nous avons un secteur pâturé par des chevaux. Le pâturage intensif et continu maintient une végétation rase. La végétation est dominée par les graminées : Ivraie vivace, Brome mou pour l'essentiel. Ce type de prairie surpâturée est dominé par un nombre limité de plantes basses tolérantes à l'humidité du substrat : Renoncule rampante, Trèfle rampant. Outre ces deux espèces, l'Achillée millefeuille, le Plantain lancéolé, le Pissenlit sont également fréquents sur le site. Les autres plantes s'observent en effectifs restreints. Quelques plantes liées aux prairies mésophiles s'observent sur les marges de cette pâture (dans les zones moins intensivement pâturées).



Ces prairies s'observent dans les vallées, sur des sols eutrophes, souvent sur des alluvions et présentant un engorgement proche de la surface pendant quelques mois. Ce milieu qui résulte de la **surexploitation de prairies hygrophiles à mésohygrophiles** est conditionné par un pâturage assez intensif. Ce **faciès de végétation est relativement stable et pérenne** tant que perdure son mode d'exploitation.

✓ La **prairie humide**



Cette **prairie humide** se localise à l'est de la zone d'étude, en bordure de l'Oise, au sein d'une zone en légère cuvette. Ce secteur est **régulièrement inondé** et **fertilisé par les crues**.

Sur les marges de la cuvette, la végétation herbacée se compose pour l'essentiel de graminées qui sont dominées par l'Élyme rampant (ou Chiendent commun). Cette plante nitrophile pionnière caractérise les prairies localisées en bordure de cours d'eau. Plusieurs plantes liées aux friches ou aux « *friches denses des bermes à Armoise commune et Tanaisie* »

ont été recensées dans ces secteurs. Cette prairie est également couverte par de vastes plages d'Ortie dioïque (favorisé par la fertilisation des crues).

Ce secteur regroupe plusieurs plantes d'intérêt écologique dont la plupart sont liées aux « *mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes* » (6430-1) et aux « *mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces* » (6430-4). Ces habitats sont inscrits en **annexe I de la directive « Habitats »**. Ces formations, en **bon état de conservation** s'observent dans la partie nord de la prairie, le long de la lisière.

Parmi ces espèces, nous avons recensé le **Pigamon jaune (assez rare, quasi-menacé, plante d'intérêt patrimonial en Picardie, déterminant ZNIEFF)**. Nous avons dénombré plus de **250 pieds** réparties sur **6 stations**.

Ce secteur héberge aussi la **Cuscute d'Europe (très rare, vulnérable en Picardie, en régression dans toute la France, liste rouge régionale, plante d'intérêt patrimonial, déterminante ZNIEFF)**. Nous avons recensé **2 stations** dont les surfaces sont d'environ **1 m²** (le long de la lisière) et de d'environ **2,5 m²** (partie centrale de la zone).

Nous avons aussi observé **22 pieds** de **Guimauve officinale** *Althaea officinalis*, répartis en **2 stations**. Cette espèce, considérée comme **rare** et **quasi-menacée** en Picardie, est inscrite sur la liste des **plantes d'intérêt patrimonial en Picardie** et la liste des espèces **déterminantes pour la création de ZNIEFF**.



L'**Achillée sternutatoire** *Achillea ptarmica* se développe dans la prairie centrale de la zone. Cette espèce, considérée comme **assez rare** et **quasi-menacée** en Picardie, est inscrite sur la liste des **plantes d'intérêt patrimonial en Picardie** et la liste des espèces **déterminantes pour la création de ZNIEFF**. Elle couvre ici une superficie d'environ **1 m²**. Cette plante se développe dans les prairies hygrophiles sur des sols variés.

Sur les marges nord et est de cette zone, se développe le **Chou noir** *Brassica nigra*. Cette espèce, considérée comme **assez rare**, est inscrite sur la liste des espèces **déterminantes pour la création de ZNIEFF**. Elle constitue de **vastes massifs**, de couleur jaune, le long de l'Oise et de la lisière. Cette plante nitrophile pionnière est favorisée par les crues qui rajeunissent (dépôts de matériaux) et fertilisent les milieux.



✓ Les prairies mésophiles

Cette formation couvre des surfaces restreintes au sein de la zone d'étude. Il s'agit de prairies installées sur un **substrat** (limons, alluvions ou sables calcaires) **assez bien pourvu en eau** et ensoleillé. La majorité des plantes sont des vivaces. La stratification varie dans le temps : strate basse à floraison printanière, strate haute à floraison estivale et strate moyenne à floraison automnale.

Cette formation est inscrite en **annexe I de la directive « Habitats »** sous l'intitulé : « **pelouses maigres de fauche de basse altitude** » (6510). Elle compte parmi les milieux les plus riches tant au niveau floristique que faunistique. Ce sont des milieux en **régression tant au niveau national qu'europpéen**. Ils sont le plus souvent représentés par des variantes plus ou moins dégradées qui occupent les talus, les bermes des routes, les abords de chemins ou des parcelles gérées par fauche.

✧ Cette formation s'observe au nord de la ferme Saint-Marc où elle est gérée par fauche (mi-mai). La végétation de cette prairie est dominée par les graminées : Fromental élevé, Pâturin commun, Pâturin des prés, Brome mou. La flore est diversifiée. L'Achillée millefeuille, le Salsifis des prés, le Pissenlit, le Trèfle rampant, le plantain lancéolé sont les plantes les plus abondantes. Cette prairie regroupe de nombreuses plantes caractéristiques des prairies de fauche. Toutefois, ces dernières (Gaillet jaune, Grande marguerite, Séneçon jacobée, Compagnon blanc, Linaire commune, Sauge des prés...) s'observent souvent en effectifs restreints.



Localement, à la faveur d'un substrat plus sableux, la végétation est dominée par de vastes plages d'Agrostide capillaire.

Plusieurs plantes attestent d'un enrichissement local du sol en azote (proximité de la parcelle agricole). Sur les marges, cette végétation s'enrichit ponctuellement de plantes annuelles commensales des cultures.

Cet habitat est dans un **état de conservation moyen** (nombreuses plantes spécifiques mais en faible proportion).

✧ Cette formation s'observe également à l'ouest de la zone d'étude au lieu-dit « les Aunes Barbettes ». Elle est également gérée par fauche aux mêmes périodes. La végétation est dominée par les graminées (Fromental élevé). Le **cortège floristique est moins diversifié**. Le nombre de **plantes spécifiques est faible**. Cette végétation s'enrichit de plusieurs plantes liées aux « **friches denses des bermes à Armoise commune et Tanaisie** ». Plusieurs plantes attestent d'un enrichissement local du sol en azote.

✧ Cette végétation prairiale a également été recensée à l'est de la zone d'étude étendue, à proximité de l'Oise. Elle se présente sous forme de cordons étroits qui sont fauchés plus tardivement et moins fréquemment. Ces secteurs correspondent à des bandes maintenues enherbées aux abords des cultures.



Au nord, il s'agit d'une bande d'environ 6 m de large qui présente un cortège floristique appauvri. La végétation est dominée par les graminées (Fromental élevé essentiellement). La **diversité** des plantes à fleurs est **faible**. Cette végétation regroupe quelques plantes spécifiques dont la Carotte commune et le Panais commun, qui sont les espèces les plus abondantes. La partie centrale est fauché plus fréquemment que les marges ce qui favorise l'implantation et le maintien de plantes liées aux « **végétations des lieux ensoleillés et piétinés, et**

des pelouses urbaines ». Sur les marges, cette végétation s'enrichit de plantes liées aux « **friches denses des bernes à Armoise commune et Tanaisie** » et aux friches herbeuses.

A l'est de la zone d'étude, cette formation s'observe également au sein d'un cordon étroit avec une physionomie similaire (prépondérance du Fromental élevé). Les plantes spécifiques sont un peu plus nombreuses. Tout comme précédemment, ce cortège s'enrichit de plantes liées aux « **végétations des lieux ensoleillés et piétinés, et des pelouses urbaines** » et aux « **friches denses des bernes à Armoise commune et Tanaisie** ».



Cette formation a également été recensée au nord de la RD 40. Elle présente une physionomie et des cortèges floristiques similaires à ceux énoncés précédemment.

✓ La prairie reconstituée

Cette zone se localise au nord du plan d'eau du lieu-dit « la Freneuse ». Cette prairie est **issue d'un réaménagement à vocation écologique**, achevé au début de l'année 2000, qui fait suite à l'exploitation du site par la société Lafarge. Les stériles des terrains exploités ont servi au remblaiement de cette zone. Après régalaage de la terre végétale, cet espace a été **ensemencé** en Ivraie vivace, fétuque et Trèfle rampant.

Ce site présente une physionomie en pente et une dépression au sud-ouest de la zone.

✧ Sur la majeure partie du site, la végétation des zones ensemencées a évolué pour **simuler une prairie mésophile**. La **végétation**, relativement **diversifiée**, est dominée par le Fromental élevé et la Carotte sauvage. Cette zone héberge plusieurs plantes liées aux prairies mésophiles (Séneçon jacobée, Renoncule âcre, Gesse des prés, Campanule raiponce, Grande marguerite, Compagnon blanc...). Dans les secteurs plus eutrophes cette végétation s'enrichit de plantes liées aux friches.



✧ Le **bas de la prairie**, en pente douce, est **submergé par les crues**. Les inondations génèrent une fertilisation des sols qui favorisent le développement de plantes liées aux « **friches humides** ». Le sol est couvert par de vastes tapis de Renoncule rampante surmontés par un voile assez dense de Cirse des champs. Ces espèces s'accompagnent de plantes liées aux milieux humides : Salicaire commune, Pulicaire dysentérique, Consoude officinale. Cette végétation s'enrichit de plantes liées **prairies mésophiles** et aux **végétations rudérales**.

A l'est de la zone nous avons recensé **3 pieds** de **Pigamon jaune** (assez rare, quasi-menacé, plante d'intérêt patrimonial en Picardie, déterminant ZNIEFF).

✧ Au sein de la **dépression**, en bas de pente, la flore est liée à celle des **cariçaies** (Laîche des rives, Laîche des marais) et des **jonchaies** (Jonc épars, Jonc glauque). Ce secteur est en cours de colonisation par les saules. Cette végétation s'enrichit de plantes liées **roselières basses** et aux **mégaphorbiaies** comme la Filipendule ulmaire, la Salicaire commune ou le **Pigamon jaune** dont nous avons recensé **2 stations** (environ 1 m² et 38 pieds sur 2 m²). Elle héberge aussi des plantes de **prairies inondables** comme la Menthe aquatique ou le **Lychnide fleur-de-coucou** (peu commun, quasi-menacé, plante d'intérêt patrimonial en Picardie, déterminant ZNIEFF) dont **3 pieds** ont été observés.



En 2002, la **Patience maritime** *Rumex maritimus* avait été recensée dans la partie sud de cette dépression. Cette plante, considérée comme **rare et vulnérable** en Picardie, inscrite sur la **liste rouge régionale** et sur les listes des **plantes d'intérêt patrimonial en Picardie** et des espèces **déterminantes pour la création de ZNIEFF**, n'a pas été observée cette année.

Cette plante annuelle ou bisannuelle pionnière des vases eutrophes caractérise les zones exondées peu végétalisées. Il s'agit d'une plante « à éclipse » dont les effectifs sont instables d'une année à l'autre. L'absence d'observation ne signifie pas que cette plante ait disparue, mais elle pourrait s'expliquer par ces conditions biologiques (et par les conditions météorologiques peu favorables). Toutefois, cette dépression est colonisée par la végétation et il ne subsiste que de rares secteurs dénudés. Son maintien nécessiterait un rajeunissement du milieu.

✓ La prairie enssemencée



Cette prairie se localise à l'ouest de la zone d'étude. Il y a 5 ans environ, la **culture** en place a été enssemencée afin de **la convertir en prairie**. Le mélange utilisé se compose uniquement de Fétuque élevée et de Trèfle rampant. Cette prairie est amendée. Cette prairie actuellement pâturée est dominée par les graminées : Ivraie vivace et Agrostide capillaire. Le cortège des plantes à fleurs est peu diversifié. Il s'agit pour l'essentiel de **plantes annuelles commensales des cultures** qui, à l'exception de la Capselle bourse-à-pasteur, se développent en faible quantité. Le

piétinement des bovins favorise localement l'installation de plantes liées aux « **végétations des lieux ensoleillés et piétinés, et des pelouses urbaines** ».

✓ Prairie indéterminée

Au sud de la butte localisée au lieu-dit « le Haut Bois », nous avons une zone pâturée par des moutons. La pression de pâturage y est très forte (surpâturage). L'inventaire floristique n'a permis de recenser qu'un nombre très restreint de plantes. Il est donc délicat de rattacher cette zone à une formation végétale précise. Au vu des rares plantes recensées, nous pourrions tendre vers une végétation de prairie mésophile ou prairie pâturée mésohygrophile.

La végétation est dominée par les graminées : Ivraie vivace (pour l'essentiel) et le Pâturin commun.

L'Achillée millefeuille et le Plantain lancéolé sont bien représentés sur le site. Quelques rares stations de Trèfle rampant et de Renouée des oiseaux ont été observées.



➤ Remarque

En 1997, Philippe LARERE (DIGITALE, date d'extraction : 22/06/2011) mentionne la présence de **deux espèces d'intérêt patrimonial** au sud de la zone d'étude. Sans pointage précis des stations, la localisation de ces plantes s'établit sur les prairies pacagées situées au lieu-dit « la Freneuse », sur la prairie reconstituée au lieu-dit « la Freneuse » et sur les prairies de fauche inondables (moitié ouest de la zone).

L'**Élyme des chiens** *Elymus caninus* (**assez rare** et **quasi-menacé** en Picardie, plante **d'intérêt patrimonial** en Picardie, **déterminant ZNIEFF**) est une plante qui se développe au sein de bois frais, de coupes forestières, de lisières ou de bord de chemin frais, sur des sols mésophiles à hygrophiles. Il est fort probable que cette plante soit toujours présente sur ce secteur. Elle est potentiellement présente dans plusieurs habitats de cette zone.

L'**Achillée sternutatoire** *Achillea ptarmica* (**assez rare** et **quasi-menacée** en Picardie, **plante d'intérêt patrimonial** en Picardie, **déterminante ZNIEFF**) est une plante qui se développe dans les prairies hygrophiles sur des sols variés. Nous avons observé cette espèce par ailleurs au sein de la zone d'étude étendue. Dans ce secteur, elle est potentiellement présente au sein des prairies pacagées situées au lieu-dit « la Freneuse » et sur les marges des prairies de fauche inondables.

✧ A la même date, Philippe LARERE (DIGITALE, date d'extraction : 22/06/2011) mentionne la présence de **d'une autre espèce** d'intérêt patrimonial : l'**Orge faux-seigle** *Hordeum secalinum*, (**assez rare** et **quasi-menacé** en Picardie, **plante d'intérêt patrimonial** en Picardie, **déterminant ZNIEFF**).

Sans pointage précis de la ou des stations, la localisation de cette plante s'établit sur la prairie située au lieu-dit « la Taille », les prairies pacagées localisées aux lieux-dits « la Verrue » et « la Freneuse », sur la prairie reconstituée au lieu-dit « la Freneuse » et sur les prairies de fauche inondables (tiers ouest de la zone).

Dans ce secteur, sa présence est la plus probable au sein des prairies de fauche inondables (tiers ouest de la zone). Cette espèce est en effet liée aux prairies hygrophiles, pâturée extensivement ou gérée de manière mixte (fauche/pâturage). Il s'agit d'une des espèces caractéristiques des « prairies pâturées à Orge faux-seigle et Ivraie vivace » (*Hordeum secalini-Lolietum perennis*), habitat recensé au

sein des prairies de fauche inondables. La précocité des fauches de 2011 explique probablement le fait que nous n'ayons pas recensé cette graminée.

D'autre part, il n'est pas exclu que cette espèce soit présente dans les secteurs soumis aux crues dans les autres zones (lieux-dits « la Taille », « la Verrue » et « la Freneuse »).

6.1.2.3 Les pelouses

La végétation liée aux pelouses se localise au lieu-dit « le Haut Bois ».

✧ Au nord de ce site, nous avons une zone qui est pâturée à l'année par des moutons. La pression de **pâturage entretient une végétation rase**. Ce secteur est parsemé d'un voile lâche de Chêne pédonculé. Le maintien d'une végétation rase a limité les inventaires floristiques de cette zone.

Il s'agit la plupart du temps de pelouses développées au sein de mosaïques pelousaires à structure complexe. L'imbrication de ces milieux et la présence de plantes communes à plusieurs types de pelouses en rend la différenciation difficile.

Il existe des éléments qui rapprochent ces pelouses des habitats d'intérêt communautaire. Au vu de la pression de pâturage, qui maintient la végétation rase, nous n'évoquerons pas de détermination stricte (rattachement à un code Natura 2000), mais nous pouvons souligner **un niveau de qualité élevé de l'ensemble de ces pelouses**.

Plusieurs plantes recensées au sein de ces pelouses peuvent se rattacher à la « **végétation des sables siliceux ou à peine calcarifères** ». Cette végétation pousse sur des sols sableux arides, peu ou non mobiles et bien ensoleillés. Les conditions hydriques du sol (sécheresse) et la pauvreté en éléments nutritifs ne permettent le développement que d'une **flore spécialisée**. Cette végétation ouverte s'exprime par touffes séparées par des espaces de sable. La couverture par les mousses et les lichens peut parfois être importante. Ce groupement thermophile possède des affinités avec la végétation des dunes maritimes. L'activité biologique des végétaux est très étalée dans le temps. Dès la fin de l'hiver, nous avons la floraison discrète de **nombreuses annuelles**, ensuite à peu près invisibles. De mai à l'été, fleurissent la plupart des espèces caractéristiques (graminées et plantes à fleurs). Les plantes les plus tardives se développent à l'automne, c'est également la période de germination des plantes annuelles de l'année suivante.



Cette végétation est dominée par la Luzule champêtre et la Patience petite-oseille (peu commune). Elle est également propice à l'installation d'une **flore pionnière** dont l'**Ornithope délicat** *Ornithopus perpusillus*. Cette espèce, considérée comme **rare** et **vulnérable** en Picardie, est inscrite sur la **liste rouge régional** et sur les listes des **plantes d'intérêt patrimonial en Picardie** et des espèces **déterminantes pour la**



création de ZNIEFF. Cette espèce est **omniprésente** sur l'ensemble de la zone, soit **5,78 ha**. Toutefois, elle forme des **plages denses à très denses** dans les secteurs nord et est de cette pelouse, à savoir sur une **surface d'environ 3,80 ha**. Sur la partie ouest, elle s'observe de manière plus éparse.



Cette pelouse héberge également la **Vesce fausse-gesse** *Vicia lathyroides*. Cette espèce, considérée comme **très rare** et **vulnérable** en Picardie, est inscrite sur la **liste rouge régional** et sur les listes des **plantes d'intérêt patrimonial en Picardie** et des espèces **déterminantes pour la création de ZNIEFF**. Nous avons recensé **2 pieds** de cette plante. Toutefois, il est fort probable que cette espèce soit plus abondante sur le site. La discrétion de cette espèce et la pression de pâturage réduisent les probabilités d'observation de cette dernière.

Le maintien d'une végétation rase n'a permis de recenser qu'un nombre limité de plantes. Au vu de la physionomie de la végétation et des plantes inventoriées, il est très probable que d'autres plantes d'intérêt patrimonial soit présentes sur le site.

6.1.2.1 Les boisements

La zone d'étude étendue est couverte par quelques rares boisements, de surface souvent restreinte.

La plupart des boisements sont **ancestralement des boisements alluviaux** dont la **physionomie actuelle** (composition, structuration) découle directement des **activités anthropiques passées**, plantations de peupliers notamment.

✓ Les « **plantations de peupliers** » s'observent dans **quatre secteurs** au sein de la zone d'étude.



✧ L'espace qui présente le plus d'intérêt se localise à l'est de la zone d'étude, le long de l'Oise. Le boisement concerne une « **plantation de peupliers** » qui est **inondée durant la période hivernale**. La strate arborée, assez lâche, regroupe pour l'essentiel des Peuplier du Canada mûtures, et quelques rares Frêne élevé. La strate arbustive est restreinte. Les arbustes se répartissent de manière éparse et forment plus rarement de petits taillis. Le Frêne élevé est l'essence la plus fréquente. Le sol est couvert par un vaste tapis dense d'Ortie dioïque et de Ronce bleuâtre.

Le Gléchome lierre-terrestre et la Calystégie des haies s'observent en quantité moindre. Ces espèces se développent couramment sur des sols enrichis en matières nutritives (apport des crues). Les plantes à fleurs sont peu nombreuses et peu diversifiées.

Le long de la berge, les massifs denses d'Ortie dioïque hébergent la **Cuscute d'Europe** *Cuscuta europaea*. Cette plante, considérée comme **très rare** en Picardie, est inscrite sur la **liste rouge régionale**, la liste des **plantes d'intérêt patrimonial en Picardie** et la liste des **espèces déterminantes pour la création de ZNIEFF**. Elle est également considérée comme **vulnérable** au niveau régional. L'espèce est en **régression dans toute la France**. Elle ne se rencontre plus qu'en bord de cours d'eau dont les **berges sont naturelles**. Elle souffre de l'artificialisation des berges.



Au sein de ce secteur, nous avons recensé **2 stations** (au nord et à l'est) qui s'étendent respectivement sur une superficie de **576 m² sur un linéaire de 84 m** et **671 m² sur un linéaire de 85 m**.

La Cuscute d'Europe se rattache aux « **mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin** » (6430), et plus précisément aux « **mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces** » (6430-4). Cet habitat est inscrit en **annexe I de la directive « Habitats »**. Cette formation est en **bon état de conservation**.

✧ Au sud-ouest de la zone d'étude, nous avons une peupleraie de petite surface. Il s'agit d'un **jeune boisement** dont la strate arborée est lâche. La strate arbustive est dominée par le Noisetier. Le sol est couvert par le Lierre grimpant. La végétation herbacée peu diversifiée regroupe quelques plantes liées aux boisements humides et aux chênaies-charmaies mésohygrophiles (colonisation depuis le boisement proche).

✧ Au lieu-dit « les Aunes Barbettes », nous avons une jeune plantation de peuplier. Ce boisement dense est principalement constitué de Peuplier du Canada et de rares Frêne élevé. Quelques Saule blanc se développent au niveau d'une dépression plus humide. La strate arbustive lâche est dominée par le Noisetier. Le sol est couvert par de vastes plages d'Ortie dioïque et de Gléchome lierre-terrestre. La diversité floristique est faible. Les espèces concernent pour l'essentiel des plantes liées aux milieux forestiers frais à humides.

✧ Au nord-est de la zone d'étude, nous avons une plantation de peupliers qui prolonge celle de la zone d'étude restreinte (pp5). La physionomie est identique : strate arborée lâche composée de Peuplier du Canada mûres et de rares Saule blanc. La strate arbustive dense est constituée d'Orme champêtre et de Cornouiller sanguin. **Deux pieds de Prunier à grappes (assez rare, déterminant ZNIEFF)** ont été recensés dans cette peupleraie. Cette essence témoigne ici de la présence passée de forêts alluviales, dans ce secteur encore inondé par les crues.

La végétation herbacée regroupe de nombreuses espèces nitrophiles. Le sol est couvert par le Gléchome lierre-terrestre et le Lierre grimpant surmontés par de vastes plages denses d'Ortie dioïque et de ronce. Les autres plantes s'observent en effectifs restreints. La zone est parcourue par un fossé dont les berges abruptes sont colonisées par une végétation liée aux milieux forestiers.

A l'est de ce boisement, en lisière, le long du fossé, nous avons recensé **1 pied de Groseillier noir** *Ribes nigrum* (photo ci-contre). Cet arbuste, considéré comme **assez rare** et **quasi-menacé** en Picardie, est inscrit sur la liste des **plantes d'intérêt patrimonial en**



Picardie et la liste des espèces **déterminantes pour la création de ZNIEFF**. Il s'observe dans les fourrés arbustifs sur des sols humides à temporairement engorgés.

Au nord les travaux sylvicoles ont favorisé le développement de l'Érable sycomore qui forme un boisement dense (strates arborées et arbustives). L'ombrage important favorise peu le développement de la flore herbacée.

✓ Les « **saulaies** » s'observent en prolongement de la peupleraie précédemment décrite. Cet habitat est ici favorisé par une topographie plus basse qu'au niveau de la peupleraie. Au nord du site, nous avons un boisement de Saule blanc qui peut se rattacher aux « **saulaies arborescentes secondaires de plaine, riveraines des cours d'eau** ».

Cet habitat se rencontre sur les **berges des cours d'eau** ou dans les **plaines alluviales** sur des sols alluviaux limono-argileux à sableux, mais **jamais sur sol marécageux**, souvent pauvres en matières organiques, légèrement basiques à peu acide. En période estivale, la nappe d'eau souterraine reste accessible aux racines des saules (profondeur de quelques décimètres à 1 à 2 m maximums, variable selon la composition granulométrique du substrat). L'**optimum de développement** de ces boisements se situe dans des **espaces de pleine lumière**. Ils peuvent aussi se rencontrer en situation légèrement ombragée (couvert partiel d'autres boisements alluviaux dans certains cas).

Il s'agit souvent de végétations arborescentes dominées par les saules. Les communautés forestières forment des bois plutôt clairs. Les strates arbustives et arborescentes comportent un nombre limité d'espèces. La strate herbacée n'est pas très riche.

Au sein de la zone d'étude, ce boisement ne présente **pas une physionomie typique**. Les **activités anthropiques ont modifié la composition de ce dernier**. Il ne s'agit que d'éléments **fragmentaires** de ces végétations, dans des stations secondaires, dans lesquelles la dynamique fluviale ne s'exprime plus.

La strate arborée est dominée par le Saule blanc. La strate arbustive est lâche. Le sol est couvert par de vastes tapis de Gléchome lierre-terrestre souvent surmontés par un voile dense d'Ortie dioïque, qui s'accompagne régulièrement de Ronce bleuâtre. La flore herbacée est très peu diversifiée. Elle regroupe un nombre restreint d'espèces liées aux milieux forestiers frais à humides.

✧ A l'ouest de cette saulaie, nous avons une zone topographique plus haute (merlon ?) qui est colonisée par un jeune boisement dense constitué pour l'essentiel de Saule marsault. Cette essence s'accompagne de quelques rares Frêne élevé, Chêne pédonculé et Sureau noir. La répartition de ces espèces est influencée par la teneur en eau du sol. Le développement de la flore herbacée est restreint par la densité du couvert arboré. Le sol est couvert par le Lierre grimpant, la Ronce bleuâtre et de nombreux semis de Frêne élevé.

✓ A l'est de la zone d'étude, nous avons une peupleraie en cours de régénération spontanée. La strate arborée, constituée de Peuplier du Canada, héberge un étage dense de Frêne élevé. La strate arbustive dense est dominée par le Noisetier. Le sol est couvert par le Lierre grimpant, surmonté par un voile lâche de Ronce bleuâtre. La flore herbacée regroupe plusieurs espèces liées aux frênaies. Certaines de ces plantes se rapprochent des « **frênaies à Aegopode podagraire** ». Le nombre restreint de plantes spécifique ne nous permet pas d'affirmer la présence de cet habitat. Toutefois, il convient de favoriser la conversion de cette peupleraie.

En lisière de ce boisement, le long des berges de l'Oise, la végétation rivulaire se compose de vastes plages d'ortie entrecoupées de massifs de ronce et surmonté de Calystégie des haies. Cette formation regroupe également plusieurs plages d'Alpiste commun et d'Épilobe hérissée. Nous avons également recensé **20 pieds** de **Guimauve officinale** *Althaea officinalis*. Cette espèce, considérée comme **rare** et **quasi-menacée** en Picardie, est inscrite sur la liste des **plantes d'intérêt patrimonial en Picardie** et la liste des espèces **déterminantes pour la création de ZNIEFF**. Cette formation végétale se rattache aux « **mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces** » (6430-4), **habitat d'intérêt communautaire**. Ces secteurs sont des milieux potentiels pour le développement de la Cuscute d'Europe. Localement, ces secteurs héberge des plantes liées aux « **mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes** » comme la Filipendule ulmaire, la Salicaire commune.



✓ Au sud-ouest de la zone d'étude, à la faveur d'un niveau topographique légèrement plus élevé, le boisement regroupe une flore liée aux « **chênaies-charmaies mésohygrophiles** ».

La strate arborée est dominée par le Frêne élevé. Le Charme se développe en faible quantité. La strate arbustive est dense. On y retrouve principalement le Noisetier.

Au sein de la végétation herbacée, le Lierre grimpant et le Gléchome lierre-terrestre forment de vastes tapis continus. La flore herbacée regroupe plusieurs espèces caractéristiques des **chênaies-charmaies** (humide ou non). L'humidité du sol permet installation de plantes liées aux « **chênaies-charmaies mésohygrophiles** » comme l'Ornithogale en ombelle (peu commune). Cette végétation s'enrichit localement de plantes liées aux boisements humides ou aux mégaphorbiaies. **Seules des plantes communes ont été recensées.**

✓ Au lieu-dit « le Haut Bois », la butte est partiellement couverte de boisements. Ces derniers s'observent déjà sur le cliché aérien de 1937. Ils étaient alors plus denses et plus vastes.

✧ Une partie de ces boisements héberge une flore qui se rattache à celle des « **chênaies-charmaies** ». La strate arborée est dominée par le Chêne pédonculé et le Charme, dont certains sujets de gros diamètre (pour ces deux espèces). La strate arbustive est absente. Le sous-bois est parcouru par les bovins (ombrage). Cette fréquentation appauvrit le cortège floristique. Le sol est fréquemment couvert par la litière (feuilles mortes). L'Ortie dioïque est omniprésente (de manière diffuse) sur la zone. Les plantes spécifiques s'observent en diversité et effectifs restreints.



✧ Ce secteur présente également une « **chênaie pâturée** ». Ce boisement correspond à une chênaie-charmaie dont les activités anthropiques ont modifié la physionomie. Les travaux sylvicoles ont favorisé le chêne. Le pâturage du sous-bois a progressivement transformé la flore.



Le couvert arboré lâche se compose pour l'essentiel de Chêne pédonculé. Il s'accompagne de rares Bouleau verruqueux, Hêtre, Peuplier tremble. La strate arbustive est très réduite (absence de régénération par pâturage des semis). Seules quelques zones en exclos ou moins accessibles par le bétail présentent cette strate.

Le sol est fréquemment couvert par l'Ortie dioïque (zone de refus). La flore herbacée est peu diversifiée. Le piétinement favorise le développement de plantes liées aux prairies pâturées et lieux piétinés. Sur les

marges de la chênaie (le long de la clôture) ou dans les secteurs moins accessible pour les bovins, il subsiste **quelques plantes caractéristiques** des chênaies-charmaies comme la Renoncule ficaire, l'Endymion penché, Sceau-de-Salomon multiflore, semis de charme...

Dans quelques secteurs, le sol est couvert de graminées (Ivraie vivace, Pâturin commun, Pâturin des prés...), simulant alors une pâture rase. La diversité des plantes à fleurs est faible. La flore regroupe essentiellement des plantes liées aux milieux piétinés ou des plantes annuelles commensales des cultures. La Renouée des oiseaux et la Capselle bourse-à-pasteur sont les espèces les plus fréquemment observées.

6.1.2.1 Les cultures

Les **cultures couvrent des surfaces relativement restreintes** au sein de la zone d'étude. Ces cultures intensives concernent la production de blé et de betterave.

Le plus fréquemment, ces parcelles cultivées sont **dépourvues de végétation** (traitement phytosanitaire). La diversité floristique s'observe sur les marges des parcelles. Pour les parcelles cultivées en **blé**, la **diversité est très faible** (colonisation de rares graminées). La parcelle de **betterave** héberge localement quelques **plantes liées aux cultures sarclées**.

Localisation des formations végétales

	Mare		Pelouse sableuse
	Herbiers aquatiques		Végétations messicoles
	Végétation rivulaire		Bande enherbée
	Mégaphorbiaie		Prairie ensemencée
	Friche à Tanaisie		Végétation rudrale
	Friche herbeuse		Roncier
	Végétations messicoles		Coupe d'éclaircie
	Bande enherbée		Ripisylve
	Chemin enherbé		Aulnaie
	Végétation rudrale		Frênaie-aulnaie
	Ripisylve		Frênaie à Prunier à grappe
	Haie arbustive		Frênaie à Aegopode podagraire
	Cariçaie		Frênaie à Aegopode podagraire sous peupleraie
	Mosaïque de cariçaie et jonchaie		Frênaie sous peupleraie
	Végétations des prairies humides et roselières		Saulaies
	Prairie humide		Chênaie-charmaie mésohygrophile
	Friche humide		Chênaie-charmaie
	Prairie de fauche inondable		Chênaie pâturée
	Prairie pacagée mésohygrophile à hygrophile		Plantation d'aulne
	Prairie indéterminée		Plantation de peupliers
	Prairie mésophile		Acéraie
	Friche à Tanaisie		Culture
	Friche herbeuse		Chemin / route
			Bâti et dépendances

Localisation des formations végétales



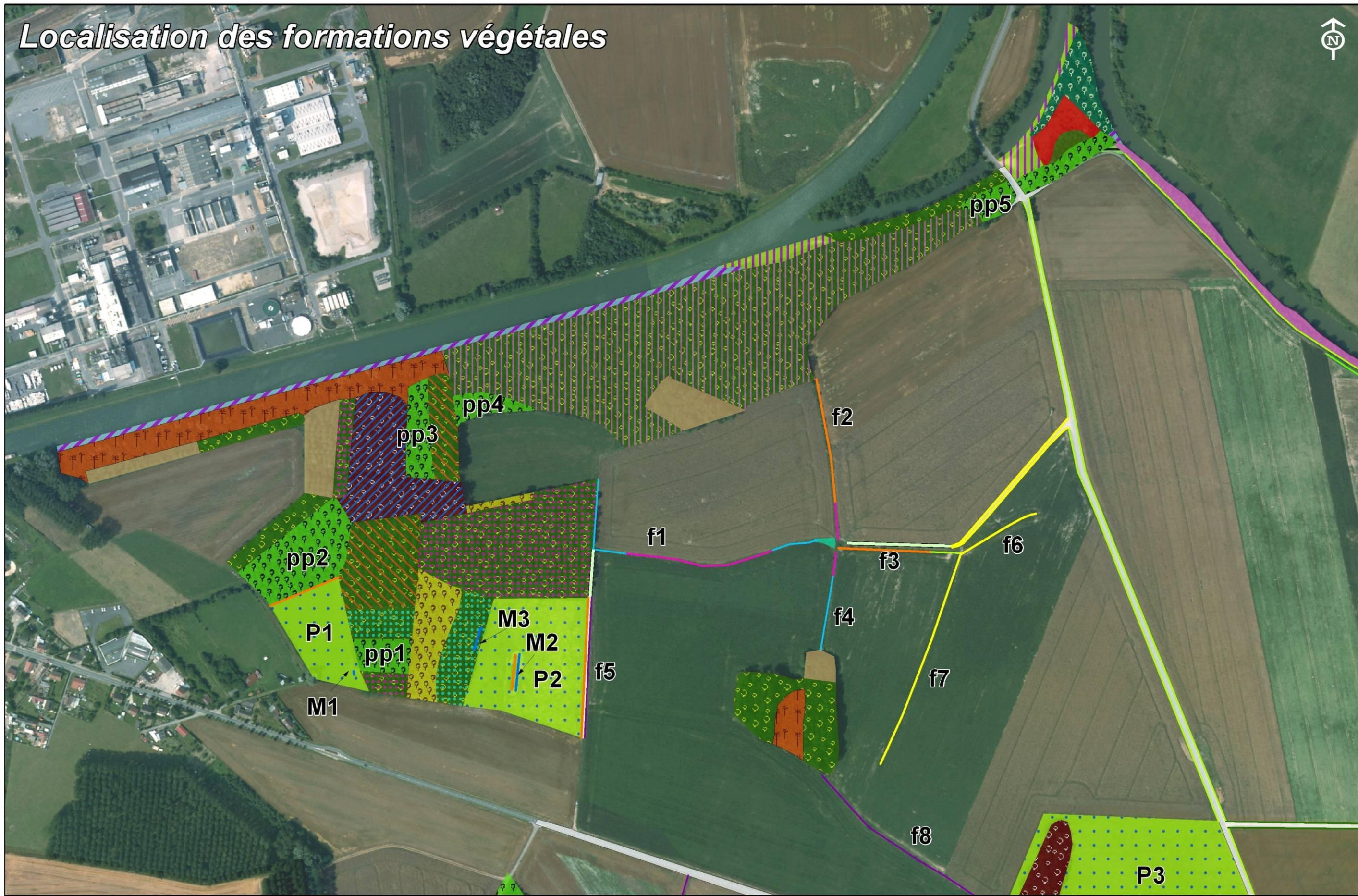
0 250 m

Echelle : 1:7 500

Sources : Ortho IGN 2006; O.G.E. 2011



Localisation des formations végétales

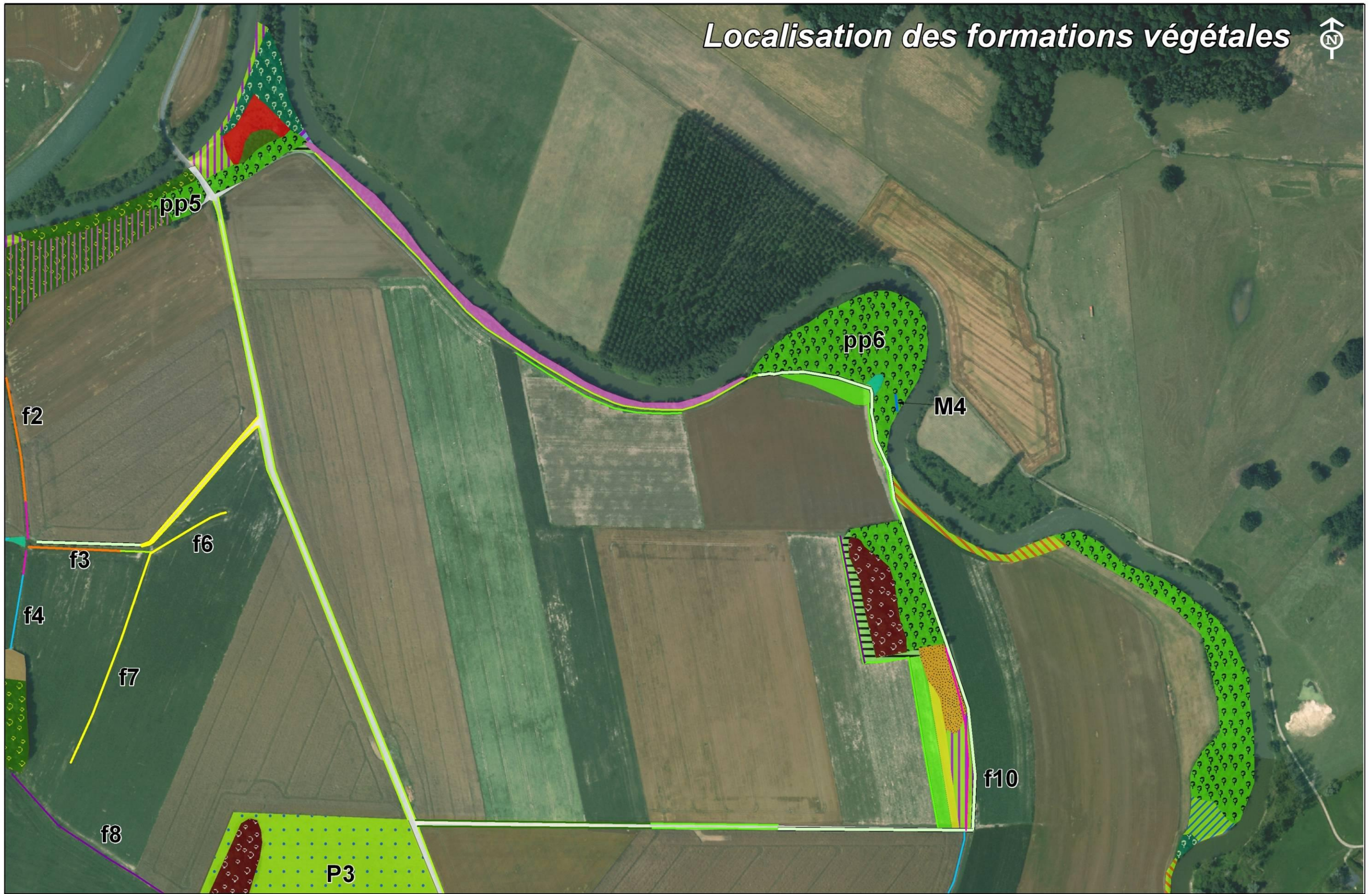


0 250 m Echelle : 1:4 000

Sources : Ortho IGN 2006; O.G.E. 2011



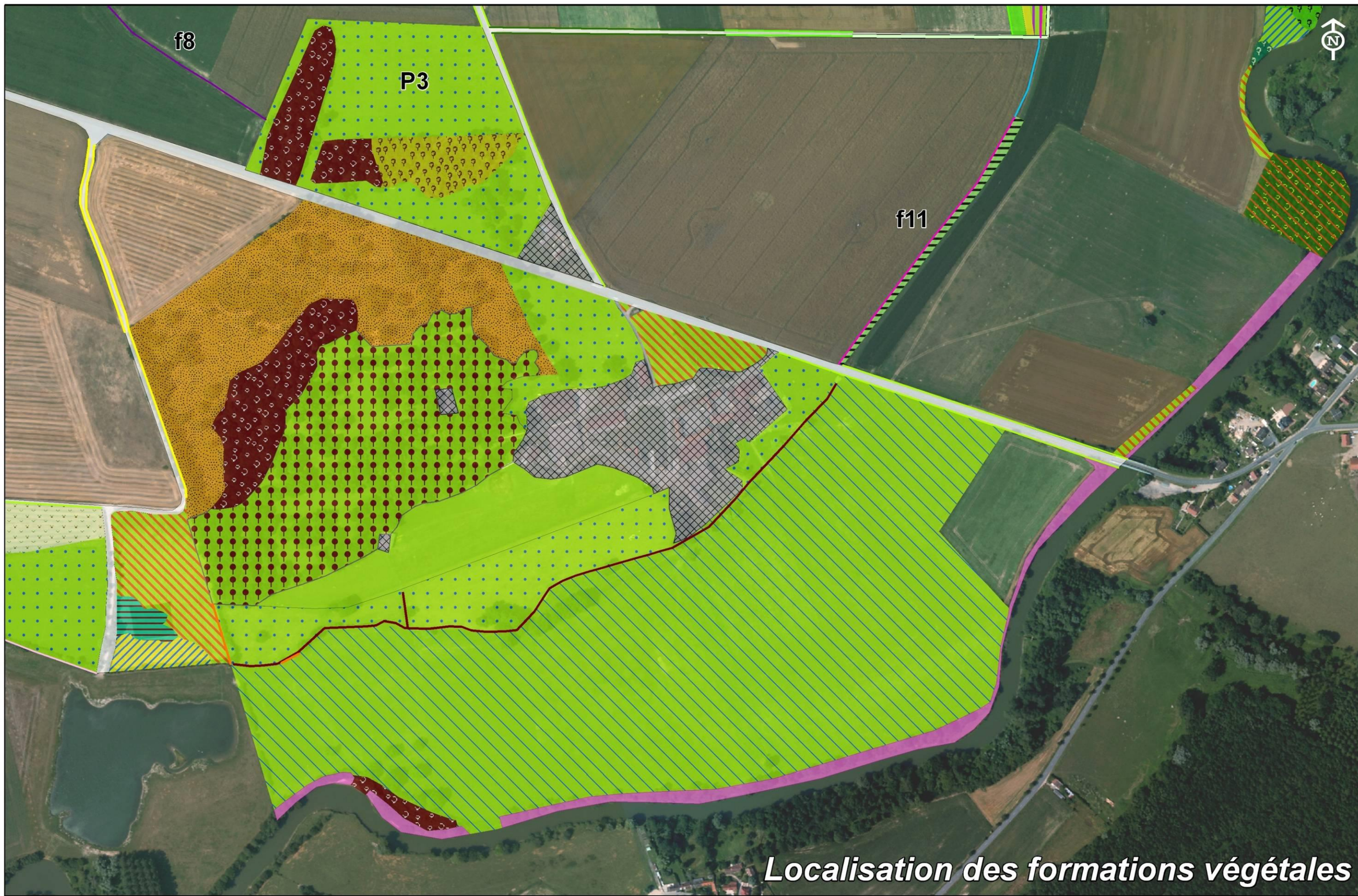
Localisation des formations végétales



0 250 m Echelle : 1:4 000

Sources : Ortho IGN 2006; O.G.E. 2011





Localisation des formations végétales

0 250 m Echelle : 1:4 000

Sources : Ortho IGN 2006; O.G.E. 2011 



Localisation des formations végétales

0 250 m Echelle : 1:4 000

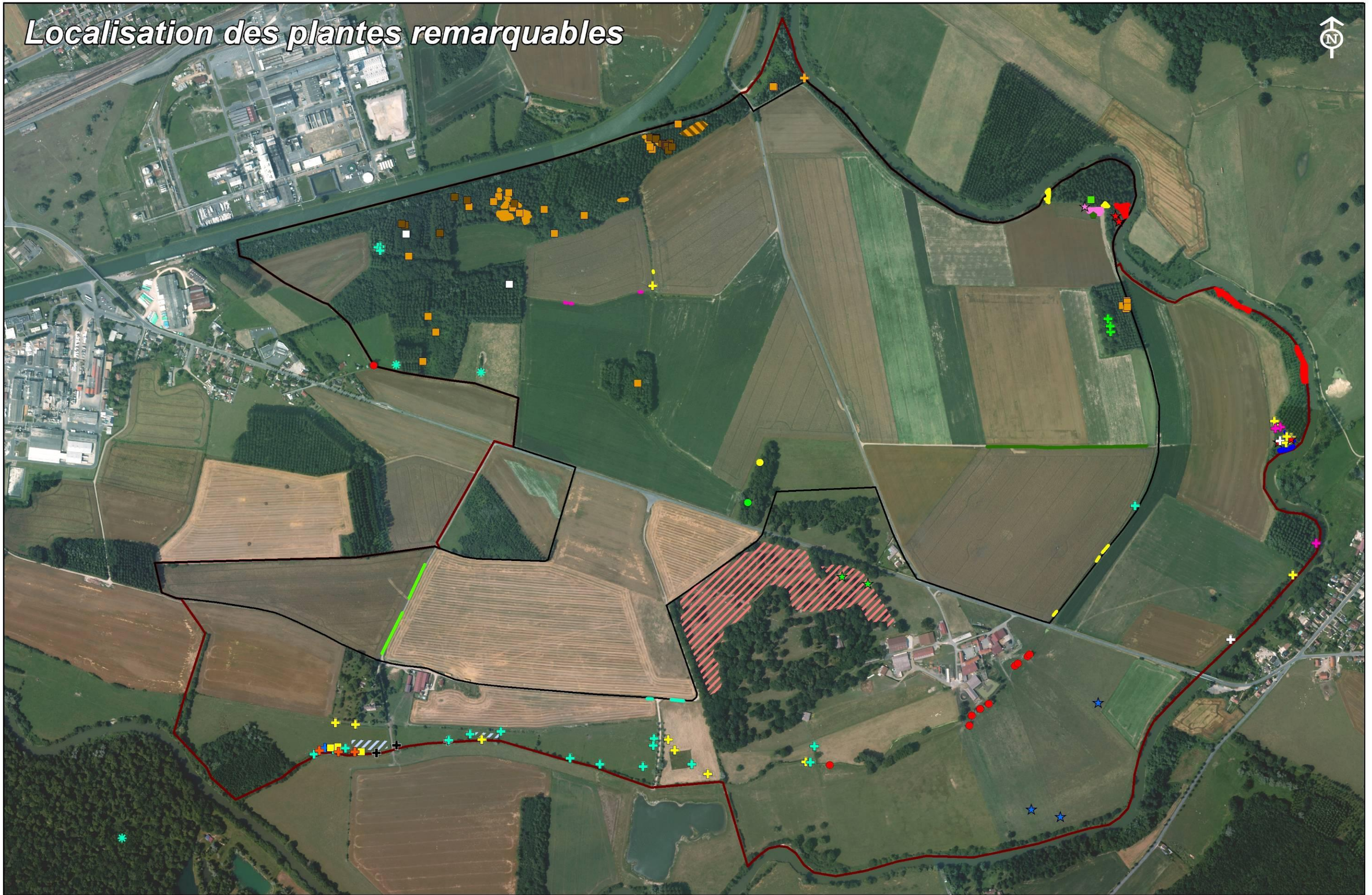
Sources : Ortho IGN 2006; O.G.E. 2011



Localisation des plantes remarquables

☆ Salicaire à feuilles d'hyssope (<i>Lythrum hyssopifolia</i>)	— Scirpe maritime (<i>Bolboschoenus maritimus</i>)
★ Cuscute d'Europe (<i>Cuscuta europaea</i>)	— Pigamon jaune (<i>Thalictrum flavum</i>)
★ Oenanthe à feuilles de silaüs (<i>Oenanthe cf. silaifolia</i>)	— Trèfle des champs (<i>Trifolium arvense</i>)
★ Vesce fausse-gesse (<i>Vicia lathyroides</i>)	— Chou noir (<i>Brassica nigra</i>)
✚ Guimauve officinale (<i>Althaea officinalis</i>)	— Mouron bleu (<i>Anagallis arvensis</i> subsp. <i>foemina</i>)
✚ Souchet brun (<i>Cyperus fuscus</i>)	— Digitale sanguine (<i>Digitaria sanguinalis</i>)
⊕ Achillée sternutatoire (<i>Achillea ptarmica</i>)	■ Salicaire à feuilles d'hyssope (<i>Lythrum hyssopifolia</i>)
✚ Prêle des bourières (<i>Equisetum fluviatile</i>)	■ Cuscute d'Europe (<i>Cuscuta europaea</i>)
⊕ Oenanthe aquatique (<i>Oenanthe cf. aquatica</i>)	▨ Ornithope délicat (<i>Ornithopus perpusillus</i>)
✚ Groseillier noir (<i>Ribes nigrum</i>)	▨ Laîche des lièvres (<i>Carex ovalis</i>)
✚ Pigamon jaune (<i>Thalictrum flavum</i>)	■ Pigamon jaune (<i>Thalictrum flavum</i>)
✚ Lychnide fleur-de-coucou (<i>Lychnis flos-cuculi</i>)	□ Ail des ours (<i>Allium ursinum</i>)
✚ Narcisse faux-narcisse (<i>Narcissus pseudonarcissus</i>)	■ Chou noir (<i>Brassica nigra</i>)
■ Saule pourpre (<i>Salix purpurea</i> var. <i>lambertiana</i>)	■ Prunier à grappes (<i>Prunus padus</i>)
□ Ail des ours (<i>Allium ursinum</i>)	■ Orme des montagnes (<i>Ulmus glabra</i>)
■ Prunier à grappes (<i>Prunus padus</i>)	□ Zone d'étude restreinte
■ Laîche faux-souchet (<i>Carex pseudocyperus</i>)	□ Zone d'étude
■ Orme des montagnes (<i>Ulmus glabra</i>)	
◆ Mouron bleu (<i>Anagallis arvensis</i> subsp. <i>foemina</i>)	
✱ Ranunculus sous-genre <i>Batrachium</i>	
● Saule blanc remarquable	
● Arbre creux	
● Chandelle	

Localisation des plantes remarquables



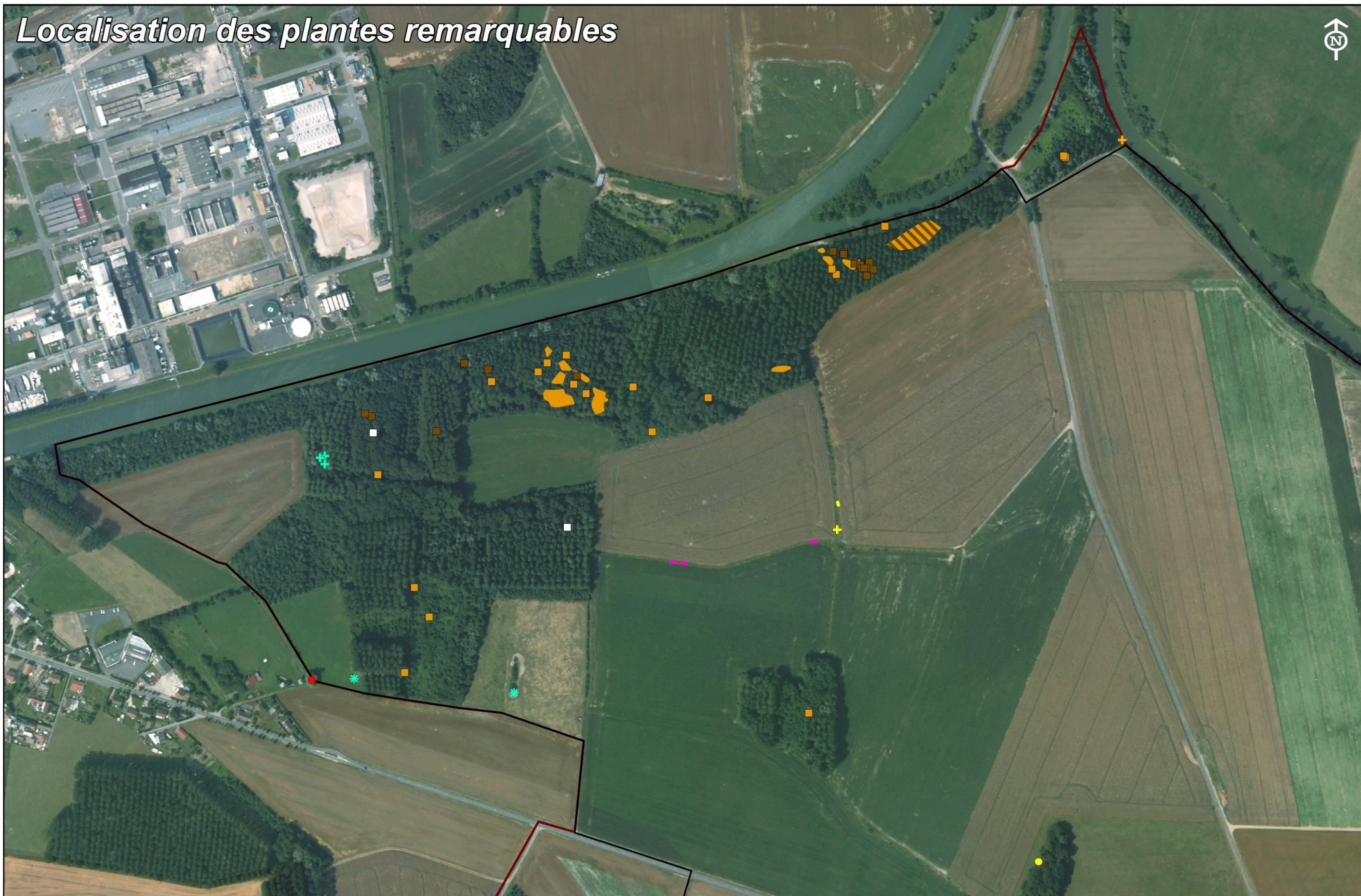
0 250 m

Echelle : 1:7 500

Sources : Ortho IGN 2006; O.G.E. 2011



Localisation des plantes remarquables



0 250 m Echelle : 1:4 000

Sources : Ortho IGN 2006; O.G.E. 2011



Localisation des plantes remarquables



Echelle : 1:4 000

Sources : Ortho IGN 2006; O.G.E. 2011





Localisation des plantes remarquables

0 250 m Echelle : 1:4 000

Sources : Ortho IGN 2006; O.G.E. 2011



Localisation des plantes remarquables



0 250 m Echelle : 1:4 000

Sources : Ortho IGN 2006; O.G.E. 2011



6.2 LA FAUNE

Les tableaux qui récapitulent toutes les espèces rencontrées ainsi que leur statut spécifique sont reportés en annexe (p. 139). La localisation des espèces remarquables est reportée sur les cartes en p. 109 et p. 110.

6.2.1 Les mollusques aquatiques

Ce groupe d'espèces n'était pas à inventorier dans le cadre de la présente étude, cependant l'analyse bibliographique a permis de récolter quelques données mentionnées dans l'étude d'impact concernant le projet du Canal Seine-Nord Europe (voir référence en bibliographie). Il s'agit de la **Mulette épaisse** *Unio crassus*, trouvée dans l'Oise en bordure de la zone d'étude restreinte à l'extrémité nord en 2006. Cette espèce est en régression, principalement du fait de l'eutrophisation et de la pollution des cours d'eau. Elle est **protégée** et citée **en annexe II de la directive « Habitats »**.

Plus au sud, à proximité de la zone d'étude étendue à l'est du lieu dit « la Cognée », citons également la **Grande Mulette** *Pseudunio auricularius* trouvée dans l'Oise en 2006. Egalement en régression, elle est **protégée** et citée **en annexe IV de la directive « Habitats »**.

6.2.2 Les insectes

Nous traitons ici successivement des lépidoptères diurnes, des orthoptères, des odonates et de quelques espèces de coléoptères observés.

➤ **Les lépidoptères diurnes**

Sur l'ensemble du site, **19 espèces** ont été contactées.

Pour une large part, il s'agit d'**espèces peu exigeantes qui se satisfont d'une grande variété de lieux herbeux et fleuris** tels que les prairies, les friches et les bords de route et de chemins. Il s'agit notamment du **Fadet commun** *Coenonympha pamphilus*, du **Myrtil** *Maniola jurtina*, de la **Piéride de la rave** *Pieris rapae*, de la **Piéride du chou** *Pieris brassicae*, du **Paon du jour** *Inachis io* et du **Vulcain** *Vanessa atalanta*.

Certaines, autrefois répandues car peu spécialisées, sont désormais **moins fréquentes** comme le **Machaon** *Papilio machaon* ainsi qu'une **espèce plus rare** encore :

- La **Petite Tortue** *Aglais urticae*, avec quelques individus dispersés le long de fossés de drainage entre des cultures au lieu-dit « la Taille du Lustre », dans la zone d'étude restreinte. Il y a peu, cette espèce était particulièrement commune en de nombreux endroits, du moment que des massifs d'orties étaient présents, cette espèce étant la plante-hôte de la chenille. Les fossés sur lesquels le papillon a été observé comportent d'ailleurs des formations d'orties. Depuis quelques années, les populations se sont effondrées avec de multiples disparitions, cette situation dramatique est peut-être due au réchauffement climatique en Europe occidentale, la diminution ayant peu touché les secteurs de montagne. Cette espèce est désormais **très localisée en Picardie**.

Certaines, plus spécialisées, sont cantonnées dans les secteurs frais voire humides, c'est le cas de l'**Aurore** *Anthocharis cardamines*, de la **Carte géographique** *Araschnia levana*, du **Robert-le-Diable** *Polygonia c-album* et du **Citron** *Gonepteryx rhamni*.

Parmi elles, citons une **espèce particulièrement remarquable** :

- Le **Cuivré des marais** *Lycaena dispar*, avec un individu observé dans une pâture, à l'extrémité ouest de la zone d'étude restreinte en bordure du lieu-dit « Route de Bailly » et un autre dans une pâture située entre la ferme de la Freneuse et le lieu-dit « le Haut Bois », dans la zone d'étude étendue. La reproduction est possible sur les deux sites. Ce papillon est cantonné dans les prairies humides qu'elles soient inondables ou pas. Sa reproduction dépend directement de la présence des *Rumex* dont certaines espèces sont l'hôte des chenilles. Les autres prairies du lit majeur de l'Oise, dans la zone d'étude étendue, pourraient peut-être lui convenir. Les données bibliographiques indiquent sa présence au plus près à quelques kilomètres vers l'est. Cette espèce est fortement menacée par l'intensification de l'agriculture, la plantation de peupleraies et, plus généralement, la disparition de ses habitats. La chenille est quant à elle très sensible aux inondations. Cette espèce est **très rare et déterminante ZNIEFF en Picardie, protégée au niveau national** et citée en **annexe II et IV de la directive « Habitat »**.



Cuivré des marais © O.G.E.

Citons également une **espèce forestière** commune, le **Tircis** *Parage aegeria*.

➤ **Les orthoptères**

Sur la zone d'étude, **16 espèces** ont été observées.

Pour une part, il s'agit d'**espèces peu exigeantes liées aux espaces herbeux, de la prairie aux bordures de route, plus ou moins dénudés par endroit**, avec le **Criquet mélodieux** *Chorthippus biguttulus*, le **Criquet des pâtures** *Chorthippus parallelus*, le **Criquet noir-ébène** *Omocestus rufipes* et la **Decticelle bariolée** *Metrioptera roeselii*, dans les formations de graminées non fauchées pour cette dernière.

Dans les secteurs plus secs à couvert herbacé discontinu, comme sur certaines bordures de chemins, le **Criquet duettiste** *Chorthippus brunneus* fait ponctuellement son apparition ainsi qu'**une espèce moins fréquente** :

- Le **Grillon champêtre** *Gryllus campestris*, avec des chanteurs dans certaines prairies et sur les bernes herbeuses de chemins et de routes, dans les zones d'études restreintes et étendues. Cette



Grillon champêtre © O. Roger O.G.E.

espèce se cantonne dans les espaces en herbe dont la couverture herbacée et plus ou moins irrégulière, sur sol meuble et plutôt sec. Sans être particulièrement remarquable, ses exigences quant à l'habitat, sa sensibilité à l'agriculture intensive et sa faible mobilité **limitent sa répartition.**

Quelques espèces sont liées à des **habitats plus frais voire humides**, comme le **Criquet des clairières** *Chrysochraon dispar* ainsi que **trois espèces plus remarquables** :



Criquet ensanglanté © V. Vignon
O.G.E.

- Le **Criquet ensanglanté** *Stethophyma grossum*, avec un chanteur dans une cariçaie située juste au sud-ouest du lieu-dit « le Haut Bois », dans la zone d'étude étendue. Sans autres observations, il est difficile de se prononcer sur la probabilité de reproduction sur le site, d'autant plus que l'espèce est mobile. Ce criquet se cantonne dans les endroits humides occupés par des prairies, des roselières ou des zones tourbeuses. La destruction de ses habitats, notamment par le drainage, a fait considérablement régresser l'espèce dans l'ensemble de son aire de répartition. Elle est **déterminante ZNIEFF en Picardie.**

- Le **Criquet verte-échine** *Chorthippus dorsatus* avec quelques individus dans la zone d'étude restreinte, en bordure de fossés de drainage au lieu-dit « la Taille du Lustre » et au sud du Bois Carré. Cette espèce fréquente surtout les prairies humides, souvent en bordure de secteurs

marécageux, mais elle peut également coloniser des espaces plus restreints et moins humides comme ici. Victime du drainage et de la destruction des zones humides, ce criquet a une répartition désormais morcelée. Elle est **déterminante ZNIEFF en Picardie.**

- Le **Conocéphale gracieux** *Ruspolia nitidula*, avec au moins 4 individus observés dans une cariçaie située juste au sud-ouest du lieu-dit « le Haut Bois », dans la zone d'étude étendue. Cette sauterelle se rencontre dans les prairies et les fossés à végétation herbacée haute, dans des secteurs souvent humides ou frais. A l'origine, l'Île-de-France représente sa limite nord de répartition. Depuis quelques années l'espèce tend à être plus



Conocéphale gracieux
© Olivier Labbaye O.G.E.

fréquente au nord, à la faveur de la hausse des températures moyennes avec une progression notable en Picardie. Elle est **déterminante ZNIEFF dans la région.**

D'autres espèces sont cantonnées sur les lisières buissonneuses, c'est le cas du **Gomphocère roux** *Gomphocerippus rufus*, de la **Decticelle cendrée** *Pholidoptera griseoptera*, de la **Grande Sauterelle verte** *Tettigonia viridissima* et d'une **espèce plus remarquable** :

- La **Mante religieuse** *Mantis religiosa*, avec un individu observé dans une cariçaie située juste au sud-ouest du lieu-dit « le Haut Bois », dans la zone d'étude étendue. Cette espèce spectaculaire se rencontre sur les pelouses, les landes et autres lieux herbeux avec quelques buissons, dans des secteurs bien ensoleillés. La régression de ces habitats et l'usage des pesticides ont raréfié ses populations, notamment au nord de la Loire. Les populations de cette espèce sont **localisées dans l'Oise et dans le Sud de l'Aisne**.

➤ **Les odonates**

Sur la zone d'étude, **12 espèces** ont été observées.

La quasi-totalité est représentée par des espèces communes se reproduisant exclusivement ou en partie dans les eaux stagnantes ou faiblement courantes. Pour la plupart, le ru de Saint-Marc est un site de ponte et de développement des larves avec l'**Agrion porte-coupe** *Enallagma cyathigerum*, l'**Agrion à larges pattes** *Platycnemis pennipes*, l'**Agrion jouvencelle** *Coenagrion puella* et la **Naïade aux yeux rouges** *Erythromma najas*.

Certains individus sont observés dans des **secteurs plus ou moins éloignés des eaux** lorsqu'ils sont en prospections alimentaires, comme l'**Anax empereur** *Anax imperator* et l'**Orthétrum réticulé** *Orthetrum cancelatum*. D'autres se déplacent sur des habitats terrestres car ils sont en maturation peu après leur émergence, ou en simple dispersion à la recherche d'autres sites favorables à la reproduction.

C'est en particulier le cas de **trois espèces remarquables** observées dans une cariçaie située juste au sud-ouest du lieu-dit « le Haut Bois » dans la zone d'étude étendue :

- Le **Gomphe vulgaire** *Gomphus vulgatissimus*, avec 2 individus observés en phase de maturation dans la zone d'étude restreinte, en lisière du Bois Joncourt et à proximité du Bois Carré. Cette espèce fréquente essentiellement les rivières et les ruisseaux ensoleillés aux eaux oxygénées et de bonne qualité. Il lui faut aussi des secteurs plus calmes, peu profonds, vaseux et sableux où se développent les larves. Elle est **rare et déterminante ZNIEFF en Picardie**.
- L'**Agrion de Vander Linden** *Erythromma lindenii* avec quelques individus. Ceux-ci provenaient très probablement du plan d'eau situé juste au sud. Cette espèce se reproduit dans les eaux faiblement courantes, ou stagnantes, riches en plantes aquatiques de préférence à feuilles flottantes. Elle est en revanche peu exigeante quant à la qualité de l'eau. Elle est **assez rare et déterminante ZNIEFF en Picardie**.



Agrion de Vander Linden © O.G.E.

- Le **Leste brun** *Sympecma fusca*, avec un individu. Sa présence est peut-être liée au plan d'eau situé juste au sud. Cette espèce fréquente les mares, les étangs ou les bras morts, associés à une abondante végétation herbacée. L'ensemble est très souvent entouré de buissons et de bois offrant des gîtes hivernaux pour cette espèce qui, cas très rare chez les libellules, passe l'hiver à l'état adulte. Elle est **très rare et déterminante ZNIEFF dans la région**.

Une seule espèce liée exclusivement aux eaux courantes a été observée, le **Caloptéryx éclatant** *Calopteryx splendens*, présent sur les rives de l'Oise.

➤ **Les coléoptères**

Ce groupe n'était pas à inventorier dans le cadre de cette étude, toutefois **3 espèces** ont été vues, la **Lepture tachetée** *Leptura maculata*, le **Carabe doré** *Carabus auratus*, et l'**Aromie musquée** *Aromia moschata*. Sans être particulièrement remarquables, les deux dernières espèces ne sont pas contactées régulièrement du fait de leur discrétion et, pour le carabe au moins, d'une sensibilité aux pesticides.

6.2.3 Les amphibiens

Dans la zone d'étude, **6 espèces** d'amphibiens ont été observées.

Elles sont présentées ci-dessous par ordre décroissant d'intérêt patrimonial :

- Le **Triton crêté** *Triturus cristatus* se reproduit sur deux mares de prairie, distantes l'une de l'autre par 200 mètres, à l'extrémité ouest de la zone d'étude restreinte. Les sites se trouvent de part et d'autre d'un bosquet. Pour la reproduction, ce grand triton utilise généralement des secteurs comportant plusieurs mares de prairies, comme ici, avec le plus souvent une végétation aquatique développée. Son habitat terrestre se compose de boisements, de haies et de fourrés situés au plus à quelques centaines de mètres du site de reproduction. Cette espèce est **peu commune et déterminante ZNIEFF en Picardie** et elle est citée **en annexe II et IV de la directive « Habitats »**.



Triton crêté mâle photographié dans la zone d'étude

© A. Adamczyk O.G.E.

- La **Grenouille agile** *Rana dalmatina*, avec des pontes et des adultes observés dans 3 pièces d'eau. La première est une mare forestière dans une peupleraie du Bois Joncourt dans la zone d'étude restreinte avec 2 individus adultes. La deuxième est une mare de prairie pâturée avec 5 individus adultes à l'extrémité ouest de la zone d'étude restreinte. La troisième se situe dans une cariçaie de la partie sud de la zone d'étude étendue.

Cette espèce est intimement liée aux boisements de feuillus. Elle se reproduit dans les mares forestières ou en lisière, parfois même dans des pièces d'eau de faible profondeur. Bien que non menacée, elle est très sensible à l'exploitation forestière, surtout lorsque celle-ci occasionne des drainages, ainsi qu'à la circulation routière lors de ses migrations. Cette espèce est **assez commune** et **déterminante ZNIEFF en Picardie** et elle est citée en **annexe IV de la directive « Habitats »**.



Grenouille agile mâle
© O. Labbave O.G.E.

- Le **Triton palmé** *Triturus helveticus*, avec 5 sites de reproduction, mares ou fossés, dans les zones d'étude restreintes et étendues. Ce petit triton se reproduit dans des mares sans poissons, des fossés et même des ornières et des flaques, généralement en forêt. L'espèce est **assez commune en Picardie**.
- Le **Crapaud commun** *Bufo bufo*, avec environ 20 individus localisés sur 5 sites de reproduction probable ou certaine, correspondant à des fossés et des mares entre les cultures et les prairies dans la zone d'étude restreinte. Des individus ont également été observés dans le plan d'eau au sud de la zone d'étude étendue. Aucune ponte n'a été trouvée mais il est très probable que l'espèce se soit reproduite sur la zone d'étude restreinte. Cette espèce pond dans les mares et les étangs, mêmes profonds et de grande dimension avec ou sans poissons. Ces sites sont généralement forestiers ou situés à proximité. Le début de la période de reproduction donne lieu à d'impressionnantes migrations de centaines voire de milliers d'individus se dirigeant vers leurs sites de ponte. Lors de ces événements, les crapauds passent parfois sur les axes routiers qui représentent, dans ce cas, un facteur important de mortalité. Cet amphibien est **commun en Picardie**.
- La **Grenouille rousse** *Rana temporaria*, avec quelques individus et des pontes réparties sur 3 sites différents dans les fossés et les mares bordant des cultures et des prairies, dans la zone d'étude restreinte. Cette grenouille a des exigences variées en matière d'habitats, mais on l'a trouve dans des secteurs moins ouverts que la Grenouille verte *Pelophylax kl. esculentus*. Les mares de reproduction peuvent être de dimension et de profondeur réduites. La destruction des sites de pontes, notamment par circulation motorisée sur chemins de terre, l'empoisonnement et l'écrasement des individus sur les routes lors des migrations, fragilisent les populations. Elle est **commune en Picardie**.
- Le **groupe des Grenouilles vertes** *Pelophylax sp.*, avec 5 sites occupés dans les zones d'études restreintes et étendues avec, à chaque fois, quelques adultes contactés. Aucune ponte n'a été observée mais il est très probable que l'espèce s'y reproduise. Ce groupe compte plusieurs espèces proches les unes des autres et dont la forte variabilité du phénotype rend souvent impossible toute identification certaine. Sur la zone d'étude l'espèce la plus probable est la **Grenouille verte** *Pelophylax kl. esculentus* mais il n'est pas impossible que la **Grenouille rieuse** *Pelophylax ridibundus* et la **Grenouille de**

Lessona *Pelophylax lessonae* puissent s'y trouver. Ce groupe fréquente les eaux bien ensoleillées et riches en végétaux aquatiques. L'espèce la plus exigeante quant à la qualité des habitats de reproduction est la **Grenouille de Lessona** *Pelophylax lessonae*. L'hivernage qui dure d'octobre à début avril s'effectue, suivant les espèces, dans la vase au fond des étangs ou sous des abris terrestres (tas de bois, de pierres, souches...). En **Picardie**, la **Grenouille verte est commune**, la **Grenouille rieuse rare** et la **Grenouille de Lessona très rare**. Cette dernière est également **en annexe IV de la directive « Habitats »**.

6.2.4 Les reptiles

Sur l'ensemble de la zone d'étude, **3 espèces** de reptiles ont été observées.

Elles sont présentées ci-dessous par ordre décroissant d'intérêt patrimonial :

- Le **Lézard des murailles** *Podarcis muralis*, avec un seul individu observé au niveau d'un pierrier situé dans le bois pâturé du lieu-dit « le Haut Bois », dans la zone d'étude étendue. Ce petit reptile recherche les lieux ensoleillés, avec des surfaces nues mais bordées par de la végétation, avec des troncs ou des pierres sous lesquels il se réfugie. Il souffre de l'urbanisation et des pesticides empoisonnant les invertébrés dont il se nourrit. Il est **assez commun** et **déterminant ZNIEFF en Picardie** et il est cité **en annexe IV de la directive « Habitats »**.



Lézard des murailles
© O. Labbaye O.G.E.

- Le **Lézard vivipare** *Zootoca vivipara* avec un individu observé en bordure d'une mare au lieu-dit « la Taille du Lustre », dans la zone d'étude restreinte, ainsi que quelques individus dans une cariçaie dans la zone d'étude étendue. Il vit surtout dans les milieux frais et humides occupés par une riche végétation herbacée. Ses populations sont vulnérables du fait de l'assèchement de ses habitats et de l'utilisation de pesticides. L'espèce est **commune en Picardie mais sa répartition est morcelée**.



Le Lézard vivipare © V. Vignon O.G.E.

- L'**Orvet fragile** *Anguis fragilis*, un individu est observé en thermorégulation en lisière de bois à l'extrémité ouest, près du lieu-dit « Route de Bailly », dans la zone d'étude restreinte. Ce lézard sans pattes, car ce n'est pas un serpent au sens strict, recherche les secteurs humides ensoleillés, le plus souvent en forêt ou en lisière. Bien que répandu, l'orvet est trop souvent victime du trafic routier et des destructions volontaires. L'espèce est **commune en Picardie**.

6.2.5 Les mammifères terrestres

Plusieurs espèces ont été contactées. La plupart sont répandues, comme, par exemple, le **Sanglier** *Sus scrofa*, le **Chevreuil** *Capreolus capreolus*, la **Taupe commune** *Talpa europaea*, le **Renard roux** *Vulpes vulpes*, le **Lapin de Garenne** *Oryctolagus cuniculus* et le **Lièvre d'Europe** *Lepus europaeus*. Citons en particulier le **Blaireau** *Meles meles*, qui est **peu commun en Picardie**, ainsi qu'une **espèce plus remarquable** encore :

- Le **Cerf élaphe** *Cervus elaphus* avec une empreinte notée en bordure de bois au nord-est du lieu-dit « les Bazentins ». La forêt domaniale de Laigues, située au sud de la zone d'étude et celle d'Ourscamp-Carlepont au nord sont régulièrement fréquentées par l'espèce. Le cerf est **assez rare** et **déterminant ZNIEFF en Picardie**.

6.2.6 Les chiroptères

En ce qui concerne **les chauves-souris**, **13 espèces** ont été observées dans la zone d'étude.

Il s'agit des espèces suivantes :

- Le **Petit Rhinolophe** *Rhinolophus hipposideros*, avec 2 contacts au lieu-dit « le Haut Bois » et un contact en bordure de l'Oise juste à l'est du lieu-dit « Pré de Saint-Marc ». **Le très faible rayon d'action de cette espèce indique très probablement la présence d'une colonie dans la zone d'étude ou à proximité.** Cette espèce recherche les secteurs aux habitats diversifiés regroupant des boisements, des prairies, des haies, des cours d'eau et des étangs. Les zones de cultures lui sont très défavorables. **Elle est très sensible à l'état de conservation de ces habitats ainsi qu'aux continuités, les individus préférant se déplacer le long d'une haie que de se lancer au-dessus d'une espace dégagé.** En été, les individus gîtent le plus souvent dans les combles des habitations, mais des caves et des galeries souterraines peuvent être ponctuellement occupées. En hiver, comme beaucoup d'autres espèces, les individus hibernent dans les caves et les galeries. Comme indiqué au début du paragraphe, le Petit Rhinolophe s'éloigne peu de son gîte, la quasi-totalité des individus restent dans un rayon de 2,5 km autour de leur gîte et la moitié ne s'en éloignent pas à plus de 600 mètres. Par sa sensibilité aux pesticides, mais aussi à la dégradation des habitats, aux ruptures de corridors, à la circulation routière et à l'utilisation abusive des éclairages extérieurs, cette espèce a considérablement régressé, principalement au nord de la Loire. Elle est **rare** et **déterminante ZNIEFF en Picardie** et elle est citée **en annexe II et IV de la directive « Habitats »**.

- Le **Murin à oreilles échancrées** *Myotis emarginatus*, avec 20 contacts au lieu-dit « le Haut Bois », 4 dans le bosquet du lieu-dit « Pré de Saint-Marc » et 12 à l'extrémité nord de la zone d'étude entre le canal et l'Oise. **La probabilité de présence d'un gîte au lieu-dit « le Haut Bois » est élevée.** Cette espèce recherche des secteurs à habitats diversifiés avec des boisements de feuillus, des prairies avec des haies ainsi que des espaces humides. En été, les mâles gîtent surtout dans des cavités arboricoles tandis que les femelles se regroupent en nurseries dans des combles de bâtiments. Les individus partent chasser notamment dans les milieux boisés, aux abords des arbres isolés, dans les parcs, les vergers et les hautes haies dans un rayon maximum de 15 km. Ils passent d'un territoire de chasse à l'autre en suivant des routes de vol rectilignes en dehors de toute végétation et auxquelles ils sont très fidèles. Par ses habitudes de déplacement, cette espèce est sensible au trafic automobile. Sa distribution est très hétérogène en France. Cette espèce est **rare et déterminante ZNIEFF en Picardie** et elle est citée **en annexe II et IV de la directive « Habitats »**.



Murins à oreilles échancrées © V. VIGNON O.G.E.

- Le **Grand Murin** *Myotis myotis*, avec 4 contacts au-dessus du ru de Saint-Marc juste au sud-ouest de la ferme du même nom. Cette espèce est liée aux boisements de feuillus mais elles fréquentent régulièrement les secteurs de bocage et les milieux humides. Les individus en chasse peuvent s'éloigner de leur gîte jusqu'à 25 km au maximum. Le gîte estival se trouve principalement dans les combles. En hiver, l'hibernation a lieu dans les cavités souterraines. Les rénovations d'habitats, la dégradation des milieux et l'usage de pesticides sont les facteurs principaux de régression de l'espèce. Le trafic routier est un facteur de mortalité particulièrement important. Cette espèce est **rare et déterminante ZNIEFF en Picardie** et elle est citée **en annexe II et IV de la directive « Habitats »**.
- La **Noctule de Leisler** *Nyctalus leisleri*, avec 102 contacts en tout au lieu-dit « le Haut Bois », 36 au bord du canal au nord et 12 à l'extrémité nord de la zone d'étude entre le canal et l'Oise. Étant très mobile, cette espèce peut chasser loin de ses gîtes. Elle recherche fréquemment ses proies en milieu ouvert et choisit ses gîtes en forêt dans les trous d'arbres, généralement issus du pourrissement ou du forage des pics à plusieurs mètres du sol par sécurité. On la trouve aussi dans les plaines agricoles, pourvu que de petits boisements existent à proximité. Cette noctule est **rare à très rare et déterminante ZNIEFF en Picardie** et elle est citée **en annexe IV de la directive « Habitats »**.
- La **Pipistrelle de Nathusius** *Pipistrellus nathusii*, avec 16 contacts en bordure de l'Oise juste à l'est du lieu-dit « Pré de Saint-Marc », 4 contacts dans le bois au sud-ouest du lieu-dit « la Verrue » et 4 contacts à l'extrémité nord de la zone d'étude entre le canal et l'Oise. **La probabilité de présence d'un gîte au lieu-dit « le Haut Bois », est élevée.** Cette espèce typiquement forestière se rencontre dans les boisements de feuillus et de

résineux, ainsi que dans les parcs arborés. Le plus souvent, les espaces fréquentés comportent également des étangs, des mares ou des cours d'eau comme ici. Pour gîter au printemps et en été, les individus recherchent les arbres creux ou fissurés. En hiver, les individus hibernent dans les anfractuosités et les trous d'arbres, ainsi que sous les écorces un peu décollées. La sylviculture intensive et la destruction des milieux humides représentent les menaces les plus importantes pour cette espèce. Cette chauve-souris est **rare à très rare** et **déterminante ZNIEFF en Picardie** et elle est citée en **annexe IV de la directive « Habitats »**.

- La **Pipistrelle pygmée** *Pipistrellus pygmaeus*, avec 8 contacts en bordure de l'Oise au sud de la ferme Saint-Marc. Les critères de détermination permettant de la distinguer de la **Pipistrelle commune** *Pipistrellus pipistrellus*, son espèce sosie, n'ont été fixés qu'au début des années 2000. Par conséquent, sa répartition ainsi qu'une partie de sa biologie restent encore inconnues. Cette espèce recherche surtout les secteurs d'étangs et de cours d'eau avec des boisements à proximité. Ses gîtes estivaux sont souvent dans les bâtiments, au même titre que la Pipistrelle commune. Cette espèce n'a pas encore de statut en Picardie, elle est toutefois considérée comme **très rare dans l'Oise**. Elle est citée **en annexe IV de la directive « Habitats »**.

- Le **Murin de Natterer** *Myotis nattereri*, avec 64 contacts en tout en bordure de l'Oise, un contact dans le Bois Joncourt au nord et 18 en tout au lieu-dit « le Haut Bois ». **La probabilité de présence d'un gîte dans le secteur cité précédemment est élevée**. Ce murin recherche des habitats diversifiés avec un bon état de conservation regroupant des boisements de feuillus et des prairies, avec une préférence marquée pour les forêts mûres. Il se déplace le long des structures paysagères pour atteindre ses territoires de chasse, dans un rayon de 2 à 6 km au maximum autour des gîtes. D'un vol lent, il glane ses proies dans la végétation. Cette espèce entre régulièrement en collision avec des véhicules. Elle est **rare** et **déterminante ZNIEFF en Picardie** et elle est citée **en annexe IV de la directive « Habitats »**.

- L'**Oreillard roux** *Plecotus auritus*, avec 24 contacts au lieu-dit « le Haut Bois ». **La probabilité de présence d'un gîte dans le secteur cité précédemment est élevée**. Cet oreillard est une espèce forestière qui gîte en été dans des cavités arboricoles, dans des fûts d'un diamètre supérieur à 20 cm et, plus rarement, en bâtiment. Il chasse dans des forêts très structurées, avec un sous-étage encombré d'arbustes, branchages et vieux arbres, ainsi que dans les parcs, dans les vallées alluviales, le tout dans un rayon inférieur à 1 km. Les individus parcourent la végétation, entre 2 et 5 m de hauteur, à la recherche de proies posées ou endormies et semblent même attirées par les insectes morts au sol. Les routes peuvent ainsi exercer un attrait sur cette espèce, d'où une forte mortalité constatée en de nombreux endroits. Les individus se déplacent le long des structures paysagères, mais peuvent aussi s'en détacher et rejoindre les territoires de chasse de manière linéaire. Ils sont lucifuges et évitent les zones éclairées. La distribution de l'oreillard roux est variable, avec de fortes densités liées aux massifs forestiers. Cette espèce est **rare** et **déterminante ZNIEFF en Picardie** et elle est citée **en annexe IV de la directive « Habitats »**.

- La **Noctule commune** *Nyctalus noctula*, avec 12 contacts au bord du canal au nord et 44 contacts en tout au lieu-dit « le Haut Bois ». Il s'agit d'une espèce sylvicole, qui appartient au groupe des chauves-souris européennes à migrations saisonnières importantes. Les individus gîtent le plus souvent dans les trous d'arbres au tronc d'un diamètre de 50 cm au minimum. Elle chasse de préférence dans un espace aérien libre, sans obstacles et riche en insectes (prairies, labours, champs moissonnés...). Cette espèce est **assez rare à rare et déterminante ZNIEFF en Picardie** et elle est citée **en annexe IV de la directive « Habitats »**.



Noctule commune © M. Nolf (Wikimedia)

- Le **Murin à moustaches** *Myotis mystacinus*, avec 8 contacts au lieu-dit « la Verrue » et 8 autres sur le ru de Saint-Marc juste au sud-ouest de la ferme du même nom. Ce murin fréquente les secteurs boisés et leurs lisières, même s'ils sont de petite dimension, du moment qu'ils sont environnés par des secteurs ouverts, parsemés ou sillonnés de haies et de buissons. En été, elle gîte au sein de petits espacements (derrière des volets, des bardages, dans des disjointements de ponts), mais très peu en forêt qu'elle utilise en revanche comme territoire de chasse, tous comme les zones humides, les éclairages, les allées des zones urbaines, les parcs avec de grands et vieux arbres... dans un rayon de 650 m à 3 km au maximum. Elle fait partie des espèces régulièrement touchées par des collisions automobiles. Cette espèce est **peu commune en Picardie** et elle est citée **en annexe IV de la directive « Habitats »**.
- Le **Murin de Daubenton** *Myotis daubentonii*, avec de nombreux contacts au nord en bordure du canal, entre le canal et l'Oise et, au sud, en bordure de l'Oise. De toutes les chauves-souris européennes, cette espèce est l'une de celles qui sont les plus liées aux milieux humides. Elle chasse très souvent au-dessus des plans d'eau et des rivières, mais elle capture aussi ses proies dans les allées forestières. En été, elle gîte dans des cavités d'arbres feuillus, y compris sous les écorces décollées, ou bien dans des anfractuosités sous des ponts ou des passages souterrains au-dessus de l'eau, pour lesquelles elle fera preuve d'une grande fidélité. Cette espèce est **peu commune en Picardie** et elle est citée **en annexe IV de la directive « Habitats »**.
- La **Sérotine commune** *Eptesicus serotinus*, avec plusieurs contacts dans de nombreux secteurs de lisières. L'espèce fréquente couramment les villages et leurs environs. Elle chasse dans les espaces comportant des prairies, des haies, des milieux humides, mais aussi des éclairages publics. Les gîtes estivaux se trouvent dans les bâtiments. En hiver, les individus hibernent dans une grande variété de fissures et anfractuosités des constructions. La rénovation des bâtiments est la menace la plus importante pour cette espèce. L'espèce est **commune à peu commune en Picardie** et elle est citée **en annexe IV de la directive « Habitats »**.



Murin de Daubenton
© V. Vignon O.G.E.



Pipistrelle commune en chasse
autour d'un lampadaire © V. Vignon O.G.E.

- La **Pipistrelle commune** *Pipistrellus pipistrellus*, avec de nombreux contacts dans la plupart des secteurs de lisières mais également le long de chemin et de routes dans les cultures. Cette espèce anthropophile fréquente une grande variété de milieux, jusqu'au cœur des grandes villes et des plaines ouvertes de grande culture. Elle cherche le confinement dans les maisons, les granges et les garages et elle chasse dans une grande variété d'endroits, avec une attirance pour les zones humides et les éclairages. Elle rejoint ses territoires de chasse en suivant année après année les mêmes routes de vol, pour autant que les structures paysagères telles que les haies et les lisières subsistent. Elle est **commune en Picardie** et elle est citée **en annexe IV de la directive « Habitats »**.

6.2.7 Les oiseaux

Sur l'ensemble de la zone d'étude, **88 espèces** ont été observées.

Elles sont présentées par cortèges en fonction des habitats occupés.

➤ **Les oiseaux liés aux surfaces en eau**

Il s'agit d'espèces dont la reproduction a lieu en bordure des cours d'eau, des lacs et des étangs. Nous avons également ajouté en fin de paragraphe les espèces se nourrissant souvent au-dessus des eaux.

L'Oise en bordure de la zone d'étude restreinte et étendue, le ru de Saint-Marc dans la zone d'étude étendue ainsi que le plan d'eau au sud de la zone d'étude étendue attirent plusieurs espèces pour la reproduction et l'alimentation comme la **Foulque macroule** *Fulica atra*, le **Canard colvert** *Anas platyrhynchos* et la **Gallinule poule d'eau** *Gallinula chloropus*. D'autres espèces sont potentiellement nicheuses, comme le **Grèbe huppé** *Podiceps cristatus*, la **Bergeronnette des ruisseaux** *Motacilla cinerea*, la **Bergeronnette grise** *Motacilla alba* ou encore l'**Hirondelle de rivage** *Riparia riparia* probablement reproductrice sur les rives de l'Oise en limite au nord-est de la zone d'étude.

Deux espèces plus remarquables sont également notées :

- Le **Martin-pêcheur** *Alcedo atthis* avec trois individus observés à l'unité. Le premier est contacté sur les rives de l'Oise au nord-est où un terrier de nidification a été localisé. Les deux suivants ont été observés en bordure du ru de Saint-Marc dans la zone d'étude étendue. Cet oiseau emblématique vit au bord des étangs et des cours d'eau, dans lesquels il pêche des poissons de petite taille. Pour sa reproduction,



Martin-pêcheur © S. Marek (Wikimedia)

il creuse un long terrier étroit dans une rive nue et abrupte. L'espèce est surtout menacée par la pollution et la turbidité des eaux, ainsi que par les aménagements hydrauliques comme les reprofilages, les enrochements et autres consolidations de rives. Elle est **peu commune** et **déterminante ZNIEFF en Picardie** et elle est **citée en annexe I de la directive « Oiseaux »**.

- Le **Cygne tuberculé** *Cygnus olor*, avec un couple régulièrement contacté sur l'Oise. L'espèce est nicheuse possible sur le site. Elle est aujourd'hui assez répandue et régulière sur l'ensemble de la France, mais elle est considérée comme **assez rare** et **déterminante de ZNIEFF en Picardie**.

En ce qui concerne les espèces recherchant leur alimentation au-dessus des eaux mais n'en dépendant pas exclusivement, on peut citer l'**Hirondelle rustique** *Hirundo rustica* l'**Hirondelle de fenêtre** *Delichon urbicum* et le **Martinet noir** *Apus apus*, qui chassent les insectes souvent abondants dans les secteurs humides et viennent s'abreuver sur le plan d'eau. En migration postnuptiale, le **Canard souchet** *Anas clypeata* est noté sur le plan d'eau au sud de la zone d'étude étendue.

➤ **Les oiseaux liés aux zones humides**

Il s'agit d'espèces paludicoles, c'est-à-dire recherchant une végétation de milieux humides fournie et dense comme les roselières ou les saulaies pour se reproduire, mais aussi des espèces nichant dans des secteurs dégagés comme les prairies humides. La présence de surfaces en eau n'est nullement obligatoire pour leur reproduction. Des formations linéaires de végétation hygrophile sont présentes sur les rives de l'Oise, ainsi qu'au sud en périphérie du plan d'eau et en bordure du ru de Saint-Marc. Les prairies humides sont, quant à elles, réparties essentiellement dans la partie sud de la zone d'étude étendue.

Les espèces en question sont la **Rousserolle effarvatte** *Acrocephalus scirpaceus* et le **Bruant des roseaux** *Emberiza schoeniclus*. Citons également la **Locustelle tachetée** *Locustella naevia* dans la partie sud de la zone d'étude étendue, même si elle peut se cantonner dans des friches et des prairies plus sèches en d'autres lieux.

Dans ce cortège, **une espèce remarquable** est à signaler sur la zone d'étude :

- Le **Vanneau huppé** *Vanellus Vanellus* avec un couple cantonné alarmant dans une prairie humide juste au sud-ouest du lieu-dit « la Verrue » dans la zone d'étude étendue. Sa reproduction a très probablement eu lieu à cet endroit. Un rassemblement postnuptial d'au moins 350 individus a été observé en septembre dans un champ de la zone d'étude restreinte. Cette espèce se reproduit dans les secteurs humides ou secs mais à végétation herbacée éparsée. La disparition d'un grand nombre de prairies humides a fait régresser les populations, notamment en Picardie. L'espèce est **assez rare** et **déterminante ZNIEFF** dans la région.



Vanneau huppé © A. Trepte (Wikimedia)

➤ **Les oiseaux liés aux boisements et forêts**

La zone d'étude est ponctuellement occupée par des bosquets isolés ainsi que par des bois en bordure de canal au nord et par le bois clair pâturé du lieu-dit « le Haut Bois », d'où la présence de plusieurs espèces forestières. La plupart sont répandues et peu exigeantes, comme l'**Accenteur mouchet** *Prunella modularis*, le **Pinson des arbres** *Fringilla coelebs*, le **Coucou gris** *Cuculus canorus*, le **Loriot d'Europe** *Oriolus oriolus*, la **Fauvette des jardins** *Sylvia borin* lorsque des buissons denses sont présents, le **Pipit des arbres** *Anthus trivialis*, la **Grive musicienne** *Turdus philomelos*, la **Grive draine** *Turdus viscivorus*, le **Grimpereau des jardins** *Certhia brachydactyla*, et le **Pigeon ramier** *Columba palumbus*. Notons, également **2 espèces moins fréquentes**, le **Grosbec cassenois** *Coccothraustes coccothraustes*, passereau discret des boisements feuillus contacté dans le bois pâturé du lieu-dit « le Haut Bois », ainsi que le **Bouvreuil pivoine** *Pyrrhula pyrrhula* avec des jeunes en dispersion. Si cette dernière espèce n'a pas de statut de protection et de rareté élevé, elle est actuellement **en régression notable sur l'ensemble de son aire de répartition** et classée **Vulnérable à l'échelle nationale**.



Grosbec cassenois © M. Szczepanek (Wikimedia)

Certaines sont plus spécialisées, en particulier les cavernicoles, qui nichent dans les trous d'arbres. Il s'agit d'espèces telles que la **Mésange charbonnière** *Parus major*, la **Mésange nonnette** *Poecile palustris*, la **Sittelle torchepot** *Sitta europaea* et le **Pigeon colombin** *Columba oenas* qui profitent des cavités creusées par les pics, ces derniers étant représentés sur le site par le **Pic épeiche** *Dendrocopos major* ainsi que par **une espèce plus remarquable** :

- Le **Pic noir** *Dryocopus martius* avec un individu contacté à l'ouest, hors zone d'étude mais en limite, dans le bosquet situé au nord du lieu-dit « la Taille ». Cette grande espèce, de même taille qu'une corneille, est typique des hautes futaies, qu'elles soient en feuillus, en conifères ou mixtes. Bien que l'espèce ne soit pas en danger, la sylviculture intensive avec abattage des arbres morts et troués lui est très préjudiciable. La densité de l'espèce est toujours faible. Elle est **assez rare** et **déterminante ZNIEFF en Picardie** et elle est citée **en annexe I de la directive « Oiseaux »**.



Pic noir © S. Hannert (Wikimedia)

Une autre **espèce remarquable** a également été notée:

- La **Bondrée apivore** *Pernis apivorus* avec un adulte et deux jeunes volants alarmant, observés dans le bosquet du lieu-dit « la Taille du Lustre », dans la zone d'étude restreinte. La recherche d'aire de reproduction n'a rien donné à cause du feuillage des arbres. **Elle a peut-être eu lieu à cet endroit, mais la famille peut également venir du Bois Joncourt, situé juste au nord, dans la zone d'étude restreinte ou d'autres boisements situés à proximité.** Cette espèce forestière grande consommatrice d'hyménoptères (guêpes, abeilles...) est très sensible à la disparition des secteurs herbeux riches en insectes, à l'urbanisation dans les espaces ruraux et aux baisses de populations d'insectes par les pesticides. Elle est **peu commune** et **déterminante ZNIEFF en Picardie** et elle est citée **en annexe I de la directive « Oiseaux »**.



Bondrée apivore © V. Vignon O.G.E.

Citons également la présence de **3 autres espèces de rapaces** qui recherchent les boisements pour le repos et la reproduction, l'**Épervier d'Europe** *Accipiter nisus*, la **Buse variable** *Buteo buteo* ainsi qu'**une espèce plus remarquable** :

- Le **Faucon hobereau** *Falco subbuteo*, avec un individu observé en chasse au sud-ouest du lieu-dit « la Verrue » dans la zone d'étude étendue. **La probabilité de reproduction dans ce secteur n'est pas négligeable.** Ce petit rapace occupe des espaces aux habitats variés, avec des zones de marais associées à des secteurs de prairies, de cultures et de bois dans lesquels il se reproduit. Il chasse les insectes volants, d'où son attirance pour les milieux humides, ainsi que les oiseaux avec une préférence pour les hirondelles. Bien que non menacé, le hobereau est un bon indicateur de la diversité et de la qualité des milieux qu'il fréquente. Il est **assez rare** et **déterminant ZNIEFF en Picardie.**



Faucon hobereau © A. Mikolajewski (Wikimedia)

Hors période de reproduction, quelques espèces liées aux boisements s'arrêtent en cours de migration. Il s'agit en particulier du **Gobemouche gris** *Muscicapa striata* qui se reproduit dans les bois clairs et du **Gobemouche noir** *Ficedula hypoleuca*, qui niche dans les forêts de feuillus.

➤ **Les oiseaux de lisières, de buissons et de haies**



Fauvette à tête noire © J. Stanko (Wikimedia)

La faible représentation de ces formations sur la zone d'étude explique la moindre diversité d'espèces trouvées. On peut citer le **Tourterelle des bois** *Streptopelia turtur*, le **Pouillot véloce** *Phylloscopus collybita*, la **Fauvette à tête noire** *Sylvia atricapilla*, la **Fauvette grisette** *Sylvia communis*, avec très peu d'individus, le **Tarier pâtre** *Saxicola torquata*, avec un couple cantonné et le **Rossignol philomèle** *Luscinia megarhynchos*. Le **Pouillot fitis** *Phylloscopus trochilus* entendu à deux reprises est un nicheur possible sur le site. Notons également le **Chardonneret élégant** *Carduelis carduelis*, avec quelques individus ne se reproduisant pas mais cherchant leur nourriture dans les haies, ainsi que le **Serin cini** *Serinus serinus*, souvent présent à proximité des villages.



Pie-grièche écorcheur © A. Mikolajewski (Wikimedia)

Une espèce remarquable est à signaler :

- La **Pie-grièche écorcheur** *Lanius collurio*, avec au minimum un couple nicheur ainsi qu'un mâle cantonné dans les prairies de la partie sud de la zone d'étude étendue, entre la ferme de la Freneuse et le lieu-dit « le Haut-Bois ». Le couple nicheur a produit au moins 2 jeunes à l'envol. L'autre mâle était

cantonné à quelques centaines de mètres plus à l'ouest, une autre reproduction a peut-être eu lieu à cet endroit. Cette espèce niche principalement dans les secteurs ouverts à végétation buissonnante comme les arbustes épineux et les ronciers. La présence de perchoirs comme les piquets de clôtures sont appréciés par l'espèce pour guetter ses proies et les « empaler » à l'occasion afin de constituer un garde-manger en période d'abondance de nourriture. La disponibilité en proies notamment en orthoptères doit être suffisante pour assurer l'élevage des jeunes. L'espèce est **peu commune** et **déterminante ZNIEFF en Picardie** et elle est **citée en annexe I de la directive « Oiseaux »**.

➤ **Les oiseaux de milieux ouverts**

Ces habitats, essentiellement des cultures et des prairies, représentent une très grande part de la zone d'étude restreinte et étendue. Les espèces concernées sont la **Perdrix grise** *Perdix perdix*, l'**Alouette des champs** *Alauda arvensis*, le **Bruant proyer** *Miliaria calandra* et la **Linotte mélodieuse** *Carduelis cannabina*. Pour les perdrix, des compagnies avec des jeunes ont été contactées en été dans les labours. L'Alouette des champs, très probablement nicheuse a également été contactée en période migratoire. Le Bruant proyer est nicheur dans les parcelles cultivées en luzerne juste à l'ouest du lieu-dit « le Haut Bois ».

Parmi elles, **une espèce est particulièrement remarquable :**

- La **Gorgebleue à miroir** *Luscinia svecica*, avec deux jeunes volants depuis peu, observés en bordure d'une parcelle en colza au lieu-dit « la Taille du Lustre » dans la zone d'étude restreinte. Ce passereau se reproduit principalement dans les secteurs de marais côtiers ou à l'intérieur des terres, comportant des plages de vase nue sur lesquelles les individus cherchent les insectes dont ils se nourrissent. Depuis quelques



Gorgebleue à miroir © V. Vignon O.G.E.

années, des couples commencent à nicher dans les cultures de colza, ce qui représente une adaptation étonnante au vu des habitats occupés originellement. L'espèce est **peu commune** et **déterminante ZNIEFF en Picardie** et elle est **citée en annexe I de la directive « Oiseaux »**.

En migration, les prairies et les cultures sont fréquentées par le **Tarier des prés** *Saxicola rubetra* et le **Traquet motteux** *Oenanthe oenanthe*.

➤ **Les oiseaux liés aux habitations**


Les espèces concernées ont essentiellement été observées à la ferme Saint-Marc et, dans une moindre mesure, à la ferme de la Freneuse. Il s'agit notamment de la **Tourterelle turque** *Streptopelia decaocto*, du **Rougequeue noir** *Phoenicurus ochruros* et du **Moineau domestique** *Passer domesticus*. Citons en particulier le **Moineau friquet** *Passer montanus*, sans statut patrimonial particulier, mais dont les populations ont régressé depuis quelques années par intensification de l'agriculture et abandon de l'élevage en de nombreux endroits.

Localisation des espèces faunistiques remarquables

 Zone d'étude restreinte


 Zone d'étude



 Secteur occupé par l'espèce


 Observation ponctuelle


Oiseaux

 Site de reproduction pour les oiseaux

 Locustelle tachetée

 Pie-grièche écorcheur

 Gorgebleue à miroir

 Vanneau huppé

 Martin-pêcheur

 Faucon hobereau

 Bondrée apivore

 Pic noir

 Hirondelle rivage

Insectes

 Gomphe vulgaire


 Agrion de Vander Linden


 Leste brun


 Criquet ensanglanté

 Conocéphale gracieux

 Criquet verte-échine


 Grillon champêtre

 Mante religieuse


 Cuivré des marais


 Petite Tortue

Amphibiens

 Site de reproduction pour les amphibiens

 Crapaud commun


 Grenouille rousse

 Grenouille agile

 Triton crêté

 Triton palmé

Reptiles

 Plaque pour les reptiles

 Lézard des murailles

 Lézard vivipare

 Orvet fragile

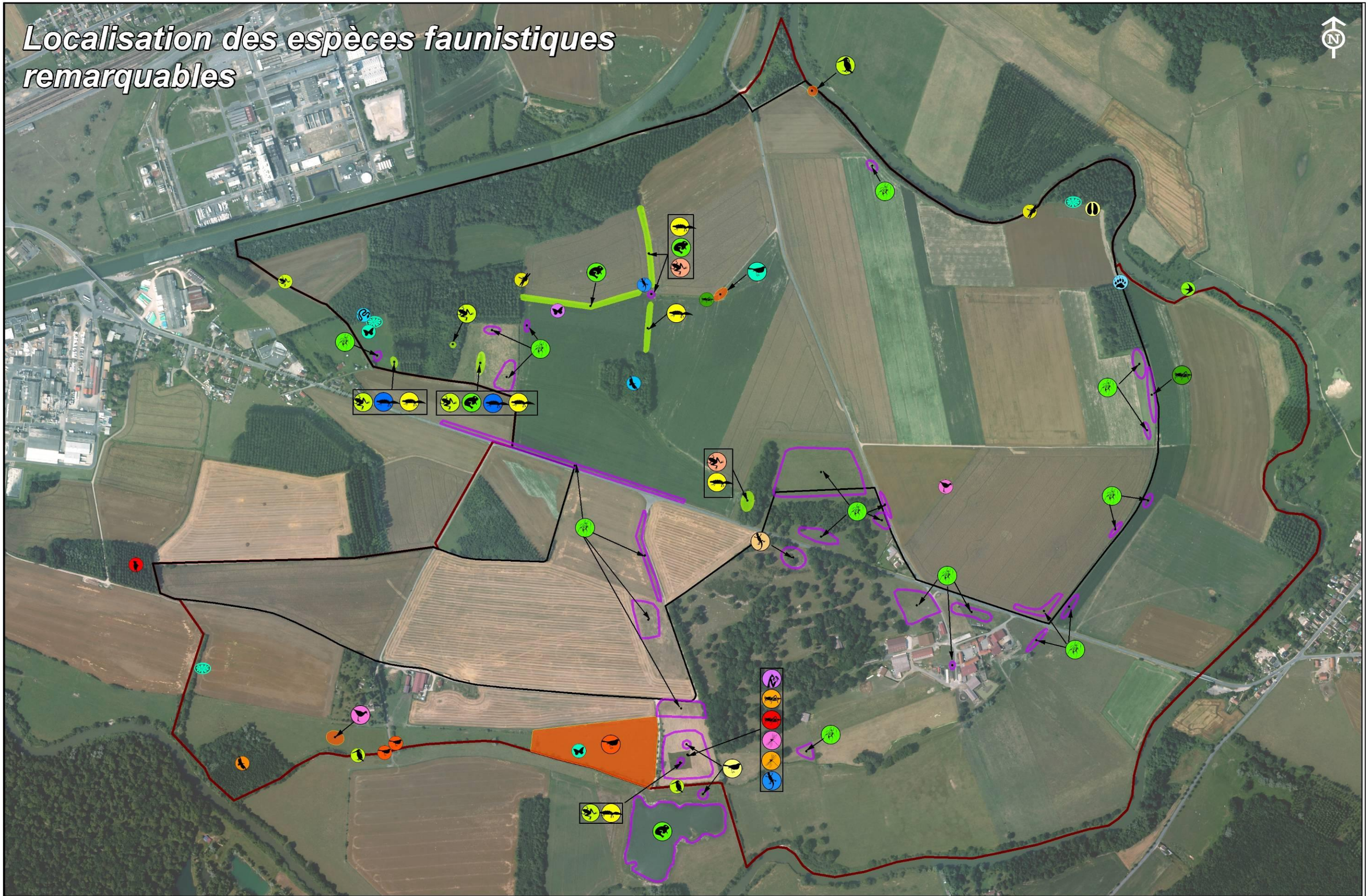
Mammifères terrestres

 Blaireau européen(empreintes)

 Cerf elaphe(empreintes)

*Note : les chiroptères sont présentés sur une autre carte

Localisation des espèces faunistiques remarquables



0 250 m

Echelle : 1:7 500

Sources : Ortho IGN 2006; O.G.E. 2011



Localisation des chauves-souris



- Trajet de chasse
- Grand Murin (annexe II directive "Habitats")
- Murin de Daubenton
- Murin de Natterer
- Murin indéterminé
- Murin à oreilles échanrées (annexe II directive "Habitats")
- Murin à moustaches
- Noctule commune
- Noctule de Leisler
- Oreillard indéterminé
- Oreillard roux
- Petit Rhinolophe (annexe II directive "Habitats")
- Pipistrelle commune
- Pipistrelle de Nathusius
- Pipistrelle pygmée
- Sérotine commune
- Zone d'étude restreinte
- Zone d'étude



0 250 m

Echelle : 1:7 501

Sources : Ortho IGN 2006; O.G.E. 2011



6.1 LES CONTINUITES ECOLOGIQUES

Les zones d'études restreinte et étendue sont **très contrastées en matière d'occupation des sols** dans le sens où **alternent des zones dégagées, essentiellement des cultures et des espaces boisés et des bosquets isolés, ainsi que des boisements** plus étendus dans la partie nord. En ajoutant la présence de l'Oise tout autour, les **contraintes quant à la circulation des individus sont assez marquées quoique variables en fonction des espèces concernées.**

Pour les **espèces terrestres peu mobiles**, comme les orthoptères avec en exemple le **Grillon champêtre** *Gryllus campestris*, qui est la plus représentative quant à ses exigences, **les bermes herbeuses des chemins, des routes et des fossés de drainage sont des axes de déplacement essentiels** comme le prouve la présence de chanteurs plus ou moins regroupés le long de ces linéaires. **L'axe principal suit les bermes de la RD 40** avec ramification vers le sud par le chemin menant au plan d'eau et passant en bordure du lieu-dit « le Haut Bois », mais aussi vers le nord en suivant les bordures du fossé humide prolongeant le ru de Saint-Marc en amont, en direction du Bois Carré. Ponctuellement et à proximité de ces axes, les prairies et espaces en herbe sont souvent occupés par le grillon.

Les **lisières de boisements quant à elles concentrent les déplacements des mammifères terrestres** comme les nombreuses empreintes relevées l'attestent. Les **chauves-souris sont également concernées**, avec un grand nombre d'individus suivant les lisières pour chasser, c'est en particulier le cas au Bois Joncourt où l'orientation très variée de ses lisières permet aux individus d'opter pour l'une ou l'autre en fonction de la direction du vent, ce dernier devant être faible ou nul pour que la chasse soit efficace. Des observations comparables ont été faites au lieu-dit « le Haut Bois » ainsi qu'autour des bosquets.

En ce qui concerne les milieux humides, les **fossés en eau** permettent ponctuellement la dispersion des amphibiens qui peuvent également s'y reproduire. A titre d'exemple, la mare isolée située entre des cultures au nord du lieu-dit « la Taille du Lustre » est reliée directement aux fossés de drainage qui mènent au Bois Joncourt, lieu d'hibernation pour les espèces concernées. Par extension, **l'ensemble du bois précédemment cité ainsi que les mares et les fossés en eau connectés forment, pour les amphibiens, un ensemble isolé** par le canal au nord, les cultures et l'Oise à l'est, la RD 40 avec des cultures au sud et l'agglomération du lieu-dit « Route de Bailly » à l'ouest. Des individus peuvent toujours passer vers le sud malgré la route et les cultures, mais la probabilité que les amphibiens reproducteurs dans la partie nord-ouest de la zone d'étude restreinte y accomplissent la totalité de leur cycle biologique est plus forte.

Pour les **espèces liées aux eaux courantes, l'Oise et le ru de Saint-Marc sont des axes évidents de déplacement.** La meilleure illustration étant les observations du **Martin-pêcheur** *Alcedo atthis* en plusieurs points de ces axes, les individus suivant dans la plupart des cas les cours d'eau. D'autres espèces profitent également de ces axes comme **les chauves-souris qui circulent et chassent au-dessus.** Pour ces dernières espèces, la présence de haie riveraine favorise encore le déplacement, notamment pour le **Petit Rhinolophe** *Rhinolophus hipposideros*, une espèce qui ne s'aventure que rarement sur terrain dégagé.

Pour **certaines espèces très mobiles, la zone d'étude restreinte et étendue ne représente pas une contrainte** mais simplement un passage commode car direct sur leur axe de déplacement. Malgré la divagation de l'Oise en une large boucle, la vallée reste orientée sud-ouest/nord-est de même qu'en aval et en amont, les **oiseaux migrateurs dont la majorité traverse la France sur un**

axe similaire profitent donc forcément de ce secteur pour transiter qu'ils s'arrêtent ou non dans la zone d'étude. Une constatation similaire peut être faite pour le **Cerf élaphe** *Cervus elaphus*. En effet, la boucle se trouve entre la forêt de Laigues au sud et la forêt d'Ourscamp-Carlepont au nord, des massifs occupés par l'espèce. **La boucle de l'Oise ne représente nullement un obstacle et les individus doivent passer préférentiellement par la zone d'étude**, du fait de l'absence d'agglomération avec simplement une départementale à traverser. Toutefois, il ne s'agit pas du seul passage entre les deux secteurs, des axes ayant été identifiés à l'est. De plus et comme le suggèrent les empreintes trouvées, il y a de fortes chances que des individus isolés passent le printemps et l'été dans la zone d'étude, profitant du couvert des bosquets et, surtout, du Bois Joncourt pour se reposer la journée, avec dispersion la nuit dans les prairies et cultures avoisinantes.

7 SYNTHÈSE DES ENJEUX

7.1.1 Synthèse pour la flore

La zone d'étude s'inscrit dans la boucle de l'Oise. Cette situation explique la nature des habitats recensés (habitats alluviaux pour l'essentiel). Elle regroupe une mosaïque d'habitats dont la répartition est liée à la nature du substrat, à la topographie et à la teneur en eau du sol (humide à engorgé). La physionomie et les faciès de végétation sont directement liés aux activités anthropiques passées (plantations, drainage...) et présentes (fauche, pâturage, faucardage, piétinement...).

Malgré ces interventions anthropiques (travaux sylvicoles, pâturage...), **il subsiste des habitats et des espèces remarquables dans l'ensemble des milieux naturels du site, même ceux de petite surface.**

Ainsi, la zone d'étude héberge **5 habitats d'intérêt communautaire**, dont 2 prioritaires :

- Les mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes (6430-1) ;
- Les mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces (6430-4) ;
- Les pelouses maigres de fauche de basse altitude (6510) ;
- Les frênaies-ormaies atlantiques à Aegopode des rivières à cours lent (91E0*-9) ;
- Les frênaies-ormaies continentales à Cerisier à grappes des rivières à cours lent (91E0*-10).

Un autre habitat d'intérêt communautaire [« **rivières, canaux et fossés eutrophes des marais naturels** » (3150-4)] est potentiellement présent au sein du ru de Saint-Marc.

La zone d'étude regroupe également **25 espèces remarquables** dont :

- 5 espèces liste rouge, d'intérêt patrimonial, déterminantes ZNIEFF ;
- 11 espèces d'intérêt patrimonial, déterminantes ZNIEFF ;
- 1 espèce d'intérêt patrimonial ;
- 6 espèces déterminantes ZNIEFF ;
- 2 espèces assez rares.

Trois autres plantes d'intérêt patrimonial signalées sur la zone d'étude **n'ont pas été observées en 2011** :

- 1 espèce liste rouge, d'intérêt patrimonial, déterminantes ZNIEFF ;
- 2 espèces d'intérêt patrimonial, déterminantes ZNIEFF.

➤ La **zone d'étude restreinte** concerne principalement des boisements et des cultures. Les mares, les fossés, les prairies et bandes enherbées, les chemins et accotements constituent les autres habitats du site.

✓ **La plupart des boisements** présents sont **ancestralement des boisements alluviaux**, dont la physionomie a plus ou moins été modifiée par les activités anthropiques (plantations de peupliers, travaux sylvicoles).

Parmi les boisements, le **Bois Joncourt** présente un **grand intérêt**. De grande surface, il héberge **2** habitats d'intérêt communautaire prioritaires : les « **Frênaies-ormaies continentales à Cerisier à grappes des rivières à cours lent** » (91E0*-10) et les « **Frênaies-ormaies atlantiques à Aegopode des rivières à cours lent** » (91E0*-9), qui présentent respectivement un **bon état de conservation** et un **état de conservation moyen**. Ces habitats constituent la majeure partie des habitats du boisement.

Il accueille également **4** plantes d'intérêt patrimonial : le **Prunier à grappes** *Prunus padus* (**assez rare, déterminant ZNIEFF**), l'**Orme des montagnes** *Ulmus glabra* (**peu commun, déterminant ZNIEFF**), l'**Ail des ours** *Allium ursinum* (**assez rare, déterminant ZNIEFF**), le **Lychnide fleur-de-coucou** *Lychnis flos-cuculi* (**peu commun et quasi-menacé, plante d'intérêt patrimonial, déterminant ZNIEFF**). Les deux premières espèces présentes des effectifs importants, signe d'un bon état de l'habitat.

La plantation de peupliers située au nord du lieu-dit « les Bazentins » présente également un **intérêt écologique certain**. Cette peupleraie correspond à un ancien boisement alluvial dont la strate arborée a été modifiée par les plantations. Toutefois, elle est soumise à un régime de **crues régulières** qui permettent le maintien de **3** plantes d'intérêt patrimonial : le **Saule pourpre** *Salix purpurea* var. *lambertiana* (**rare et déterminant ZNIEFF**), seule station de la zone d'étude, le **Pigamon jaune** *Thalictrum flavum* (**assez rare et quasi-menacé, plante d'intérêt patrimonial, déterminant ZNIEFF**), la **Cuscute d'Europe** *Cuscuta europaea* (**très rare et vulnérable, liste rouge régionale, plante d'intérêt patrimonial, déterminante ZNIEFF**). Ces deux dernières se rattachent respectivement aux « **mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes** » (6430-1) et aux « **mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces** » (6430-4). Ces habitats sont inscrits en **annexe I de la directive « Habitats »**.

Les autres boisements correspondent à des **boisements alluviaux** dont les travaux sylvicoles ont **modifiés la physionomie**. Les espèces remarquables **relictuelles** y **subsistent** en effectifs restreints. Il s'agit du **Prunier à grappes** (**assez rare, déterminant ZNIEFF**) pour l'essentiel.

Le **Bois Carré** héberge une **chênaie-charmaie**, en **très bon état de conservation**, qui présente une **physionomie typique** et qui accueille de nombreuses plantes caractéristiques dont la **Narcisse faux-narcisse** *Narcissus pseudonarcissus* (**peu commune et quasi-menacée, plante d'intérêt patrimonial, déterminante ZNIEFF**), seule station de la zone d'étude.

✓ La zone d'étude restreinte est parcourue par **9 fossés** qui correspondent à des **fossés de drainage implantés dans le cadre des activités agricoles**. Cinq de ces fossés (f1, f2, f4, f10, f11) hébergent **2 habitats d'intérêt communautaire** : les « **mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes** » (6430-1) et les « **mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces** » (6430-4). Ces deux habitats, en **bon état de conservation**, couvrent la majeure partie des linéaires de ces fossés. Ces derniers hébergent aussi **3 plantes d'intérêt patrimonial** : le **Scirpe maritime** *Bolboschoenus maritimus* (**rare et quasi-menacé, plante d'intérêt patrimonial, déterminant ZNIEFF**), seules stations de la zone d'étude, le **Pigamon jaune** *Thalictrum flavum* (**assez rare et quasi-menacé, plante d'intérêt patrimonial, déterminant ZNIEFF**), le **Lychnide fleur-de-coucou** *Lychnis flos-cuculi* (**peu commun et quasi-menacé, plante d'intérêt patrimonial, déterminant ZNIEFF**).

✓ Au sein de la zone d'étude restreinte, nous avons dénombré **4 mares**. Deux d'entre se localisent au sein de pâtures. La végétation rivulaire spécifique y est restreinte. Elles accueillent une **renoncule du sous-genre *Batrachium*** (groupe des renoncules aquatiques) qui possède un **intérêt écologique certain**. Il ne nous a pas été possible de la déterminer avec certitude. Les deux autres concernent des mares temporaires forestières qui hébergent une **flore commune**.

✓ **Trois prairies naturelles** ont été recensées au sein de la zone d'étude restreinte. Il s'agit d'espaces pâturés par des bovins dont la flore se rattache à celle des « **prairies pacagées mésohygrophiles à Renoncule rampante** ». Ces pâtures hébergent une flore peu diversifiée mais caractéristique. Les espèces recensées sont des **plantes communes**.

✓ Les chemins correspondent très fréquemment à des voies carrossables. A de rares exceptions, ces chemins n'hébergent que des **plantes communes**. La flore peu diversifiée se rattache pour l'essentiel aux « **végétations des lieux ensoleillés et piétinés, et des pelouses urbaines** » et aux « **friches denses des bermes à Armoise commune et Tanaisie** », parfois aux prairies mésophiles. Les chemins sont parfois bordés par une flore liée aux végétations messicoles qui accueille localement le **Mouron bleu** *Anagallis arvensis* subsp. *foemina* (**assez rare**). Au sud de la zone d'étude, à la faveur d'un substrat plus sableux, l'accotement héberge le **Trèfle des champs** *Trifolium arvense* (**assez rare et quasi-menacé, plante d'intérêt patrimonial**). Au sud-ouest de la zone, le long du chemin de la Verrue, l'accotement héberge **deux vastes stations de Digitale sanguine** *Digitaria sanguinalis* (**assez rare**).

✓ Les **cultures** sont les espaces qui **couvrent la plus grande superficie** au sein de la zone d'étude. Ces cultures intensives concernent la production de blé, de betterave, de luzerne et de colza. Le plus fréquemment, les parcelles cultivées sont **dépourvues de végétation** (traitement phytosanitaire). La diversité floristique s'observe sur les marges des parcelles, le long des chemins ou des fossés.

Toutefois, au nord-est de la zone d'étude, une parcelle de colza régulièrement **inondée par les crues** héberge la **Salicaire à feuilles d'hyssope** *Lythrum hyssopifolia* (**exceptionnelle et menacée d'extinction, liste rouge régionale, plante d'intérêt patrimonial, déterminante ZNIEFF**), seule station de la zone d'étude. Cette **plante pionnière** est en **régression dans de nombreux départements**. Le **Mouron bleu** *Anagallis arvensis* subsp. *foemina* (**assez rare**) se développe aussi dans cette zone.

➤ La **zone d'étude étendue** concerne principalement des prairies et des cultures. Le ru de Saint-Marc, les pelouses sableuses, les boisements constituent les autres habitats du site.

La majeure partie de cette zone est soumise à des crues de l'Oise (à l'exception de la butte située au lieu-dit « le Haut Bois », de la ferme Saint-Marc et des abords proches de « la Verrue » et de la ferme de « la Freneuse »). Ces **inondations régulières** et la **proximité de la nappe** ont un rôle prépondérant dans la **nature** et la **répartition** de la **végétation**.

✓ Au sein de cette zone d'étude, nous avons identifié **6 types de prairies** dont les **prairies de fauche inondables** qui présentent un **intérêt écologique certain**. La **composition floristique** de ces **milieux alluviaux inondables découle directement du régime de crue** et des **activités anthropiques** (fauche puis mise en pâture). Ces espaces constituent un **système unique dans le nord de la France** et en voie de disparition à l'échelle des plaines du nord de l'Europe qu'il convient de préserver. Au vu du cortège floristique, nous pouvons considérer que les **prairies de fauche inondables** sont dans un **état de conservation moyen à bon**.

Ces prairies hébergent une **œnanthe** qui pourrait être l'**Oenanthe à feuilles de silaüs** *Oenanthe silaifolia* (**très rare et vulnérable, liste rouge régionale, plante d'intérêt patrimonial, déterminante ZNIEFF**), seules stations de la zone d'étude.

Les **prairies pacagées mésohygrophiles à hygrophiles** s'installent sur les **marges externes du lit majeur inondable**, dans des zones bien pourvues en eau mais non soumises à inondation. Ces prairies, fauchées de manière précoce puis pâturées, regroupent des espèces prairiales à large amplitude. Les prairies qui présentent le **plus grand intérêt** se localisent aux lieux-dits « la Verrue » et « la Freneuse ». Les secteurs les plus humides de ces prairies hébergent la **Laïche des lièvres** *Carex ovalis* (**rare et quasi-menacée, plante d'intérêt patrimonial, déterminante ZNIEFF**). Deux autres plantes d'intérêt patrimonial se développent au sein de petits fossés : le **Lychnide fleur-de-coucou** (**peu commun, quasi-menacé, plante d'intérêt patrimonial, déterminant ZNIEFF**) et le **Pigamon jaune** (**assez rare, quasi-menacé, plante d'intérêt patrimonial, déterminant ZNIEFF**).

A l'est de la zone d'étude, nous avons une **prairie humide** qui est **régulièrement inondée et fertilisée par les crues**. Ce secteur regroupe plusieurs plantes d'intérêt écologique dont la plupart sont liées aux « **mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes** » (6430-1) et aux « **mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces** » (6430-4). Ces habitats sont inscrits en **annexe I de la directive « Habitats »**. Ces formations, en **bon état de conservation** s'observent dans la partie nord de la prairie, le long de la lisière. Cette prairie héberge également **5 plantes d'intérêt patrimonial** : la **Cuscute d'Europe** (**très rare, vulnérable, en régression dans toute la France, liste rouge régionale, plante d'intérêt patrimonial, déterminante ZNIEFF**), la **Guimauve officinale** *Althaea officinalis* (**rare et quasi-menacée, plante d'intérêt patrimonial, déterminante ZNIEFF**), l'**Achillée sternutatoire** *Achillea ptarmica* (**assez rare et quasi-menacée, plante d'intérêt patrimonial, déterminante ZNIEFF**), seule station de la zone d'étude, le **Pigamon jaune** (**assez rare, quasi-menacé, plante d'intérêt patrimonial, déterminant ZNIEFF**) et le **Chou noir** *Brassica nigra* (**assez rare, déterminant ZNIEFF**), seule station de la zone d'étude.

La zone d'étude étendue accueille aussi une flore liée aux **prairies mésophiles** dont le secteur le mieux préservé se localise au nord de la ferme Saint-Marc. Cette formation est inscrite en **annexe I de la directive « Habitats »** sous l'intitulé : « **pelouses maigres de fauche de basse altitude** » (6510). Elle compte parmi les milieux les plus riches tant au niveau floristique que faunistique. Ce sont des milieux en **régression tant au niveau national qu'européen**.

Au nord du plan d'eau du lieu-dit « la Freneuse », la **prairie reconstituée**, suite à un **réaménagement à vocation écologique**, héberge une dépression humide au sein de laquelle nous avons une mosaïque d'habitats liés aux cariçaies, aux jonchaies, aux mégaphorbiaies et aux prairies humides. Ces milieux accueillent **2** plantes d'intérêt patrimonial : le **Pigamon jaune (assez rare, quasi-menacé, plante d'intérêt patrimonial, déterminant ZNIEFF)** et le **Lychnide fleur-de-coucou (peu commun, quasi-menacé, plante d'intérêt patrimonial, déterminant ZNIEFF)**.

La **Patience maritime** *Rumex maritimus* (**rare et vulnérable, liste rouge régionale, plante d'intérêt patrimonial, déterminante ZNIEFF**), signalée en 2002, n'a pas été observée cette année. Sa présence reste **potentielle** sur ce secteur.

✓ Au centre de la zone d'étude étendue, la butte sableuse au lieu-dit « le haut Bois » présente aussi un **intérêt certain**. Elle héberge une flore liée aux **pelouses sableuses**. Il existe des éléments qui rapprochent ces pelouses des habitats d'intérêt communautaire. Au vu de la pression de pâturage, qui maintient la végétation rase, nous n'évoquerons pas de détermination stricte (rattachement à un code Natura 2000), mais nous pouvons souligner **un niveau de qualité élevé de l'ensemble de ces pelouses**.

Ces pelouses sont propices à l'installation d'une **flore pionnière** dont **2** sont des plantes d'intérêt patrimonial : la **Vesce fausse-gesse** *Vicia lathyroides* (**très rare et vulnérable, liste rouge régional, plante d'intérêt patrimonial, déterminante ZNIEFF**) et l'**Ornithope délicat** *Ornithopus perpusillus* (**rare et vulnérable, liste rouge régional, plante d'intérêt patrimonial, déterminant ZNIEFF**). Ce dernier est omniprésent sur l'ensemble de la zone, soit **5,78 ha**. Il forme des **plages denses à très denses** dans les secteurs nord et est de cette pelouse, à savoir sur une **surface d'environ 3,80 ha**. Sur la partie ouest, il s'observe de manière plus éparse. Ces deux plantes n'ont été observées que dans ce secteur.

✓ Le **ru de Saint-Marc** est un petit cours d'eau qui présente un **fonctionnement particulier**. En cours de saison, ce ru s'assèche dans sa partie amont (linéaire localisé au nord de la RD 40) et au niveau de la confluence. Entre ces deux zones, le **ru reste en eau toute l'année**. Toutefois, il s'agit d'une **eau** qui est **stagnante** (aucun courant superficiel observé).

Ceci permet, au lieu-dit « Pré de Saint-Marc », le développement d'une **végétation aquatique** liée aux eaux peu profondes, stagnantes, riches en éléments nutritifs. Elle est constituée **d'herbiers de callitriches** et de **voiles de Lenticule mineure enrichis ponctuellement de Lenticule à trois lobes** (peu commune). La présence de certaines espèces permettrait de rapprocher cette végétation aquatique de celle des « **rivières, canaux et fossés eutrophes des marais naturels** » (3150-4). Cet habitat est inscrit à **l'annexe I de la directive « Habitats »**. La présence de cet habitat reste à confirmer.

Les **berges** sont régulièrement colonisées par une flore liée aux **végétations rivulaires**. La physionomie des rives restreint le développement de ces formations végétales qui forment des **cordons étroits**. Elles sont le plus fréquemment couvertes par des **cariçaies** et moins souvent par des **roselières basses**. Ces formations sont peu diversifiées. Localement, des berges en pente plus douce sont colonisées par quelques stations de **Pigamon jaune (assez rare, quasi-menacé, plante d'intérêt patrimonial, déterminant ZNIEFF)** et de **Lychnide fleur-de-coucou (peu commun, quasi-menacé, plante d'intérêt patrimonial, déterminant ZNIEFF)**.

Toutefois, au lieu-dit « la Verrue », les berges sont en pente douce, ce qui favorise le développement d'une **flore rivulaire spécifique** et diversifiée. Ces berges regroupent une mosaïque d'habitats (cariçaies, roselières basses et hautes, mégaphorbiaies, prairies humides, berges exondées) qui

hébergent **5** plantes d'intérêt patrimonial. Il s'agit du **Souchet brun** *Cyperus fuscus* (**rare et quasi-menacé, plante d'intérêt patrimonial, déterminant ZNIEFF**), seule station de la zone d'étude, de la **Prêle des borbiers** *Equisetum fluviatile* (**assez rare et quasi-menacée, plante d'intérêt patrimonial, déterminante ZNIEFF**), seule station de la zone d'étude, du **Lychnide fleur-de-coucou** (**peu commun, quasi-menacé, plante d'intérêt patrimonial, déterminant ZNIEFF**), de la **Laïche faux-souchet** *Carex pseudocyperus*, **peu commune, déterminante ZNIEFF**), seule station de la zone d'étude. Ce secteur accueille une **œnanthe** qui pourrait être l'**Oenanthe aquatique** *Oenanthe aquatica* (**assez rare et quasi-menacée, plante d'intérêt patrimonial, déterminante ZNIEFF**), seule station de la zone d'étude.

A l'est de la zone, le ru est bordé par plusieurs **Saule blanc de gros diamètre** dont certains présentent des cavités. Outre leur **intérêt pour la faune**, ils possèdent un **intérêt paysager et historique certains** (témoins d'anciennes ripisylves de saules).

✓ La zone d'étude étendue est couverte par quelques rares boisements, de surface souvent restreinte. **La plupart des boisements sont ancestralement des boisements alluviaux** dont la **physionomie actuelle** (composition, structuration) découle directement des **activités anthropiques passées** (plantations de peupliers notamment).

Le boisement qui présente **le plus d'intérêt** se localise à l'est de la zone d'étude, le long de l'Oise. Il concerne une **plantation de peupliers** qui est **inondée durant la période hivernale**. Les massifs denses d'Ortie dioïque hébergent de vastes stations de **Cuscute d'Europe** *Cuscuta europaea* (**très rare, vulnérable, en régression dans toute la France, liste rouge régionale, plante d'intérêt patrimonial, déterminante ZNIEFF**). Cette plante se rattache aux « **mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces** » (6430-4), habitat inscrit en **annexe I de la directive « Habitats »**, ici en **bon état de conservation**.

Les autres peupleraies concernent de jeunes boisements qui hébergent une flore commune qui constitue une relique des boisements alluviaux ancestraux. Ainsi, au nord-est de la zone d'étude, la peupleraie héberge **deux pieds** de **Prunier à grappes** (**assez rare, déterminant ZNIEFF**). En lisière de ce boisement, le long du fossé, nous avons recensé **1 pied** de **Groseillier noir** *Ribes nigrum* (**assez rare et quasi-menacé, plante d'intérêt patrimonial, déterminant ZNIEFF**), seule station de la zone d'étude.

✓ Les **cultures couvrent des surfaces relativement restreintes** au sein de la zone d'étude étendue. Ces cultures intensives concernent la production de blé et de betterave. Le plus fréquemment, ces parcelles cultivées sont **dépourvues de végétation** (traitement phytosanitaire). La diversité floristique s'observe sur les marges des parcelles. Pour les parcelles cultivées en **blé**, la **diversité est très faible** (colonisation de rares graminées). La parcelle de **betterave** héberge localement quelques **plantes liées aux cultures sarclées**.

7.1.2 Synthèse pour la faune

La zone d'étude restreinte se distingue par une **diversité d'espèces importante mais contrastée en fonction des habitats**. **Les secteurs les plus riches sont notamment les mares, les prairies, les lisières de bois et quelques fossés en eau entre des parcelles**. Les amphibiens profitent en particulier des mares et des fossés en eau, avec 6 espèces reproductrices probables ou avérées, dont

le **Triton crêté** *Triturus cristatus* qui est **déterminant ZNIEFF en Picardie** et cité **en annexe II et IV de la directive « Habitats »** et la **Grenouille agile** *Rana dalmatina*, qui est **déterminante ZNIEFF en Picardie** et citée **en annexe IV de la directive « Habitats »**. Les lisières sont particulièrement prisées par **plusieurs espèces de chauves-souris** qui y chassent régulièrement.

Les **surfaces en herbes, prairies, bernes herbeuses et bordures de fossés**, sont particulièrement favorables aux insectes avec notamment le **Cuivré des marais** *Lycaena dispar*, dans une prairie au nord-ouest près du lieu-dit « Route de Bailly » ainsi qu'au sud dans la zone d'étude étendue, qui est **déterminant ZNIEFF en Picardie** et cité **en annexe II et IV de la directive « Habitat »**, mais aussi la **Petite Tortue** *Aglais urticae*, **très localisée en Picardie**, le **Criquet verte-échine** *Chorthippus dorsatus*, **déterminant ZNIEFF en Picardie** et le **Grillon champêtre** *Gryllus campestris*, à la **répartition limitée**.

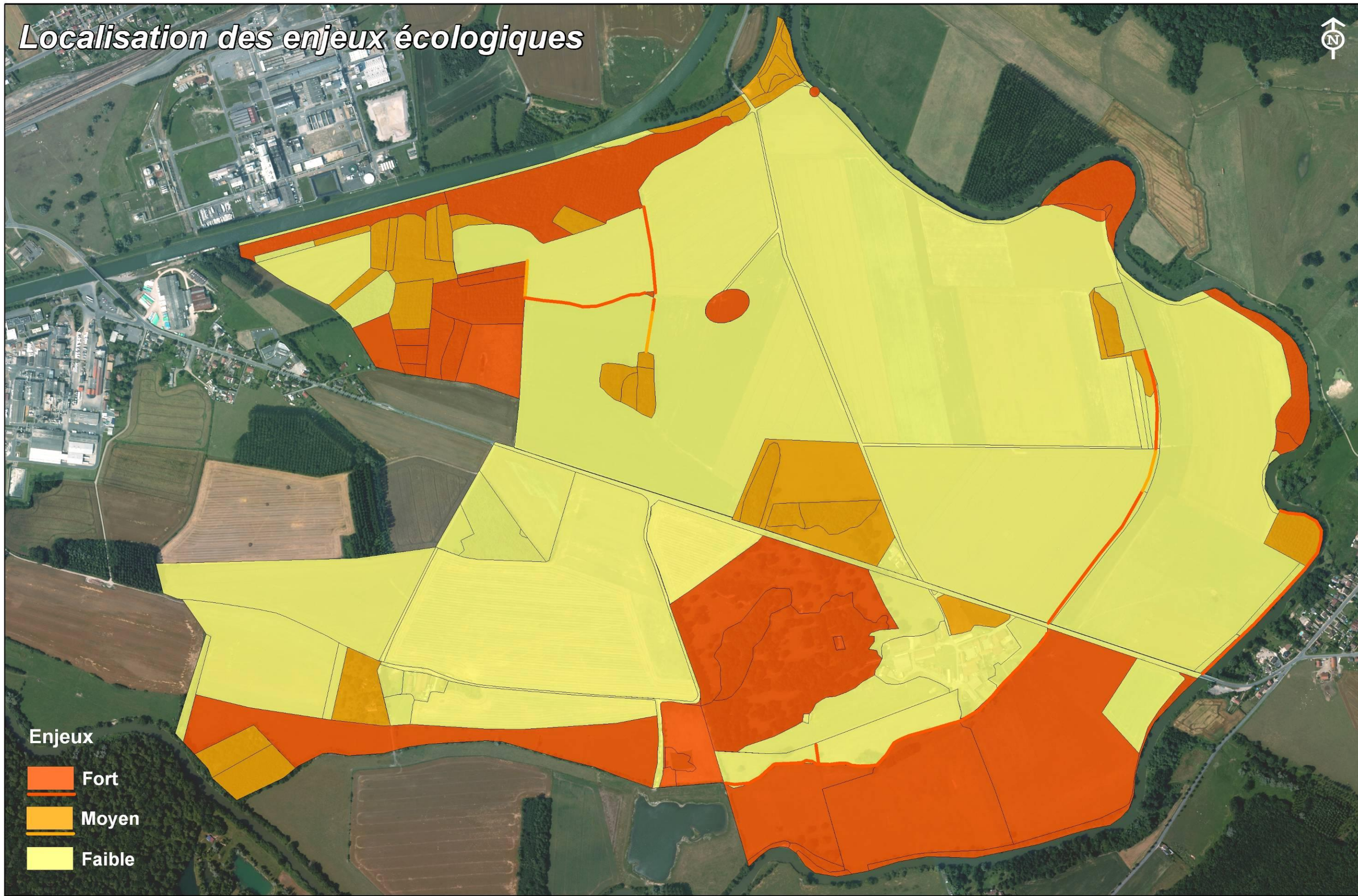
Les **boisements représentés par les bosquets isolés et le Bois Joncourt** au nord sont intéressants comme sites d'hibernation pour les amphibiens et comme site de reproduction probable pour la **Bondrée apivore** *Pernis apivorus*, **déterminante ZNIEFF en Picardie** et citée **en annexe I de la directive « Oiseaux »**. Notons également la présence du **Cerf élaphe** *Cervus elaphus*, de passage dans le secteur avec des empreintes trouvées en lisière. Il est **déterminant ZNIEFF en Picardie**. En ce qui concerne le **bois pâturé du lieu-dit « le Haut Bois »**, **un intérêt majeur pour les chauves-souris a été décelé** avec plusieurs espèces remarquables dont 2, le **Murin à oreilles échancrées** *Myotis emarginatus* et le **Petit Rhinolophe** *Rhinolophus hipposideros*, sont **en annexe II de la directive « Habitats »**. Le murin cité y gîte peut-être, tout comme d'autres espèces comme la **Noctule de Leisler** *Nyctalus leisleri*, le **Murin de Natterer** *Myotis nattereri* et l'**Oreillard roux** *Plecotus auritus*. Toutes les espèces de chiroptères précédemment citées sont **déterminantes ZNIEFF**. Quelques odonates profitent également des lisières pour chasser ou pour passer leur phase de maturation, comme le **Gomphe vulgaire** *Gomphus vulgatissimus* qui est **déterminant ZNIEFF**.

L'Oise, en bordure immédiate, permet la reproduction du **Martin-pêcheur** *Alcedo atthis*, **déterminant ZNIEFF en Picardie** et cité **en annexe I de la directive « Oiseaux »** et représente un site linéaire de chasse pour cette espèce ainsi que pour de nombreuses espèces de chauves-souris, dont certaines sont particulièrement remarquables comme le **Murin à oreilles échancrées** *Myotis emarginatus* et le **Petit Rhinolophe** *Rhinolophus hipposideros*, localisées en limite sud de la zone d'étude. Ces deux dernières sont citées **en annexe II et IV de la directive « Habitats »**. Le Ru de Saint-Marc est également fréquenté par le **Martin-pêcheur** *Alcedo atthis* ainsi que par des chauves-souris comme le **Grand Murin** *Myotis myotis*, cité **en annexe II et IV de la directive « Habitats »**.

Les cultures, qui représentent une large part de la zone d'étude restreinte, n'ont que peu d'intérêt à une exception notable, la reproduction très probable de la **Gorgebleue à miroir** *Luscinia svecica* dans une culture de colza et sa bordure, cette espèce est **déterminante ZNIEFF en Picardie** et elle est **citée en annexe I de la directive « Oiseaux »**.

En ce qui concerne les corridors et du fait de la présence des cultures, les axes principaux de déplacements pour les espèces terrestres peu mobiles comme les insectes et les micromammifères suivent les routes et les chemins, à la faveur des bernes herbeuses. Les cours d'eau forment des continuités évidentes et sans obstacles dans le sens de la boucle qui entoure la zone d'étude restreinte et étendue. Les lisières de bois sont suivies par les mammifères, qu'ils soient terrestres ou volants et, pour les espèces très mobiles comme le **Cerf élaphe** *Cervus elaphus* et les **oiseaux de passage**, la zone d'étude est traversée dans l'axe générale de la vallée orientée sud-ouest/nord-est malgré la présence de la boucle.

Localisation des enjeux écologiques



Enjeux

-  Fort
-  Moyen
-  Faible



Echelle : 1:7 500

Sources : Ortho IGN 2006; O.G.E. 2011



8 BIBLIOGRAPHIE

► **Ouvrages de détermination :**

ACEMAV COLL., DUGUET R. ET MELKI F. 2003. *Les Amphibiens de France, Belgique et Luxembourg*. Biotope, Mèze (Collection Parthénope), 480 p.

ARTHUR L. et LEMAIRE M., 2009. *Les chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse*. Biotope, Mèze (Collection Parthénope) ; Museum National d'Histoire Naturelle, Paris, 544 p.

BELLMANN H. et LUQUET G., 1995. *Guide des Sauterelles, Grillons et Criquets d'Europe*. Delachaux et Niestlé, Paris, 383 p.

BONNET F.-R., 1995. *Guide sonore des Sauterelles, Grillons et Criquets d'Europe occidentale*. CD (enregistrements de 71 espèces) + livret (31 p.). Delachaux et Niestlé.

BOURNERIAS M., ARNAL G. et BOCK C., 2001. *Guide des groupements végétaux de la région parisienne*. Éditions Belin, 4^e éd., 640 p.

CATTEAU E., DUHAMEL F., BALIGA M.-F., BASSO F., BEDOUET F., CORNIER T., MULLIE B., MORA F., TOUSSAINT B., ET VALENTIN B., 2009. *Guide des végétations des zones humides de la Région Nord-Pas de Calais*. Centre régionale de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul, Bailleul, 632 p.

CATTEAU E., DUHAMEL F., CORNIER T., FARVACQUES C., MORA F., DELPLANQUE S., HENRY E., NICOLAZO C., VALET J.-M., 2010. *Guide des végétations forestières et préforestières de la Région Nord-Pas de Calais*. Centre régionale de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul, Bailleul, 526 p.

CORAY A. et THORENS Ph., 2001. *Orthoptères de Suisse : clé de détermination*. Centre suisse de cartographie de la faune. Fauna helvetica 5, 229 p.

COSTE H. (L'abbé), 1990. *Flore descriptive et illustrée de la France de la Corse et des contrées limitrophes*. Librairie sc. et techn. Albert Blanchard, Paris 6^e, Tome I nouveau tirage, 416 p.

COSTE H. (L'abbé), 1990. *Flore descriptive et illustrée de la France de la Corse et des contrées limitrophes*. Librairie sc. et techn. Albert Blanchard, Paris 6^e, Tome II nouveau tirage, 627 p.

COSTE H. (L'abbé), 1990. *Flore descriptive et illustrée de la France de la Corse et des contrées limitrophes*. Librairie sc. et techn. Albert Blanchard, Paris 6^e, Tome III nouveau tirage, 807 p.

DIJKSTRA K.-D. et LEWINGTON R., 2007. *Guide des Libellules de France et d'Europe*. Delachaux et Niestlé, 320 p.

DURIN L., FRANCK J., GEHU J.-M., 1996. *Flore illustrée de la région Nord-Pas-de-Calais et des territoires voisins pour la détermination aisée et scientifique des plantes sauvages*. Centre Régional de Phytosociologie/Conservatoire Botanique National de Bailleul. 2^{ème} édition revue et corrigée, 340 p.

EGGENBERG S. et MÖHL A. 2008. *Flora vegetativa – un guide pour déterminer les plantes de Suisse à l'état végétatif*. 1^e édition. Rossolis, 680 p. + tables.

GRAND D. et BOUDOT J.-P., 2006. *Les Libellules de France, Belgique et Luxembourg*. Collection Parthénope, éditions Biotope, 480 p.

KONRAD L. et GERHART W., 2001. *Flora Helvetica – Flore illustrée de Suisse*. 2^e édition. Haupt, 1616 p. + clé de détermination.

LAFRANCHIS T., 2000. *Papillons d'Europe*. Diatheo, 379 p.

LAFRANCHIS T., 2000. *Les Papillons de jour de France, Belgique et Luxembourg et leurs chenilles*. Parthénope Collection, 448 p.

LAMBINON J. et al., 2004. *Nouvelle flore de la Belgique, du G.-D. de Luxembourg, du Nord de la France et des régions voisines (Ptéridophytes et Spermatophytes)*. Ed. du patrimoine du Jardin botanique national de Belgique, 5^e éd., 1167 p.

MIAUD C., MURATET J., 2004. *Identifier les œufs et les larves des amphibiens de France*. INRA, Paris, 200 p.

NÖLLERT A. ET C., 2003. *Guide des amphibiens d'Europe – Biologie – identification – répartition*. Delachaux et Niestlé, 383 p.

PORTAIL R., 1995. *Bromus de France*. Édition à compte d'auteur, Robert PORTAL, 111 p.

PROVOST M., 1998. *Flore vasculaire de Basse-Normandie*. Presses Universitaires de Caen, Tomes 1 et 2.

RAMEAU J.-C. et al., 1989. *Flore forestière française – 1 : Plaines et collines*. IDF, DERF et ENGREF, 1785 p.

ROTHMALER W., 1995. *Exkursionsflora von Deutschland / Gefäßpflanzen : Atlasband*, Gustav Fischer, 753 p.

VACHER J.-P. et GENIEZ M. (coords), 2010. *Les reptiles de France, Belgique, Luxembourg et Suisse*. Parthénope Collection, MNHN, Paris, 544 p.

► **Cahiers d'habitats :**

ALARD D., BOTINEAU F. et al, 2005. *Cahiers d'habitats Natura 2000 – Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire – Tome 4 Habitats agropastoraux - Volume 1*. La documentation française, 445 p. + CD-Rom.

ALARD D., BOTINEAU F. et al, 2005. *Cahiers d'habitats Natura 2000 – Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire – Tome 4 Habitats agropastoraux - Volume 2*. La documentation française, 485 p. + CD-Rom.

BENSETTITI F., RAMEAU J.-C., CHEVALLIER H. (coord.), 2001. *Cahiers d'habitats Natura 2000 – Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire – Tome 1 Habitats forestiers – Volume 1*. La Documentation française, 339 p. + CD-Rom.

BENSETTITI F., RAMEAU J.-C., CHEVALLIER H. (coord.), 2001. *Cahiers d'habitats Natura 2000 – Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire – Tome 1 Habitats forestiers – Volume 2*. La Documentation française, 423 p. + CD-Rom.

GAUDILLAT V., HAURY J. (coord.), 2002. *Cahiers d'habitats Natura 2000 – Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 3 Habitats humides*. La Documentation française, 457 p. + CD-Rom.

➤ **Ouvrages de méthodes :**

COMMISSION EUROPEENNE, 1999. *Manuel d'interprétation des habitats de l'Union européenne*. Version EUR15/2, DG ENVIRONNEMENT, 132 p.

RAMEAU J.-C. et al., 1996. *CORINE Biotopes – Version originale – Types d'habitats français*. ENGREF, ATEN, 175 p.

➤ **Listes rouges :**

CONSERVATOIRE DES SITES NATURELS DE PICARDIE, 2001. *Modernisation de l'inventaire des ZNIEFF de Picardie - Méthodologie de l'inventaire*. Annexes. DIREN Picardie.

HENDOUX F. et al., 2006. *Plantes protégées de la région Picardie*. Centre Régional de Phytosociologie/Conservatoire Botanique National de Bailleul. Bailleul, 122 p.

OLIVIER L., GALLAND J.-P. et MAURIN H., 1995. *Livre rouge de la flore menacée de France – tome 1 : espèces prioritaires*. MNHN, Conservatoire Botanique National de Porquerolles, Ministère de l'Environnement. Coll. Patrimoines naturels, vol. 20, 486 p. + annexes.

➤ **Atlas de répartition :**

DEFAUT B., 2001. *La détermination des Orthoptères de France*. Édition à compte d'auteur, Aynat 09400 Bédeilhac, deuxième édition : 85 p.

DEFAUT B. et al., 2004. *A propos de l'Atlas des Orthoptères et Mantides de France (J.-F. Voisin coord., 2003)*. Bulletin de la Société entomologique de France, 109 (5), 2004 : 507 – 526.

PICARDIE NATURE, 2006. *Atlas préliminaire des Odonates de Picardie (1970-2006). Réactualisation de la version 2003*. Document de travail, 11 p.

PICARDIE NATURE, 2006. *Atlas préliminaire des Orthoptères de Picardie*. Document de travail, 4 p.

PICARDIE NATURE, 2008. *Atlas préliminaire des Reptiles/Amphibiens de Picardie (1915-2008). Réactualisation de la version 2001*. Document de travail, 6 p.

VOISIN J.-F. (coord.), 2003. *Atlas des Orthoptères (insecta : Orthoptera) et des Mantides (Insecta : Mantodea) de France*. Série Patrimoines Naturels, 60. M.N.H.N., 104 p.

YEATMAN-BERTHELOT D. et JARRY G., 1994. *Nouvel atlas des oiseaux nicheurs de France 1985-1989*. Soc. Ornithologique de France, 775 p.

9 ANNEXES

9.1 DESCRIPTIF DU CALCUL DE L'INDICE DE RARETE DES ESPECES VEGETALES

Références :

Centre Régional de Phytosociologie/Conservatoire Botanique National de Bailleul, 2005. *Inventaire de la flore vasculaire de Picardie (ptéridophytes et Spermaphytes) : raretés, protections, menaces et statuts*. Bailleul, 126 p.

Légende :

L'indice de rareté régionale est basé sur le coefficient de Rareté régionale (Rr) (selon grille 4x4 km) selon la table suivante :

$$Rr_{(i)(z)} = 100 - 100 \times \frac{T_{(i)(z)}}{C_{(z)}}$$

Avec : $C_{(z)}$ = nombre total de mailles de la grille régionale en réseau (z désignant la taille unitaire de la maille en km²),

$T_{(i)(z)}$ = nombre de mailles de la grille régionale où le taxon *i* est présent.

Rareté			
E	Exceptionnel	Rr >= 99,5	1 à 6 carrés (sur 1329)
RR	Très rare	99,5 > Rr >= 98,5	7 à 19 carrés (sur 1329)
R	Rare	98,5 > Rr >= 96,5	20 à 46 carrés (sur 1329)
AR	Assez rare	96,5 > Rr >= 92,5	47 à 99 carrés (sur 1329)
PC	Peu commun	92,5 > Rr >= 84,5	100 à 205 carrés (sur 1329)
AC	Assez commun	84,5 > Rr >= 68,5	206 à 418 carrés (sur 1329)
C	Commun	68,5 > Rr >= 36,5	419 à 843 carrés (sur 1329)
CC	Très commun	36,5 > Rr	844 à 1329 carrés (sur 1329)
?	Taxon présent dans le territoire mais dont la rareté ne peut être évaluée sur la base des connaissances actuelles		

9.2 LISTE DES PLANTES NOTEES

9.2.1 Légende du tableau

➤ Statut en Picardie (Stat. Pic) :

I	Espèce indigène
N	Espèce naturalisée
S	Espèce subspontanée
A	Espèce adventice
C	Espèce cultivée

La lettre Z est ajoutée pour les espèces non indigènes.

➤ Indices de rareté pour la région Picardie (Rar. Pic) :

E	Espèce exceptionnelle	PC	Espèce peu commune
RR	Espèce très rare	AC	Espèce assez commune
R	Espèce rare	C	Espèce commune
AR	Espèce assez rare	CC	Espèce très commune
?	Espèce à l'indice de rareté non précisé ou incertain		

➤ Espèces de listes rouges (L. rouges) :

R	Espèce inscrit à la liste rouge régionale des plantes menacées
Rp	La lettre « p » en plus du symbole signifie que le statut concerne partiellement l'espèce (le statut se situant au niveau de la sous-espèce)

➤ Menace en Picardie (Men. Pic) :

EN	Menacé d'extinction
VU	Vulnérable
NT	Quasi-menacé
LC	Préoccupation mineure
DD	Insuffisamment documenté
NE	Non évalué

La lettre Z est ajoutée pour les espèces non indigènes.

Pour les statuts naturalisé (N, N?), subspontané (S, S?), adventice (A, A?) et cultivé (C), la définition de menaces n'est guère adaptée. Quand une espèce est uniquement concernée par ces statuts, un code « H » est indiqué dans la colonne menaces.

➤ Espèces patrimoniales en Picardie (Patrim. Pic) :

oui	Espèce d'intérêt patrimonial
-----	------------------------------





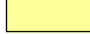

➤ Espèces déterminante ZNIEFF en Picardie (Déf. ZNIEFF) :

oui	Espèce déterminante pour la création de ZNIEFF
-----	--

➤ Autres abréviations

s.l.	Nom français au sens large
sp.	Nom d'espèce non déterminé
subsp.	Sous-espèce

➤ Code couleur

	Espèce liste rouge, d'intérêt patrimonial et déterminante pour la création de ZNIEFF
	Espèce d'intérêt patrimonial et déterminante pour la création de ZNIEFF
	Espèce d'intérêt patrimonial
	Espèce déterminante pour la création de ZNIEFF
	Espèce remarquable (assez rare)
	Espèce considérée comme une Espèce exotique envahissante

9.2.1 Tableau de relevés

Taxon	Nom commun	Stat. Pic	Rar. Pic	L. rouges	Men. Pic	Patrim. Pic	Dét. ZNIEFF	Zone restreinte	Zone étendue
<i>Acer campestre</i> L.	Érable champêtre	I (NSC)	C		LC				X
<i>Acer pseudoplatanus</i> L.	Érable sycomore [Sycomore]	I (NSC)	CC		LC			X	X
<i>Achillea millefolium</i> L.	Achillée millefeuille	I (C)	CC		LC			X	X
<i>Achillea ptarmica</i> L.	Achillée sternutatoire [Herbe à éternuer]	I	AR		NT	oui	oui		X
<i>Adoxa moschatellina</i> L.	Adoxe moscatelline	I	AC		LC			X	
<i>Agrostis capillaris</i> L.	Agrostide capillaire	I	AC		LC			X	X
<i>Agrostis stolonifera</i> L.	Agrostide stolonifère	I	CC		LC			X	X
<i>Ajuga reptans</i> L.	Bugle rampante	I	C		LC			X	
<i>Alisma plantago-aquatica</i> L.	Plantain-d'eau commun [Plantain d'eau]	I	AC		LC			X	X
<i>Alliaria petiolata</i> (Bieb.) Cavara et Grande	Alliaire officinale [Alliaire]	I	C		LC			X	X
<i>Allium ursinum</i> L.	Ail des ours	I	AR		LC		oui	X	
<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn.	Aulne glutineux	I (NSC)	C		LC			X	X
<i>Alopecurus pratensis</i> L.	Vulpin des prés	I	AC		LC			X	X
<i>Althaea officinalis</i> L.	Guimauve officinale [Guimauve]	I (SC)	R		NT	oui	oui		X
<i>Anagallis arvensis</i> L. subsp. <i>arvensis</i>	Mouron des champs [Mouron rouge]	I	CC		LC			X	
<i>Anagallis arvensis</i> L. subsp. <i>foemina</i> (Mill.) Schinz et Thell.	Mouron bleu	I	AR?		DD			X	
<i>Anchusa arvensis</i> (L.) Bieb.	Buglosse des champs [Lycopside]	I	PC		LC			X	X
<i>Anemone nemorosa</i> L.	Anémone sylvie	I	C		LC			X	X
<i>Angelica sylvestris</i> L.	Angélique sauvage	I	C		LC			X	X
<i>Anthoxanthum odoratum</i> L.	Flouve odorante	I	AC		LC			X	X
<i>Anthriscus sylvestris</i> (L.) Hoffmann	Anthriscue sauvage [Persil d'âne]	I	C		LC			X	X
<i>Apera spica-venti</i> (L.) Beauv.	Apère jouet-du-vent [Jouet du vent]	I	C		LC			X	

Taxon	Nom commun	Stat. Pic	Rar. Pic	L. rouges	Men. Pic	Patrim. Pic	Dét. ZNIEFF	Zone restreinte	Zone étendue
<i>Aphanes arvensis</i> L.	Aphane des champs	I	C		LC				X
<i>Apium nodiflorum</i> (L.) Lag.	Ache nodiflore	I	AC		LC				X
<i>Arctium lappa</i> L.	Bardane à grosses têtes [Grande bardane]	I	AC		LC			X	X
<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) Beauv. ex J. et C. Presl	Fromental élevé (s.l.)	I	CC		LC			X	X
<i>Artemisia vulgaris</i> L.	Armoise commune [Herbe à cent goûts]	I	CC		LC			X	X
<i>Arum maculatum</i> L.	Gouet tacheté	I	CC		LC			X	X
<i>Aster lanceolatus</i> Willd.	Aster lancéolé	ZS (C)	AR?		ZDD				X
<i>Bellis perennis</i> L.	Pâquerette vivace	I (SC)	CC		LC			X	X
<i>Betula pendula</i> Roth	Bouleau verruqueux	I (NC)	CC		LC			X	X
<i>Bidens tripartita</i> L.	Bident triparti	I	PC		LC			X	
<i>Bolboschoenus maritimus</i> (L.) Palla	[Scirpe maritime]	I	R		NT	oui	oui	X	
<i>Brachypodium sylvaticum</i> (Huds.) Beauv.	Brachypode des forêts	I	C		LC			X	X
<i>Brassica nigra</i> (L.) Koch	Chou noir [Moutarde noire]	I	AR		LC		oui		X
<i>Briza media</i> L.	Brize intermédiaire	I	PC		LC				X
<i>Bromus hordeaceus</i> L.	Brome mou (s.l.)	I	CC		LC			X	X
<i>Bromus sterilis</i> L.	Brome stérile	I	CC		LC			X	X
<i>Bryonia dioica</i> Jacq.	Bryone dioïque [Bryone]	I	C		LC				X
<i>Calamagrostis epigejos</i> (L.) Roth	Calamagrostide commune	I	AC		LC			X	X
<i>Callitriche obtusangula</i> Le Gall	Callitriche à angles obtus	I	PC		LC				?
<i>Callitriche platycarpa</i> Kütz.	Callitriche à fruits plats	I	AC		LC				?
<i>Callitriche stagnalis</i> Scop.	Callitriche des étangs	I	AC		LC			?	?
<i>Calystegia sepium</i> (L.) R. Brown	Calystégie des haies [Liseron des haies]	I	CC		LC			X	X
<i>Campanula rapuncululus</i> L.	Campanule raiponce	I	AC		LC			X	X
<i>Capsella bursa-pastoris</i> (L.) Med.	Capselle bourse-à-pasteur [Bourse-à-	I	CC		LC			X	X

Taxon	Nom commun	Stat. Pic	Rar. Pic	L. rouges	Men. Pic	Patrim. Pic	Dét. ZNIEFF	Zone restreinte	Zone étendue
	pasteur]								
<i>Cardamine hirsuta</i> L.	Cardamine hérissée	I	CC		LC			X	
<i>Cardamine pratensis</i> L.	Cardamine des prés (s.l.)	I	C		LC			X	X
<i>Carex acutiformis</i> Ehrh.	Laïche des marais	I	AC		LC			X	X
<i>Carex cuprina</i> (Sándor ex Heuffel) Nendtvich ex A. Kerner	Laïche cuivrée	I	PC		LC			X	X
<i>Carex flacca</i> Schreb.	Laïche glauque	I	C		LC				X
<i>Carex hirta</i> L.	Laïche hérissée	I	AC		LC			X	X
<i>Carex ovalis</i> Good.	Laïche des lièvres	I	R		NT	oui	oui		X
<i>Carex pendula</i> Huds.	Laïche pendante	I	PC		LC			X	X
<i>Carex pseudocyperus</i> L.	Laïche faux-souchet	I	PC		LC		oui		X
<i>Carex riparia</i> Curt.	Laïche des rives	I	AC		LC			X	X
<i>Carex sylvatica</i> Huds.	Laïche des forêts	I	C		LC			X	X
<i>Carpinus betulus</i> L.	Charme commun	I (NSC)	CC		LC			X	X
<i>Centaurea jacea</i> L.	Centaurée jacée (s.l.)	I (C)	C		LC			X	X
<i>Cerastium fontanum</i> Baumg.	Céaïste des fontaines (s.l.)	I	CC		LC			X	X
<i>Cerastium glomeratum</i> Thuill.	Céaïste aggloméré	I	CC		LC			X	
<i>Chenopodium album</i> L.	Chénopode blanc (s.l.)	I	CC		LC			X	X
<i>Circaea lutetiana</i> L.	Circée de Paris	I	C		LC			X	X
<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop.	Cirse des champs	I	CC		LC			X	X
<i>Cirsium palustre</i> (L.) Scop.	Cirse des marais	I	C		LC			X	X
<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten.	Cirse commun	I	CC		LC			X	X
<i>Clematis vitalba</i> L.	Clématite des haies [Herbe aux gueux]	I	CC		LC			X	X
<i>Colchicum autumnale</i> L.	Colchique d'automne	I	PC		LC			X	
<i>Convallaria majalis</i> L.	Muguet de mai [Muguet]	I (C)	AC		LC			X	
<i>Convolvulus arvensis</i> L.	Liseron des champs	I	CC		LC			X	X
<i>Conyza canadensis</i> (L.) Cronq.	Conyze du Canada	Z	CC		ZLC			X	X
<i>Cornus sanguinea</i> L.	Cornouiller sanguin	I (C)	CC		LC			X	X

Taxon	Nom commun	Stat. Pic	Rar. Pic	L. rouges	Men. Pic	Patrim. Pic	Dét. ZNIEFF	Zone restreinte	Zone étendue
<i>Coronopus didymus</i> (L.) Smith	Coronope didyme	N (A)	R		H				X
<i>Corylus avellana</i> L.	Noisetier commun [Noisetier ; Coudrier]	I (S?C)	CC		LC			X	X
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq.	Aubépine à un style	I (NC)	CC		LC			X	X
<i>Crepis capillaris</i> (L.) Wallr.	Crépide capillaire	I	CC		LC			X	X
<i>Cruciata laevipes</i> Opiz	Croisette velue [Gaillet croisette]	I	C		LC				X
<i>Cuscuta europaea</i> L.	Cuscute d'Europe [Grande cuscute]	I	RR	R	VU	oui	oui	X	X
<i>Cymbalaria muralis</i> P. Gaertn., B. Mey. et Scherb.	Cymbalaire des murs (s.l.) [Cymbalaire ; Ruine de Rome]	Z	C		ZLC				X
<i>Cyperus fuscus</i> L.	Souchet brun	I	R		NT	oui	oui		X
<i>Cytisus scoparius</i> (L.) Link	Cytise à balais commun [Genêt à balais]	I (C)	AC		LC			X	
<i>Dactylis glomerata</i> L.	Dactyle aggloméré	I (NC)	CC		LC			X	X
<i>Daucus carota</i> L.	Carotte commune (s.l.)	I (SC)	CC		LC			X	X
<i>Digitaria sanguinalis</i> (L.) Scop.	Digitaire sanguine	I	AR		LC			X	
<i>Dipsacus fullonum</i> L.	Cardère sauvage [Cabaret des oiseaux]	I	C		LC			X	X
<i>Dryopteris carthusiana</i> (Vill.) H.P. Fuchs	Dryoptéride de la Chartreuse	I	AC		LC			X	
<i>Dryopteris dilatata</i> (Hoffmann) A. Gray	Dryoptéride dilatée	I	AC		LC			X	
<i>Dryopteris filix-mas</i> (L.) Schott	Dryoptéride fougère-mâle [Fougère mâle]	I	C		LC			X	X
<i>Echinochloa crus-galli</i> (L.) Beauv.	Échinochloa pied-de-coq (s.l.) [Pied-de-coq]	I	C		LC			X	X
<i>Eleocharis palustris</i> (L.) Roem. et Schult.	Éléocharide des marais (s.l.)	I	PC		LC			X	X
<i>Elodea nuttallii</i> (Planch.) St John	Élodée de Nuttall	Z	AR		ZLC				X
<i>Elymus repens</i> (L.) Gould	Élyme rampant [Chiendent commun]	I	CC		LC			X	X
<i>Epilobium hirsutum</i> L.	Épilobe hérissé	I	CC		LC			X	X

Taxon	Nom commun	Stat. Pic	Rar. Pic	L. rouges	Men. Pic	Patrim. Pic	Dét. ZNIEFF	Zone restreinte	Zone étendue
<i>Epilobium parviflorum</i> Schreb.	Épilobe à petites fleurs	I	CC		LC			X	
<i>Epipactis helleborine</i> (L.) Crantz	Épipactis à larges feuilles (s.l.)	I	AC		LC			X	X
<i>Equisetum arvense</i> L.	Prêle des champs	I	CC		LC			X	X
<i>Equisetum fluviatile</i> L.	Prêle des broussiers	I	AR		NT	oui	oui		X
<i>Equisetum palustre</i> L.	Prêle des marais	I	AC		LC			X	X
<i>Equisetum telmateia</i> Ehrh.	Prêle d'ivoire	I	PC		LC			X	
<i>Erigeron annuus</i> (L.) Desf.	Vergerette annuelle (s.l.)	Z	AR?		ZDD			X	X
<i>Erodium cicutarium</i> (L.) L'Hérit.	Érodion à feuilles de ciguë (s.l.)	I	AC		LC			X	X
<i>Erophila verna</i> (L.) Chevall.	Érophile printanière (s.l.) [Drave printanière]	I	CC		LC			X	
<i>Euonymus europaeus</i> L.	Fusain d'Europe	I (C)	C		LC			X	X
<i>Eupatorium cannabinum</i> L.	Eupatoire chanvrine	I	C		LC			X	X
<i>Fagus sylvatica</i> L.	Hêtre commun [Hêtre]	I (NC)	C		LC				X
<i>Fallopia japonica</i> (Houtt.) Ronse Decraene	Vrillée du Japon [Renouée du Japon]	Z (C)	C		ZLC			X	X
<i>Festuca arundinacea</i> Schreb.	Fétuque roseau (s.l.)	I (NC)	C		LC				X
<i>Festuca pratensis</i> Huds.	Fétuque des prés	I	AC		LC				X
<i>Filipendula ulmaria</i> (L.) Maxim.	Filipendule ulmaire [Reine-des-prés]	I	C		LC			X	X
<i>Fraxinus excelsior</i> L.	Frêne commun	I (NC)	CC		LC			X	X
<i>Galeopsis tetrahit</i> L.	Galéopse tétrahit	I	CC		LC			X	X
<i>Galium aparine</i> L.	Gaillet gratteron	I	CC		LC			X	X
<i>Galium mollugo</i> L.	Gaillet élevé (s.l.)	I	CC		LC			X	X
<i>Galium palustre</i> L.	Gaillet des marais (s.l.)	I	AC		LC			X	
<i>Galium verum</i> L.	Gaillet jaune	I	AC		LC			X	X
<i>Geranium dissectum</i> L.	Géranium découpé	I	CC		LC			X	X
<i>Geranium molle</i> L.	Géranium mou	I	CC		LC			X	X
<i>Geranium pyrenaicum</i> Burm. f.	Géranium des Pyrénées	Z	AC		ZLC			X	X

Taxon	Nom commun	Stat. Pic	Rar. Pic	L. rouges	Men. Pic	Patrim. Pic	Dét. ZNIEFF	Zone restreinte	Zone étendue
<i>Geranium robertianum</i> L.	Géranium herbe-à-Robert (s.l.)	I	CC		LC			X	X
<i>Geum urbanum</i> L.	Benoîte commune	I	CC		LC			X	X
<i>Glechoma hederacea</i> L.	Gléchome lierre-terrestre [Lierre terrestre]	I	CC		LC			X	X
<i>Glyceria fluitans</i> (L.) R. Brown	Glycérie flottante	I	AC		LC			X	X
<i>Hedera helix</i> L.	Lierre grimpant (s.l.)	I (C)	CC		LC			X	X
<i>Heracleum sphondylium</i> L.	Berce commune [Branc-ursine]	I	CC		LC			X	X
<i>Holcus lanatus</i> L.	Houlque laineuse	I	CC		LC			X	X
<i>Hordeum murinum</i> L.	Orge queue-de-rat	I	C		LC			X	
<i>Humulus lupulus</i> L.	Houblon grimpant [Houblon]	I	AC		LC			X	X
<i>Hyacinthoides non-scripta</i> (L.) Chouard ex Rothm.	Endymion penché [Jacinthe des bois]	I (NC)	AC		LC			X	X
<i>Hypericum perforatum</i> L.	Millepertuis perforé (s.l.) [Herbe à mille trous]	I	C		LC			X	X
<i>Hypochaeris radicata</i> L.	Porcelle enracinée (s.l.)	I	C		LC			X	X
<i>Ilex aquifolium</i> L.	Houx commun [Houx]	I (C)	AC		LC			X	
<i>Iris pseudacorus</i> L.	Iris faux-acore [Iris jaune ; Iris des marais]	I (C)	AC		LC			X	X
<i>Juncus articulatus</i> L.	Jonc articulé	I	AC		LC				X
<i>Juncus bufonius</i> L.	Jonc des crapauds (s.l.)	I	CC		LC			X	
<i>Juncus effusus</i> L.	Jonc épars	I	C		LC			X	X
<i>Juncus inflexus</i> L.	Jonc glauque [Jonc des jardiniers]	I	AC		LC			X	X
<i>Juncus tenuis</i> Willd.	Jonc grêle (s.l.)	Z	AC		ZLC			X	
<i>Kickxia elatine</i> (L.) Dum.	Kickxie élatine [Velvete vraie]	I	AC		LC			X	X
<i>Kickxia spuria</i> (L.) Dum.	Kickxie bâtarde [Fausse velvete]	I	PC		LC			X	
<i>Lactuca serriola</i> L.	Laitue scariole	I (C)	C		LC			X	X
<i>Lamium album</i> L.	Lamier blanc [Ortie blanche]	I	CC		LC			X	X
<i>Lamium galeobdolon</i> (L.) L.	Lamier jaune (s.l.) [Lamier jaune]	I (NSC)	C		LC			X	X
<i>Lamium purpureum</i> L.	Lamier pourpre [Ortie rouge]	I	CC		LC			X	X

Taxon	Nom commun	Stat. Pic	Rar. Pic	L. rouges	Men. Pic	Patrim. Pic	Dét. ZNIEFF	Zone restreinte	Zone étendue
<i>Lapsana communis</i> L.	Lampane commune (s.l.)	I	CC		LC			X	
<i>Lathyrus aphaca</i> L.	Gesse sans feuilles [Pois de serpent]	I	PC		LC			X	
<i>Lathyrus latifolius</i> L.	Gesse à larges feuilles [Pois vivace]	N (SC)	PC?		H				X
<i>Lathyrus pratensis</i> L.	Gesse des prés	I	C		LC			X	X
<i>Lemna minor</i> L.	Lenticule mineure	I	AC		LC			X	X
<i>Lemna trisulca</i> L.	Lenticule à trois lobes	I	PC		LC				X
<i>Leucanthemum vulgare</i> Lam.	Leucanthème commune (s.l.) [Grande marguerite]	I	CC		LC			X	X
<i>Ligustrum vulgare</i> L.	Troène commun	I (C)	CC		LC			X	X
<i>Linaria vulgaris</i> Mill.	Linaire commune [Linaire]	I	C		LC			X	X
<i>Listera ovata</i> (L.) R. Brown	Listère ovale [Double-feuille]	I	AC		LC			X	X
<i>Lolium perenne</i> L.	Ivraie vivace [Ray-grass commun]	I (NC)	CC		LC			X	X
<i>Lonicera periclymenum</i> L.	Chèvrefeuille des bois	I	C		LC			X	
<i>Lotus corniculatus</i> L.	Lotier corniculé (s.l.)	I (NC)	C		LC				X
<i>Luzula campestris</i> (L.) DC.	Luzule champêtre	I	AC		LC				X
<i>Lychnis flos-cuculi</i> L.	Lychnide fleur-de-coucou [Fleur de coucou]	I	PC		NT	oui	oui	X	X
<i>Lycopus europaeus</i> L.	Lycophe d'Europe [Pied-de-loup]	I	AC		LC			X	X
<i>Lysimachia nummularia</i> L.	Lysimaque nummulaire [Herbe aux écus]	I	C		LC			X	X
<i>Lysimachia vulgaris</i> L.	Lysimaque commune [Herbe aux corneilles]	I	AC		LC			X	X
<i>Lythrum hyssopifolia</i> L.	Salicaire à feuilles d'hyssope	I	E	R	EN	oui	oui	X	
<i>Lythrum salicaria</i> L.	Salicaire commune	I	AC		LC			X	X
<i>Malus sylvestris</i> (L.) Mill. subsp. <i>mitis</i> (Wallr.) Mansf.	Pommier commun	C (S)	?		H				X
<i>Malva moschata</i> L.	Mauve musquée	I	PC		LC			X	X
<i>Malva sylvestris</i> L.	Mauve sauvage	I	C		LC			X	X

Taxon	Nom commun	Stat. Pic	Rar. Pic	L. rouges	Men. Pic	Patrim. Pic	Dét. ZNIEFF	Zone restreinte	Zone étendue
<i>Matricaria maritima</i> L. subsp. <i>inodora</i> (K. Koch) Soó	Matricaire inodore	I	CC		LC			X	
<i>Matricaria recutita</i> L.	Matricaire camomille	I	CC		LC			X	X
<i>Medicago lupulina</i> L.	Luzerne lupuline [Minette ; Mignonnette]	I (C)	CC		LC			X	X
<i>Medicago sativa</i> L.	Luzerne cultivée	SC (N?)	C		H			X	X
<i>Melica uniflora</i> Retz.	Mélique uniflore	I	AC		LC			X	
<i>Melilotus albus</i> Med.	Mélilot blanc	I	AC		LC			X	
<i>Melilotus officinalis</i> Lam.	Mélilot officinal	I	C		LC			X	
<i>Mentha aquatica</i> L.	Menthe aquatique (s.l.)	I	AC		LC			X	X
<i>Mentha suaveolens</i> Ehrh.	Menthe crépue [Menthe à feuilles rondes]	I	PC		LC				X
<i>Milium effusum</i> L.	Millet étalé [Millet des bois]	I	C		LC			X	X
<i>Moehringia trinervia</i> (L.) Clairv.	Méringie trinervée	I	C		LC			X	
<i>Myosotis arvensis</i> (L.) Hill	Myosotis des champs (s.l.)	I	CC		LC			X	
<i>Myosotis scorpioides</i> L.	Myosotis des marais	I	AC		LC				X
<i>Narcissus pseudonarcissus</i> L.	Narcisse faux-narcisse (s.l.)	IC (NS)	PC		NT	oui	oui	X	
<i>Nasturtium officinale</i> R. Brown	Cresson officinal [Cresson de fontaine]	I (C)	AC		LC			X	X
<i>Odontites vernus</i> (Bellardi) Dum. subsp. <i>serotinus</i> Corb.	Odontite tardive	I	C		LC			X	
<i>Oenanthe aquatica</i> (L.) Poiret	Oenanthe aquatique	I	AR		NT	oui	oui		?
<i>Oenanthe silaifolia</i> Bieb.	Oenanthe à feuilles de silaüs	I	RR	R	VU	oui	oui		?
<i>Oenothera biennis</i> L.	Onagre bisannuelle [Herbe aux ânes]	Z (A)	AR		ZLC			X	
<i>Onopordum acanthium</i> L.	Onoporde acanthe	I	PC		LC			X	
<i>Ornithogalum umbellatum</i> L.	Ornithogale en ombelle (s.l.) [Dame d'onze heures]	I (NSC)	PC		LC			X	X
<i>Ornithopus perpusillus</i> L.	Ornithope délicat [Pied-d'oiseau]	I	R	R	VU	oui	oui		X

Taxon	Nom commun	Stat. Pic	Rar. Pic	L. rouges	Men. Pic	Patrim. Pic	Dét. ZNIEFF	Zone restreinte	Zone étendue
<i>Papaver rhoeas</i> L.	Pavot coquelicot [Grand coquelicot]	I (C)	CC		LC			X	X
<i>Paris quadrifolia</i> L.	Parisettes à quatre feuilles	I	AC		LC			X	X
<i>Pastinaca sativa</i> L.	Panais commun (s.l.) [Panais]	IZ (C)	C{C,?}		LC{LC,DD}			X	X
<i>Persicaria lapathifolia</i> (L.) Delarbre	[Renouée à feuilles de patience (s.l.)]	I	CC		LC			X	
<i>Persicaria maculosa</i> S.F. Gray, nom. conserv. propos.	[Renouée persicaire, Persicaire]	I	CC		LC			X	
<i>Phalaris arundinacea</i> L.	Alpiste roseau [Baldingère]	I	AC		LC			X	X
<i>Phleum pratense</i> L.	Fléole des prés	I (NC)	C		LC				X
<i>Phragmites australis</i> (Cav.) Steud.	Phragmite commun [Roseau commun ; Phragmite]	I	C		LC			X	X
<i>Picris echioides</i> L.	Picride fausse-vipérine	I	PC		LC				X
<i>Picris hieracioides</i> L.	Picride fausse-épervière	I	C		LC			X	X
<i>Pinus sylvestris</i> L.	Pin sylvestre	C (NS)	AC?		H			X	
<i>Plantago lanceolata</i> L.	Plantain lancéolé	I	CC		LC			X	X
<i>Plantago major</i> L.	Plantain à larges feuilles (s.l.)	I	CC		LC			X	X
<i>Poa annua</i> L.	Pâturin annuel	I	CC		LC			X	
<i>Poa nemoralis</i> L.	Pâturin des bois	I	C		LC			X	X
<i>Poa pratensis</i> L.	Pâturin des prés (s.l.)	I (NC)	CC		LC				X
<i>Poa trivialis</i> L.	Pâturin commun (s.l.)	I (NC)	CC		LC			X	X
<i>Polygonatum multiflorum</i> (L.) All.	Sceau-de-Salomon multiflore [Muguet de serpent]	I	C		LC			X	X
<i>Polygonum aviculare</i> L.	Renouée des oiseaux (s.l.) [Traînasse]	I	CC		LC			X	X
<i>Populus xcanadensis</i> Moench	Peuplier du Canada	C			H			X	X
<i>Populus tremula</i> L.	Peuplier tremble [Tremble]	I	C		LC			X	X
<i>Potentilla anserina</i> L.	Potentille des oies [Anserine ; Argentine]	I	CC		LC			X	X
<i>Potentilla reptans</i> L.	Potentille rampante	I	CC		LC			X	X

Taxon	Nom commun	Stat. Pic	Rar. Pic	L. rouges	Men. Pic	Patrim. Pic	Dét. ZNIEFF	Zone restreinte	Zone étendue
	[Quintefeuille]								
<i>Primula elatior</i> (L.) Hill	Primevère élevée	I	AC		LC			X	X
<i>Prunella vulgaris</i> L.	Brunelle commune	I	CC		LC			X	
<i>Prunus avium</i> (L.) L.	Prunier merisier (s.l.)	I (NC)	CC		LC			X	X
<i>Prunus padus</i> L.	Prunier à grappes [Cerisier à grappes]	I (NC)	AR		LC		oui	X	X
<i>Prunus spinosa</i> L.	Prunier épineux [Prunellier]	I (NC)	CC		LC			X	X
<i>Pulicaria dysenterica</i> (L.) Bernh.	Pulicaire dysentérique	I	AC		LC			X	X
<i>Quercus robur</i> L.	Chêne pédonculé	I (NC)	CC		LC			X	X
<i>Ranunculus acris</i> L.	Renoncule âcre (s.l.)	I	CC		LC			X	X
<i>Ranunculus auricomus</i> L.	Renoncule tête-d'or	I	AC		LC			X	X
<i>Ranunculus ficaria</i> L.	Renoncule à bulbilles (s.l.) [Renoncule ficaire (s.l.)]	I	CC		LC			X	X
<i>Ranunculus repens</i> L.	Renoncule rampante [Pied-de-poule]	I	CC		LC			X	X
<i>Ranunculus sceleratus</i> L.	Renoncule scélérate	I	PC		LC				X
<i>Ranunculus</i> sous-genre <i>Batrachium</i>	Renoncule sp.	I	?		DD			X	
<i>Reseda lutea</i> L.	Réséda jaune	I	AC		LC				X
<i>Ribes nigrum</i> L.	Groseillier noir [Cassisier]	IC (NS)	AR		NT	oui	oui		X
<i>Ribes rubrum</i> L.	Groseillier rouge [Groseillier à grappes]	IC (NS)	AC		LC			X	X
<i>Ribes uva-crispa</i> L.	Groseillier épineux [Groseillier à maquereaux]	I (C)	AC		LC			X	
<i>Rorippa amphibia</i> (L.) Besser	Rorippe amphibie	I	PC		LC			X	
<i>Rosa canina</i> L. s. l.	Rosier des chiens (s.l.)	I	CC		LC			X	X
<i>Rubus caesius</i> L.	Ronce bleuâtre	I	C		LC			X	X
<i>Rubus fruticosus</i> L.	Ronce frutescente	E? (I)	(?)		(DD)			X	X
<i>Rumex acetosa</i> L.	Patience oseille [Oseille sauvage]	I	C		LC			X	X
<i>Rumex acetosella</i> L.	Patience petite-oseille (s.l.) [Petite oseille]	I	PC		LC			X	X
<i>Rumex conglomeratus</i> Murray	Patience agglomérée	I	AC		LC			X	X

Taxon	Nom commun	Stat. Pic	Rar. Pic	L. rouges	Men. Pic	Patrim. Pic	Dét. ZNIEFF	Zone restreinte	Zone étendue
<i>Rumex crispus</i> L.	Patience crépue	I	C		LC			X	X
<i>Rumex sanguineus</i> L.	Patience sanguine [Sang-de-dragon]	I (SC)	C		LC			X	X
<i>Sagina apetala</i> Ard.	Sagine apétale (s.l.)	I	PC		LC				X
<i>Salix alba</i> L.	Saule blanc	I (C)	AC		LC			X	X
<i>Salix caprea</i> L.	Saule marsault	I	CC		LC			X	X
<i>Salix cinerea</i> L.	Saule cendré	I	AC		LC			X	X
<i>Salix purpurea</i> L. var. <i>lambertiana</i> (Smith) Koch	Saule pourpre (var.) [Saule de Lambert]	I? N (C)	R		NE		oui	X	
<i>Salix viminalis</i> L.	Saule des vanniers [Osier blanc]	I (NC)	PC		LC			X	X
<i>Salvia pratensis</i> L.	Sauge des prés	I	PC		LC				X
<i>Sambucus nigra</i> L.	Sureau noir	I (NSC)	CC		LC			X	X
<i>Saponaria officinalis</i> L.	Saponaire officinale	I (NC)	AC		LC				X
<i>Scirpus sylvaticus</i> L.	Scirpe des forêts	I	PC		LC				X
<i>Scrophularia auriculata</i> L.	Scrofulaire aquatique	I	AC		LC			X	X
<i>Scrophularia nodosa</i> L.	Scrofulaire noueuse	I	C		LC			X	X
<i>Senecio jacobaea</i> L.	Séneçon jacobée [Jacobée]	I	C		LC				X
<i>Senecio vulgaris</i> L.	Séneçon commun	I	CC		LC			X	
<i>Sherardia arvensis</i> L.	Shérardie des champs	I	C		LC			X	
<i>Silene dioica</i> (L.) Clairv.	Silène dioïque [Compagnon rouge]	I	AC		LC			X	X
<i>Silene latifolia</i> Poiret subsp. <i>alba</i> (Mill.) Greuter et Burdet	Silène blanc [Compagnon blanc]	I	CC		LC			X	X
<i>Solanum dulcamara</i> L.	Morelle douce-amère	I	C		LC			X	X
<i>Solanum nigrum</i> L.	Morelle noire (s.l.)	I	CC		LC			X	X
<i>Sonchus arvensis</i> L.	Laiteron des champs	I	CC		LC				X
<i>Sonchus asper</i> (L.) Hill	Laiteron rude	I	CC		LC			X	X
<i>Sparganium erectum</i> L.	Rubanier rameux (s.l.)	I	PC		LC			X	X
<i>Stachys sylvatica</i> L.	Épiaire des forêts [Grande épiaire]	I	CC		LC			X	X
<i>Stellaria holostea</i> L.	Stellaire holostée	I	C		LC			X	X
<i>Stellaria media</i> (L.) Vill.	Stellaire intermédiaire (s.l.)	I	CC		LC			X	X

Taxon	Nom commun	Stat. Pic	Rar. Pic	L. rouges	Men. Pic	Patrim. Pic	Dét. ZNIEFF	Zone restreinte	Zone étendue
<i>Symphytum officinale</i> L.	Consoude officinale (s.l.)	I	C		LC			X	X
<i>Tanacetum vulgare</i> L.	Tanaisie commune [Herbe aux vers]	I (C)	CC		LC			X	X
<i>Taraxacum</i> section <i>vulgaria</i> Dahlst.	Pissenlit	I	CC		LC			X	X
<i>Thalictrum flavum</i> L.	Pigamon jaune	I	AR		NT	oui	oui	X	X
<i>Tragopogon pratensis</i> L.	Salsifis des prés (s.l.)	I	AC		LC				X
<i>Trifolium arvense</i> L.	Trèfle des champs [Pied-de-lièvre]	I	AR		NT	oui		X	
<i>Trifolium dubium</i> Sibth.	Trèfle douteux	I	CC		LC			X	
<i>Trifolium fragiferum</i> L.	Trèfle fraise	I	PC		LC				X
<i>Trifolium pratense</i> L.	Trèfle des prés	I (NC)	CC		LC			X	X
<i>Trifolium repens</i> L.	Trèfle rampant [Trèfle blanc]	I (NC)	CC		LC			X	X
<i>Tussilago farfara</i> L.	Tussilage pas-d'âne [Tussilage]	I	C		LC			X	
<i>Ulmus glabra</i> Huds.	Orme des montagnes	I (C)	PC		LC		oui	X	
<i>Ulmus minor</i> Mill.	Orme champêtre	I (NC)	CC		LC			X	X
<i>Urtica dioica</i> L.	Ortie dioïque [Grande ortie]	I	CC		LC			X	X
<i>Valeriana repens</i> Host	Valériane rampante [Herbe aux chats]	I	C		LC			X	X
<i>Verbascum thapsus</i> L.	Molène bouillon-blanc [Bouillon blanc]	I	C		LC			X	X
<i>Veronica arvensis</i> L.	Véronique des champs	I	CC		LC			X	X
<i>Veronica beccabunga</i> L.	Véronique des ruisseaux	I	AC		LC				X
<i>Veronica chamaedrys</i> L.	Véronique petit-chêne	I	C		LC			X	X
<i>Veronica hederifolia</i> L.	Véronique à feuilles de lierre (s.l.)	I	CC		LC			X	X
<i>Veronica montana</i> L.	Véronique des montagnes	I	PC		LC			X	X
<i>Veronica persica</i> Poiret	Véronique de Perse	I	CC		LC			X	X
<i>Viburnum lantana</i> L.	Viorne lantane [Mancienne]	I (C)	C		LC			X	X
<i>Viburnum opulus</i> L.	Viorne obier	I (C)	C		LC			X	X
<i>Vicia cracca</i> L.	Vesce à épis	I	C		LC			X	
<i>Vicia hirsuta</i> (L.) S.F. Gray	Vesce hérissée	I	C		LC				X
<i>Vicia lathyroides</i>	Vesce fausse-	I	RR	R	VU	oui	oui		X

Taxon	Nom commun	Stat. Pic	Rar. Pic	L. rouges	Men. Pic	Patrim. Pic	Dét. ZNIEFF	Zone restreinte	Zone étendue
L.	gesse								
<i>Vicia sativa</i> L.	Vesce cultivée (s.l.)	I (SAC)	CC		LC			X	X
<i>Vicia sepium</i> L.	Vesce des haies [Vesce sauvage]	I	C		LC			X	X
<i>Viola arvensis</i> Murray	Violette des champs [Pensée des champs]	I	CC		LC			X	
<i>Viola odorata</i> L.	Violette odorante	I (N?C)	AC		LC			X	
<i>Viola reichenbachiana</i> Jord. ex Boreau	Violette de Reichenbach	I	C		LC				X
<i>Vulpia myuros</i> (L.) C.C. Gmel.	Vulpie queue-de-rat	I (A?)	AC		LC			X	

9.3 LISTE DES ESPECES ANIMALES OBSERVEES

Signification des codes et statuts des listes faunistiques

DIRECTIVE « OISEAUX »

Annexe 1 : espèce faisant l'objet de mesures spéciales de conservation, en particulier en ce qui concerne leur habitat (ZPS).

CONVENTION DE BERNE

Annexe 2 : espèce strictement protégée.

Annexe 3 : espèce protégée dont l'exploitation est réglementée.

PROTECTION NATIONALE

Espèce bénéficiant d'un quelconque statut de protection publié au Journal officiel. Attention, certaines sont chassables et susceptibles d'être classées nuisibles.

CONVENTION DE BONN

Annexe 1 : espèce migratrice menacée, en danger d'extinction, nécessitant une protection immédiate.

Annexe 2 : espèce migratrice se trouvant dans un état de conservation défavorable et nécessitant l'adoption de mesures de conservation et de gestion appropriées.

STATUTS DE VULNERABILITE (menace en Europe)

E	En danger
V	Vulnérable
R	Rare
I	statut Indéterminé
S	à Surveiller

DIRECTIVE « HABITATS »

Annexe 2 : espèces d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de ZSC.

* : espèce prioritaire pour laquelle la Communauté porte une responsabilité particulière sur sa conservation.

Annexe 4 : espèce d'intérêt communautaire qui nécessite une protection stricte.

Annexe 5 : espèce d'intérêt communautaire dont le prélèvement et l'exploitation peuvent faire l'objet de mesures de gestion.

STATUT REGIONAL

La présence des espèces dans la liste des déterminantes ZNIEFF est indiquée. Les statuts de rareté sont également indiqués s'ils ont été définis dans les ouvrages de référence pour la Picardie, principalement dans la référence suivante citée en bibliographie : Conservatoire des Sites Naturels de Picardie, 2001. *Modernisation de l'inventaire des ZNIEFF de Picardie. Méthodologie de l'inventaire.* Annexes. DIREN Picardie.

➤ Les Insectes

➤ Les lépidoptères diurnes

ESPECES		STATUT NATIONAL / EUROPEEN				STATUT REGIONAL PICARDIE	
Nom latin	Nom français	Protect .	Liste rouge	Dir. H	Conv. Berne	Raret é	Espèce déterminante
RHOPALOCERES							
<i>Aglais urticae</i>	Petite Tortue						
<i>Anthocharis cardamines</i>	Aurore						
<i>Araschnia levana</i>	Carte géographique						
<i>Aricia agestis</i>	Argus brun						
<i>Coenonympha pamphilus</i>	Fadet commun						
<i>Gonepteryx rhamni</i>	Citron						
<i>Inachis io</i>	Paon de jour						
<i>Issoria lathonia</i>	Petit Nacré						
<i>Leptidea sinapis</i>	Piérade de la moutarde						
<i>Lycaena dispar</i>	Cuivré des marais	X	D	II&IV	II	TR	X
<i>Lycaena phlaeas</i>	Cuivré commun						
<i>Maniola jurtina</i>	Myrtil						
<i>Ochlodes venatus</i>	Sylvaine commune						
<i>Papilio machaon</i>	Machaon						
<i>Pararge aegeria</i>	Tircis						
<i>Pieris brassicae</i>	Piérade du chou						
<i>Pieris napi</i>	Piérade du navet						
<i>Pieris rapae</i>	Piérade de la Rave						
<i>Polygonia c-album</i>	Robert-le-diable						
<i>Vanessa atalanta</i>	Vulcain						

➤ Les Orthoptères

ESPECES		STATUT NATIONAL / EUROPEEN				STATUT REGIONAL PICARDIE	
Nom latin	Nom français	Protect .	Liste rouge	Dir. H	Conv. Berne	Raret é	Espèce déterminante
ORTHOPTERES							
Acrididae (Craquelons, Oedipodes et Gomphocères)							
<i>Chorthippus biguttulus</i>	Craquet mélodieux						
<i>Chorthippus brunneus</i>	Craquet duettiste						
<i>Chorthippus dorsatus</i>	Craquet verte-échine						
<i>Chorthippus parallelus</i>	Craquet des pâtures						
<i>Chrysochraon dispar</i>	Craquet des clairières						
<i>Gomphocerippus rufus</i>	Gomphocère roux						
<i>Omocestus rufipes</i>	Craquet noir-ébène						
<i>Stethophyma grossum</i>	Craquet ensanglanté						X
Gryllidae (Grillons)							
<i>Gryllus campestris</i>	Grillon des champs						
<i>Nemobius sylvestris</i>	Grillon des bois						
Tettigoniidae (Sauterelles)							
<i>Conocephalus fuscus</i>	Conocéphale bigarré						
<i>Metriopectera roeselii</i>	Decticelle bariolée						
<i>Pholidoptera griseoaptera</i>	Decticelle cendrée						
<i>Ruspolia nitidula</i>	Conocéphale gracieux	IdF					X
<i>Tettigonia viridissima</i>	Grande Sauterelle verte						
MANTOPTERES							

ESPECES		STATUT NATIONAL / EUROPEEN				STATUT REGIONAL PICARDIE	
Nom latin	Nom français	Protect .	Liste rouge	Dir. H	Conv. Berne	Raret é	Espèce déterminante
<i>Mantis religiosa</i>	Mante religieuse	IdF					

➤ Les Odonates

ESPECES		STATUT NATIONAL / EUROPEEN				STATUT REGIONAL PICARDIE	
Nom latin	Nom français	Protect .	Liste rouge	Dir. H	Conv. Berne	Rareté	Espèce déterminante
ZYGOPTERES							
<i>Calopteryx splendens</i>	Caloptéryx éclatant						
<i>Erythromma lindenii</i>	Agrion de Vander Linden					Assez rare	X
<i>Erythromma najas</i>	Naïade aux yeux rouges						
<i>Coenagrion puella</i>	Agrion jouvencelle						
<i>Enallagma cyathigerum</i>	Agrion porte-coupe						
<i>Ishnura elegans</i>	Agrion élégant						
<i>Platycnemis pennipes</i>	Agrion à large pattes						
<i>Pyrrhosoma nymphula</i>	Agrion au corps de feu						
<i>Sympecma fusca</i>	Leste brun					Très rare	X
ANISOPTERES							
<i>Anax imperator</i>	Anax empereur						
<i>Libellula depressa</i>	Libellule déprimée						
<i>Orthetrum cancellatum</i>	Orthétrum réticulé						

➤ Les coléoptères

ESPECES		STATUT NATIONAL / EUROPEEN				STATUT REGIONAL PICARDIE	
Nom latin	Nom français	Protect .	Liste rouge	Dir. H	Conv. Berne	Rareté	Espèce déterminante
Carabidae							
<i>Carabus auratus</i>	Carabe doré						
Cerambycidae							
<i>Aromia moschata</i>	Aromie musquée						
<i>Leptura maculata</i>	Lepture tachetée						

➤ Les Amphibiens et les Reptiles

ESPECES		STATUT NATIONAL / EUROPEEN				STATUT REGIONAL PICARDIE	
Nom français	Nom latin	Prot.	Liste rouge	Dir. H.	C. Berne	Rareté	Espèce déterminante
AMPHIBIENS							
Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>	•	V	II-IV	II	PC	X
Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>	•	S		III	AC	
Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>	•	S		III	C	
Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	•	S	IV	II	AC	X
Grenouille verte indéterminée	<i>Perophylax sp.</i>	•					
Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i>			V	III	C	
REPTILES							
Lézard vivipare	<i>Zootoca vivipara</i>	•	S		III	C	
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	•	S	IV	II	AC	X
Orvet	<i>Anguis fragilis</i>	•	S		III	C	

➤ Les Mammifères

ESPECES		STATUT NATIONAL / EUROPEEN				STATUT REGIONAL PICARDIE	
Nom français	Nom latin	Protect.	Liste rouge	Dir. H.	C. Berne	Rareté	Espèce déterminante
Blaireau européen	<i>Meles meles</i>		S		III	PC	
Cerf élaphe	<i>Cervus elaphus</i>				III	AR	X
Chevreuril	<i>Capreolus capreolus</i>				III	C	
Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	•	V	II-IV	II	R	X
Lapin de garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i>					C	
Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i>		I		III	C	
Murin à moustaches	<i>Myotis mystacinus</i>	•	S	IV	II	PC	
Murin à oreilles	<i>Myotis</i>	•	V	II-IV	II	R	X

ESPECES		STATUT NATIONAL / EUROPEEN				STATUT REGIONAL PICARDIE	
Nom français	Nom latin	Protect.	Liste rouge	Dir. H.	C. Berne	Rareté	Espèce déterminante
échancrées	<i>emarginatus</i>						
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentoni</i>	•	S	IV	II	PC	
Murin de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>	•	S	IV	II	R	X
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	•	V	IV	II	AR - R	X
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	•	V	IV	II	R - TR	X
Oreillard roux	<i>Plecotus auritus</i>	•	S	IV	II	R	X
Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	•	V	II-IV	II	R	X
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	•	S	IV	III	C	
Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	•	S	IV	II	R - TR	X
Pipistrelle pygmée	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	•				TR	
Rat musqué	<i>Ondatra zibethicus</i>					C	
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>					C	
Sanglier	<i>Sus scrofa</i>					C	
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	•	S	IV	II	C - PC	
Taupe d'Europe	<i>Talpa europaea</i>					C	

➤ Les Oiseaux

ESPECE		STATUT NATIONAL / EUROPEEN					STATUT REGIONAL PICARDIE	
Nom français	Nom latin	Protect.	Liste rouge	Dir. O. I	Conv. Berne	Menace Europe	Rareté en tant que nicheur	Espèce déterminante
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	•	LC		II	S		
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>		LC		III	V		
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>	•	LC		II	(S)		
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	•	LC		II	S		
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>	•	LC		II	S		

ESPECE		STATUT NATIONAL / EUROPEEN					STATUT REGIONAL PICARDIE	
Nom français	Nom latin	Protect.	Liste rouge	Dir. O. I	Conv. Berne	Menace Europe	Rareté en tant que nicheur	Espèce déterminante
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	•	LC	X	III	S	PC	X
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	•	VU		III	S		
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	•	LC		II	S		
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	•	NT		II	(S)		
Bruant proyer	<i>Miliaria calandra</i>	•	NT		III	(S)		
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	•	LC		II	S		
Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>		LC		III	V		
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>		LC		III	S		
Canard souchet	<i>Anas clypeata</i>		LC		III	S	R	X
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	•	LC		II	(S)		
Chevalier culblanc	<i>Tringa ochropus</i>				II	(S)		
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>		LC			(S)		
Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i>		LC			S		
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>		LC			S		
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	•	LC		III	S		
Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i>	•	NA		III	S	AR	X
Épervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	•	LC		II	S		
Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>		LC			S		
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>		LC		III	S		
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	•	LC		II	D		
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	•	LC		II	S	AR	X
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	•	LC		II	S		
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	•	LC		II	S		
Fauvette grisettes	<i>Sylvia communis</i>	•	NT		II	S		

ESPECE		STATUT NATIONAL / EUROPEEN					STATUT REGIONAL PICARDIE	
Nom français	Nom latin	Protect.	Liste rouge	Dir. O. I	Conv. Berne	Menace Europe	Rareté en tant que nicheur	Espèce déterminante
Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>		LC		III	S		
Gallinule Poule d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>		LC		III	S		
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>		LC		III	(S)		
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	•	VU		II	D		
Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i>	•	LC		II	S	AR	X
Gorgebleue à miroir	<i>Luscinia svecica</i>	•	LC	X	II		PC	X
Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>	•	LC		III	S		
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	•	LC		II	S		
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>		LC		III	S		
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>		LC		III	S		
Grosbec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	•	LC		II	S		
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	•	LC		III	S	AR	X
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbica</i>	•	LC		II	S		
Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>	•	LC		II	D		
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	•	LC		II	D		
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolaïs polyglotta</i>	•	LC		II	(S)		
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	•	VU		II	S		
Locustelle tachetée	<i>Locustella naevia</i>	•	LC		II	S		
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	•	LC		II	S		
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	•	LC		III	S		
Martin-pêcheur	<i>Alcedo atthis</i>	•	LC	X	II	D	PC	X
Merle noir	<i>Turdus merula</i>		LC		III	S		
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	•	LC		III	S		

ESPECE		STATUT NATIONAL / EUROPEEN					STATUT REGIONAL PICARDIE	
Nom français	Nom latin	Protect.	Liste rouge	Dir. O. I	Conv. Berne	Menace Europe	Rareté en tant que nicheur	Espèce déterminante
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	•	LC		II	S		
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	•	LC		II	S		
Mésange nonnette	<i>Poecile palustris</i>	•	LC		II	S		
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>		LC			S		
Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>	•	NT		III	S		
Mouette rieuse	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>		LC		III	S		
Perdrix grise	<i>Perdix perdix</i>		LC		III	V		
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	•	LC		II	S		
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	•	LC	X	II	S	AR	X
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	•	LC		II	D		
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>		LC			S		
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	•	LC	X	II	(D)	PC	X
Pigeon biset	<i>Columba livia</i>		EN		III	S		
Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>		LC		III	S		
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>		LC		III	S		
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	•	LC		III	S		
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	•	LC		III	S		
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	•	VU		II	S		
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	•	LC		II	S		
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	•	LC		II	(S)		
Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	•	LC		II	(S)		
Rosignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	•	LC		II	(S)		
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	•	LC		II	S		
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	•	LC		II	V	AR	X

ESPECE		STATUT NATIONAL / EUROPEEN					STATUT REGIONAL PICARDIE	
Nom français	Nom latin	Protect.	Liste rouge	Dir. O. I	Conv. Berne	Menace Europe	Rareté en tant que nicheur	Espèce déterminante
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	•	LC		II	S		
Rousserolle effarvatte	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	•	LC		III	S		
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	•	LC		II	S		
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	•	LC		II	S		
Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>	•	VU		II	S	AR	X
Tarier pâtre	<i>Saxicola torquata</i>	•	LC		II	(D)		
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>		LC		III	D		
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>		LC		III	(S)		
Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>	•	LC		II	S	E	X
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	•	LC		II	S		
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>		LC		III	(S)	AR	X
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	•	LC		II	S		